



ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Préjugés et cohésion sociale

Qui croit encore
que les démunis
ont la belle vie ?

RAPPORT STATISTIQUE 2017

secours-catholique.org



AVEC LE SOUTIEN DE LA FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

Depuis plus de trente ans, la Fondation Crédit Coopératif s'engage pour une économie sociale et solidaire sans rivages, ouverte sur le monde et les innovations.

L'une de ses vocations est d'améliorer la cohésion sociale et de lutter contre toutes les formes d'exclusion. Dans cette perspective, la Fondation Crédit Coopératif soutient chaque année la production du rapport statistique sur les situations de pauvreté réalisé par le Secours Catholique-Caritas France. L'enquête rigoureuse, menée grâce à des milliers de bénévoles sur le terrain partout en France, dresse un portrait précis de la précarité dans notre pays. Il s'agit d'un travail essentiel, attendu par l'ensemble des acteurs sociaux.

L'engagement de la Fondation Crédit Coopératif a été récompensé par trois prix de l'Admical, la distinction de Grand Mécène de la culture ainsi que le Trophée du mécénat d'entreprise pour l'environnement et le développement durable.



Pour en savoir plus et suivre les actualités de la Fondation : www.credit-cooperatif.coop/fondation/ et sur Twitter https://twitter.com/fondation_CC

ÉDI- TO



VÉRONIQUE FAYET,
PRÉSIDENTE NATIONALE



BERNARD THIBAUD,
SECÉTAIRE GÉNÉRAL

Pour vivre ensemble et dans la confiance, chacun doit pouvoir contribuer à la société et être protégé. Le groupe de Maurepas du Secours Catholique le dit avec ses mots : « *Ce qu'on cherche, c'est la solidarité. Pas pour en être dépendants, même si on en a aussi besoin, mais pour en être acteurs, dans les deux sens, avec d'autres^a.* »

La solidarité commence par le regard porté sur l'autre. Lorsque ce regard se fait dur, empreint de jugements, il est une véritable violence et entraîne le repli. Claudine qui en a souffert l'exprime ainsi : « *J'ai continué à me murer solidement en moi-même, au plus profond. Pour exister quelque part, en dépit de tout, dans l'impénétrable^b.* »

Alors, oui, les préjugés qui circulent sur les chômeurs, les migrants, les bénéficiaires des aides... sont autant de poids chargés sur leurs épaules, les enferment et les séparent des autres. Ce processus est dramatique pour chaque personne et dévastateur pour la cohésion sociale. En cette année d'élections, le Secours Catholique-Caritas France a mené une démarche itinérante à travers la France sur le thème « Qui croit encore que les démunis ont la belle vie ? », invitant chacun à une véritable #RévolutionFraternelle. Le présent rapport vient clore cette campagne et, chiffres à l'appui, déconstruit ces préjugés.

Les faits et les analyses sont là, partagés par tous ceux qui côtoient ces personnes. Alors la question surgit : saurons-nous relever le défi ? Saurons-nous, ensemble, être solidaires, reconstruire des relations qui n'excluent personne ?

N'exclure personne, cela commence par se donner des objectifs clairs pour réduire la pauvreté sous toutes ses formes, comme notre pays s'y est engagé au titre des Objectifs de développement durable. Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, en France, a augmenté d'un million depuis la crise financière de 2008 pour atteindre aujourd'hui près de 9 millions de personnes. Ce rapport 2017 montre que les femmes, souvent seules avec des enfants, représentent une proportion croissante des personnes rencontrées par le Secours Catholique, que les couples avec enfants se précarisent aussi et que le nombre d'étrangers en situation d'extrême pauvreté augmente fortement.

N'exclure personne, cela signifie également permettre à chacun de contribuer, par son activité et son savoir, à la bonne marche de notre société et à sa cohésion sociale. Les personnes en situation de pauvreté ont beaucoup à nous apprendre. Qu'elles soient présentes et représentées dans les lieux d'élaboration des politiques publiques nous paraît essentiel. Des progrès considérables sont à réaliser dans ce domaine.

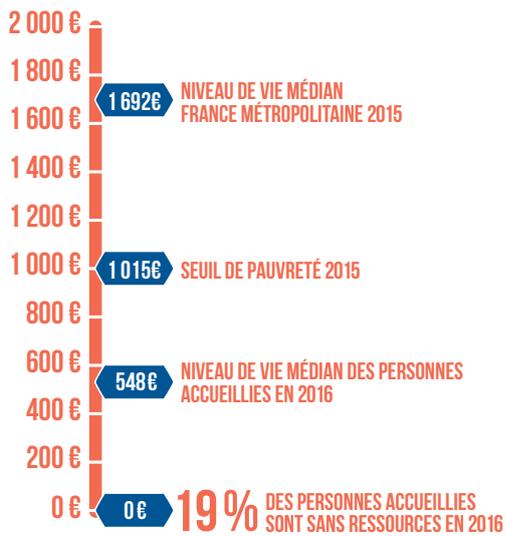
La révolution fraternelle est une révolution d'amour et de justice. Source immense de joie et de créativité, elle se mesure et s'accomplit dès le regard face à face, jusqu'à l'examen des politiques publiques et de leur impact sur les plus pauvres. Chacune de nos rencontres, chacun de nos projets collectifs en témoigne. Chacun y a sa place, comme le dit bien Laure : « *Assieds-toi là, près de moi, par terre. Regarde-moi, comme ton alter. Regarde-moi, mon frère^c.* »

a - In *L'Apostrophe. Écrire et penser ensemble*, cahier n° 2, été 2017. lapostrophe.secours-catholique.org
b - *Ibid.*
c - *Ibid.*

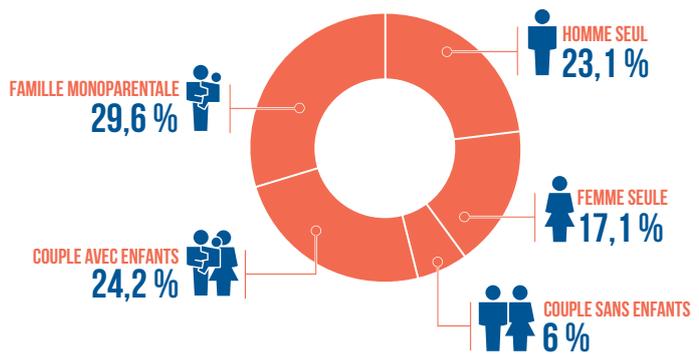
SOM- MAIRE

INTRODUCTION	6
D'OÙ VIENNENT NOS PRÉJUGÉS ?	9
PARTIE 1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET PERSONNES RENCONTRÉS	10
1.1. Principaux besoins exprimés	10
1.1.1. Les besoins d'écoute accompagnent d'autres demandes	11
« FINALEMENT, C'EST ÇA QUI VOUS FOUT PAR TERRE : QUAND PLUS PERSONNE N'A BESOIN DE VOUS ».	12
1.1.2. Aide alimentaire : des besoins toujours importants	14
REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : Pour le droit de tous à un accès digne et durable à l'alimentation	16
1.2. Tendances démographiques	17
1.2.1. Des femmes aux situations toujours plus fragiles	17
1.2.2. Une précarisation des seniors isolés et une vulnérabilité des jeunes familles	18
REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : Rompre avec le cycle intergénérationnel de la pauvreté	20
1.2.3. Les couples avec enfants se précarisent	21
PRÉJUGÉ 1 : Les pauvres font des enfants pour toucher les allocations familiales	22
1.2.4. Une population étrangère qui se renouvelle et au statut de plus en plus précaire	25
PRÉJUGÉ 2 : Les étrangers viennent profiter de la générosité du système social français	27
REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : Les migrants veulent participer et contribuer à la société	30
LES ÉTRANGERS SONT-ILS UN FARDEAU POUR LES COMPTES SOCIAUX ?	31
1.3. Géographie de la pauvreté	32
PRÉJUGÉ 3 : On est moins pauvre lorsqu'on vit à la campagne	34
PARTIE 2. RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE	38
2.1. Le niveau de vie des ménages	38
2.1.1. Des profils très divers	38
2.1.2. Plus de six ménages sur dix vivent dans l'extrême pauvreté	40
REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : Recréer du lien social pour lutter contre l'invisibilité	42
« EN FAIT UN PRÉJUGÉ C'EST SURTOUT SI ON NE REGARDE PAS DE PRÈS »	43
2.2. Activité et inactivité	44
2.2.1. Une majorité d'actifs, une inactivité qui augmente	44
PRÉJUGÉ 4 : Si on cherche du travail, on trouve	47
2.2.2. Des situations de chômage qui s'installent dans le temps	51
PRÉJUGÉ 5 : Le chômage est la principale cause de pauvreté	52
PRÉJUGÉ 6 : Les pauvres préfèrent ne pas travailler	54
REGARD DU SECOURS CATHOLIQUE : « Travailler, ça donne un but à la vie »	58
2.3. Ressources et prestations sociales	59
2.3.1. Hausse de la part de ménages sans ressources	59
2.3.2. Des ressources différentes selon la nationalité des ménages	60
2.3.3. Une couverture des aides sociales en baisse	62
PRÉJUGÉ 7 : Les pauvres sont des assistés et des fraudeurs	63
LA PAUVRETÉ DANS L'OPINION : ENTRE RESENTI ET RÉALITÉ VRAIE ?	66
2.4. Dépenses	67
2.4.1. Plus du quart des ménages rencontrés vivent en logement précaire	67
2.4.2. Des impayés très liés au logement et qui pèsent lourd	69
PRÉJUGÉ 8 : Les pauvres ne savent pas gérer leur budget	72
ANNEXES	77
Annexe 1. Sondage représentatif	77
Annexe 2. QCM Démarche itinérante	80

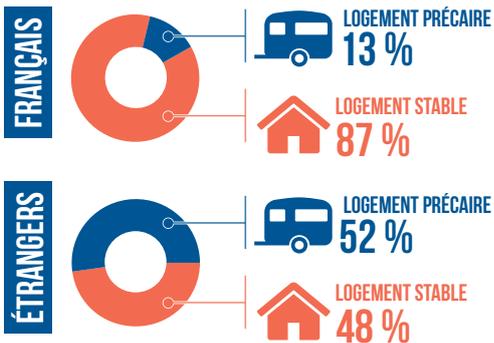
RESSOURCES MENSUELLES



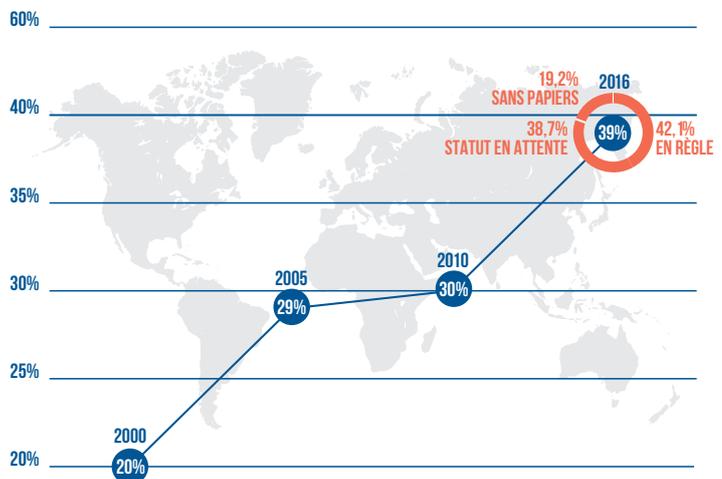
TYPES DE MÉNAGES ACCUEILLIS EN 2016



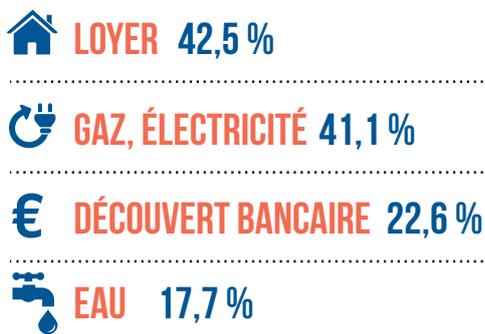
LOGEMENT EN 2016



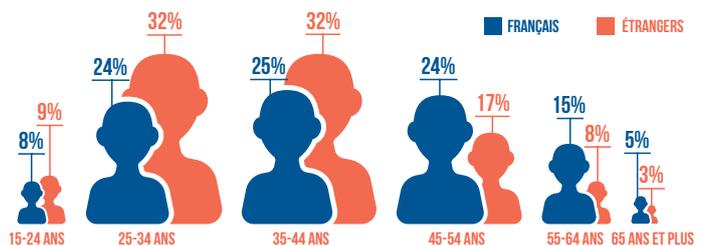
PART DES ÉTRANGERS



NATURE DES IMPAYÉS EN 2016



ÂGE DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2016



TAUX DE CHÔMAGE EN 2016



BESOINS EXPRIMÉS



LISTE DES TABLEAUX

Tab. 1. Évolution des demandes exprimées (2010-2016) - Demandes exprimées en 2016 par les Français et par les étrangers selon leur statut . . .	11
Tab. 2. Demande d'écoute ou non - fréquence de perception des ressources par rapport à l'ensemble des ménages	12
Tab. 3. Demandes d'aide alimentaire ou non - fréquence de perception des ressources par rapport à l'ensemble des ménages	15
Tab. 4. Proportions de femmes et indices de fragilité par nationalité (2010-2016)	18
Tab. 5. Indice de fragilité selon le type de ménage	21
Tab. 6. Degré de compensation du coût des enfants en fonction de la méthode de calcul utilisée	23
Tab. 7. Situation face aux impayés pour les ménages avec ou sans enfants	24
Tab. 8. Tranches d'impayés en fonction du type de ménage	24
Tab. 9. Proportions d'étrangers hommes-femmes et indices de fragilité (2010-2016)	26
Tab. 10. Statut légal des étrangers (2010-2016).	26
Tab. 11. Niveau de ressources et taux de pauvreté des étrangers (2016)	28
Tab. 12. Origine des ressources et niveau de vie médian des ménages étrangers (2016)	28
Tab. 13. Répartition par espace territorial et indices de fragilité (2010-2016)	33
Tab. 14. Caractéristiques démographiques par espace territorial (2016).	33
Tab. 15. Ressources et taux de pauvreté par espace territorial (2016)	35
Tab. 16. Évolution des niveaux de vie des ménages rencontrés	39
Tab. 17. Taux de pauvreté parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique.	40
Tab. 18. Évolution des indicateurs d'intensité de la pauvreté	41
Tab. 19. Situation par rapport à l'emploi des adultes rencontrés par le Secours Catholique	44
Tab. 20. Répartition des situations face à l'emploi au sein des couples	46
Tab. 21. Évolution de la répartition du niveau d'études	48
Tab. 22. Répartition des durées en CDI et CDD plein temps	53
Tab. 23. Niveau de vie médian selon la situation professionnelle.	55
Tab. 24. Revenus médians selon le type de ressources des ménages rencontrés, euros constants 2016	59
Tab. 25. Profil des ménages avec et sans ressources (2016)	60
Tab. 26. Part des ménages bénéficiant d'aides sociales	63
Tab. 27. Répartition par type de logement (2010-2016)	67
Tab. 28. Loyers et taux d'effort par type de ménage (2010-2016)	69
Tab. 29. Existence d'impayés et part d'impayés de loyer et d'énergie pour les locataires du parc social et du parc privé	71
Tab. 30. Quelques caractéristiques des ménages locataires ou propriétaires rencontrés selon qu'ils font face ou non à des impayés	76

LISTE DES GRAPHIQUES

Graph. 1. QCM Démarche itinérante sur les origines des préjugés et leurs vecteurs	8
Graph. 2. Évolution des proportions : demandes non alimentaires, uniquement alimentaires, alimentaires et autres	14
Graph. 3. Évolution de la répartition hommes-femmes (2002-2016)	17
Graph. 4. Pyramides des âges : adultes et enfants rencontrés et population générale (2016)	18
Graph. 5. Répartition par âge (2010-2016)	19
Graph. 6. Distribution des âges des adultes et des enfants par nationalité (2016)	19
Graph. 7. Typologie des ménages	21
Graph. 8. Population générale, différence annuelle de niveau de vie moyen entre les couples sans enfants et les couples avec enfants	23
Graph. 9. Différence annuelle de niveau de vie moyen entre les couples sans enfants et les couples avec enfants que le Secours Catholique rencontre	24
Graph. 10. Évolution de la proportion d'étrangers (2002-2016)	25
Graph. 11. Répartition par origine des étrangers (2010-2016)	27
Graph. 12. Statut d'activité par espace territorial (2016)	35
Graph. 13. Loyers et taux d'effort médian par espace territorial (2016)	36
Graph. 14. Taux d'impayés et montant médian par espace territorial (2016)	37
Graph. 15. Répartition des ménages selon les tranches de niveau de vie et les caractéristiques de la personne de référence	39
Graph. 16. Évolution des taux de pauvreté de la population rencontrée par le Secours Catholique (2002-2016)	41
Graph. 17. Répartition de la situation des personnes accueillies - de la population générale	44
Graph. 18. Répartition emploi-chômage-inactivité - composante nationalité	45
Graph. 19. Tranches d'âge des personnes rencontrées, selon leur situation face à l'emploi - comparaison avec la population générale	45
Graph. 20. Évolution de la répartition hommes-femmes selon la situation face à l'emploi	46
Graph. 21. Évolution de la répartition emploi-chômage-inactivité selon le niveau d'études	48
Graph. 22. Population générale, évolution du nombre d'emplois aidés	49
Graph. 23. Répartition du niveau d'études pour les personnes en formation professionnelle - pour l'ensemble des personnes accueillies	50
Graph. 24. Âge des personnes en formation professionnelle - de l'ensemble des personnes accueillies	50
Graph. 25. Évolution des durées en situation de chômage indemnisé	51
Graph. 26. Évolution des durées en situation de chômage non indemnisé	51
Graph. 27. Répartition des inactifs par catégorie d'inactivité, sexe et tranche d'âge	52
Graph. 28. Proportion des types d'inactivité selon la nationalité	53
Graph. 29. Évolution de la part d'emplois précaires	55
Graph. 30. Différence entre le niveau de vie médian des travailleurs et celui des personnes au chômage selon le type de contrat (2010-2016) - ménages d'un seul adulte	56
Graph. 31. Niveaux de vie médians selon la situation par rapport à l'emploi	56
Graph. 32. Répartition par type de ressources et niveau médian de revenu des couples avec enfants, selon la nationalité de la personne de référence	61
Graph. 33. Répartition par type de ressources et niveau médian de revenu des mères isolées, selon la nationalité de la personne de référence	61
Graph. 34. Répartition par type de ressources et niveau médian de revenu des hommes seuls, selon la nationalité de la personne de référence	62
Graph. 35. Part des ménages avec au moins deux enfants de moins de 20 ans, bénéficiant d'allocations familiales	64
Graph. 36. Part des ménages locataires ou propriétaires bénéficiant de prestations logement	64
Graph. 37. Taux de recours et de non-recours au RSA socle parmi les ménages éligibles	64
Graph. 38. Taux de non-recours au RSA socle dans la population éligible, selon les caractéristiques de la personne de référence	65
Graph. 39. Évolution de la proportion de logements précaires par nationalité (2010-2016)	68
Graph. 40. Évolution des parts d'impayés signalés	70
Graph. 41. Montants des impayés et ressources des ménages faisant face à des impayés	71
Graph. 42. Distribution des niveaux de vie dans les accueils du Secours Catholique et comparaison avec la population générale	72
Graph. 43. Distribution des revenus, et comparaison avec les budgets de référence de l'ONPES selon le type de ménage	73
Graph. 44. Évolution de l'indice des prix dans la population générale	74
Graph. 45. Écart par rapport à l'indice d'ensemble de l'indice des prix des ménages des 1 ^{er} et 2 ^e déciles (plus modestes) et du 10 ^e décile (plus aisés)	75



INTRO- DUCTION

Au Secours Catholique-Caritas France, 67 900 bénévoles répartis dans près de 3 500 équipes accompagnent les 1 438 000 personnes rencontrées¹ en 2016. Ce sont 767 000 adultes et 671 000 enfants qui ont ainsi été accompagnés.

Pour la construction de ce rapport portant sur les rencontres de l'année 2016, 85 165 fiches statistiques ont été renseignées en France et analysées.

Le Secours Catholique est un acteur de la lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de précarité. Au printemps 2017, un événement a été organisé sous la forme d'une démarche itinérante, autour d'un camion podium et d'animations, avec des étapes dans trente villes françaises. L'initiative a permis d'aller à la rencontre du grand public, pour l'interpeller sur le thème des préjugés envers les pauvres et de la cohésion sociale.

Depuis plusieurs années, les constats issus des informations dont le Secours Catholique dispose par l'intermédiaire des fiches statistiques donnent de la matière pour déconstruire des préjugés sur les personnes en situation de précarité.

Cette démarche est au cœur du présent rapport. Le document se compose de deux parties :

1. Principales caractéristiques des ménages et personnes rencontrés.
2. Ressources et conditions de vie.

Dans chacune de ces parties et lorsque cela est pertinent, certains préjugés parmi les plus tenaces sur la pauvreté et la précarité sont discutés.

En complément à ces éléments d'analyse statistique, des études et des constats de terrain du Secours Catholique ainsi que des exemples d'actions mises en œuvre et des propositions sont intégrés au rapport. Pour la deuxième année consécutive, nous avons proposé à trois chercheurs ou observateurs de la société d'apporter leur regard. Il s'agit d'Axelle

1 - Nous emploierons indifféremment les expressions « personnes/ménages accueilli.e.s/rencontré.e.s » et « personnes/ménages accueilli.e.s/rencontré.e.s par le Secours Catholique ». Nous pourrions aussi employer les termes « accueilli » ou « rencontré » au sens large : un ménage accueilli/rencontré l'est au travers de sa personne de référence (voir *infra*, définitions).

Brodiez-Dolino (CNRS), de Flore Gubert (IRD) et d'Adeline Merceron (Ifop).

Pour la première fois, au même titre que ces dernières, deux groupes de personnes ayant l'expérience de la précarité contribuent à la réflexion sur la thématique des préjugés dont elles peuvent être les cibles.

Enfin, les analyses régionales font un point sur les évolutions et les particularités des situations de pauvreté dans les régions françaises. Elles sont publiées sur le site web du Secours Catholique : www.secours-catholique.org.

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR L'ANALYSE DES SITUATIONS DE PAUVRETÉ RENCONTRÉES

Pour chaque ménage rencontré par une équipe du Secours Catholique, les bénévoles constituent un dossier d'accueil qui décrit la situation et sert principalement au suivi et à l'accompagnement de ce ménage.

Une fois par dossier et par an, les éléments sont retranscrits dans une fiche statistique anonyme. Elle contient un grand nombre d'informations telles que la composition du ménage, la situation face à l'emploi, le logement, les ressources, les demandes exprimées...

Certaines situations, comme l'accueil de jour, offrant douches et petits déjeuners, ou les groupes locaux proposant des activités conviviales, ne donnent pas systématiquement lieu à un dossier d'accueil. Le nombre de fiches recueillies dépend également de la mobilisation des bénévoles.

L'échantillon n'est donc pas parfaitement représentatif de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ni de l'ensemble des personnes en situation de forte pauvreté sur le territoire français. Mais les biais structurels ne se modifient pas fortement au cours du temps, sauf cas particulier. C'est pourquoi les évolutions, les proportions et les ordres de grandeur peuvent être interprétés de manière plus générale. Cette approche est appuyée par le grand nombre de fiches recueillies.

Tous les ans, un compte rendu exhaustif des situations est réalisé par le Secours Catholique. Chaque équipe dresse un bilan du nombre et du type de situations qu'elle a rencontrées pendant l'année civile. À partir de ces informations, croisées avec celles issues des fiches statistiques, il est possible d'estimer des effectifs globaux, comme le nombre de personnes rencontrées.

INFORMATIONS DISPONIBLES POUR LA CONNAISSANCE DES PRÉJUGÉS ENVERS LES PAUVRES

Dans le cadre de la démarche itinérante menée par le Secours Catholique au printemps 2017, deux études ont été mises en place :

- Une étude d'opinion, réalisée en février 2017 par l'institut Viavoice afin de confronter les opinions et préjugés des Français à la réalité des chiffres de la pauvreté. Nous nommons cette étude « sondage représentatif » lorsque nous y faisons référence dans ce rapport, pour souligner la représentativité de la société française. Cette représentativité a été assurée par la méthode des quotas² appliquée aux critères suivants : sexe, âge, profession, région et catégorie d'agglomération.
- Un questionnaire à choix multiple destiné aux passants pendant les 30 étapes de la démarche itinérante menée au printemps 2017. Ce QCM a été conçu avec un double objectif d'outil d'animation et de recueil d'informations. Il a permis d'aller à la rencontre des passants, d'engager un dialogue et des questionnements, des prises de conscience sur les préjugés. Sans constituer une enquête classique ni un objet rigoureusement scientifique, il apporte néanmoins des éclairages, des enseignements au travers des 5 357 formulaires collectés. Nous nommons cette étude « QCM Démarche itinérante » quand nous y faisons référence dans ce qui suit.

Les principaux enseignements de ces deux études sont publiés en pages annexes.

D'autres études et ouvrages traitent de la question des préjugés contre les pauvres, notamment : *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*³.

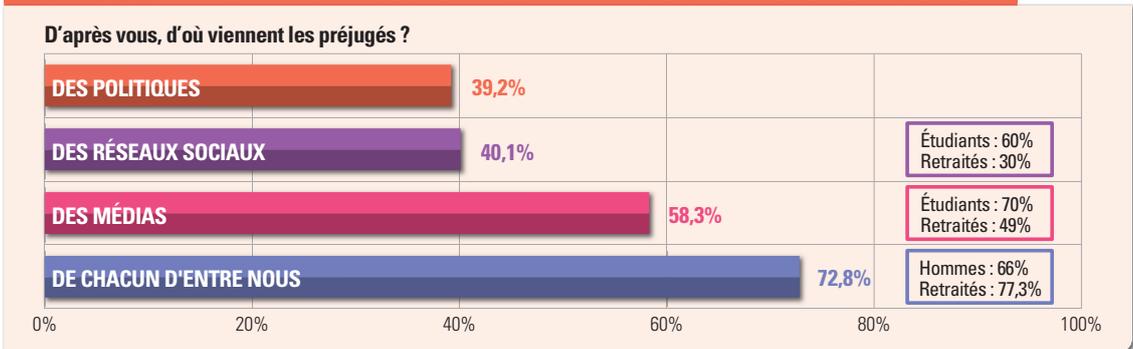
Le terme préjugé se définit ainsi : « Jugement sur quelqu'un, quelque chose, qui est formé à l'avance selon certains critères personnels et qui oriente en bien ou en mal les dispositions d'esprit à l'égard de cette personne, de cette chose⁴. » Cette définition laisse entendre que chacun d'entre nous aurait des préjugés du simple fait qu'il est impossible d'appréhender le monde dans sa complexité. Les simplifications que nous faisons tous pour aborder ces réalités nous amènent à « préjuger » certains phénomènes ou situations.

La première question du QCM Démarche itinérante porte sur l'origine des préjugés. Le graphique des réponses ci-dessous entérine le constat que nous sommes pratiquement tous conscients d'avoir des préjugés.

2 - Méthode basée sur la répartition connue de la population pour un certain nombre de caractères (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle...). L'échantillon est construit en respectant la distribution de la population, il est choisi de façon à constituer une image aussi fidèle que possible de la population totale.

3 - Mouvement ATD Quart Monde, *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, Éditions Quart Monde, Les Éditions de l'Atelier, 2016 (nouv. éd.).

4 - Dictionnaire Larousse (www.larousse.fr).

GRAPHIQUE 1. QCM DÉMARCHE ITINÉRANTE SUR LES ORIGINES DES PRÉJUGÉS ET LEURS VECTEURS

Champ : Ensemble des personnes ayant répondu au QCM du Secours Catholique au printemps 2017.

Lecture : Question à choix multiple. 39,2 % des personnes ayant répondu au QCM considèrent que les préjugés sont véhiculés par les « politiques », 72,8 % par « chacun d'entre nous ». 77,3 % des retraités ont répondu que les préjugés viennent « de chacun d'entre nous ».

Dans ce rapport, huit préjugés envers les personnes en situation de précarité sont abordés : « les pauvres font des enfants pour toucher les allocations familiales » ; « les étrangers viennent profiter de la générosité du système social français » ; « on est moins pauvre lorsqu'on vit à la campagne » ; « si on cherche du travail, on trouve » ; « le chômage est la principale cause de pauvreté » ; « les pauvres préfèrent ne pas travailler » ; « les pauvres sont des assistés et des fraudeurs » ; « les pauvres ne savent pas gérer leur budget ».

Nous apportons, principalement au travers des informations dont nous disposons, des éléments qui montrent en quoi ces huit affirmations sont des préjugés et comment ces derniers peuvent être déconstruits, à l'aide de la connaissance des conditions de vie et de la compréhension des situations des personnes qui les subissent.

DÉFINITIONS

Situation de pauvreté : personne ou famille rencontrée, soutenue, accompagnée et/ou aidée par le Secours Catholique. Le terme « situation » est à rapprocher de ce que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) désigne par « ménage ». Les deux termes seront employés indifféremment dans le présent rapport.

Personne de référence : au sein de chaque ménage, pour les couples, c'est la personne qui se présente à l'accueil des équipes du Secours Catholique, sinon, c'est l'adulte unique du ménage.

Ménage étranger : ménage dont la personne de référence n'est pas de nationalité française.

Niveau de vie ou revenu par unité de consommation (UC) : dans un ménage, le premier adulte compte pour 1 UC, les autres adultes et les enfants de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC chacun et les enfants de moins de 14 ans comptent pour 0,3 UC chacun. On divise le revenu du ménage par la somme des UC le composant. Cela correspond au niveau de vie du ménage. Cette échelle d'équivalence est utilisée par l'ensemble des pays européens. Chaque individu ne correspond pas à une unité afin de prendre en compte les économies liées à la mutualisation au sein des ménages.

Médiane d'un ensemble de valeurs : c'est la valeur de cet ensemble qui divise celui-ci en deux parts égales. La moitié des valeurs de cet ensemble est inférieure à la médiane, l'autre moitié lui est supérieure.

Quartile : Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus... les quartiles sont les valeurs qui partagent cette distribution en quatre parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires : le premier quartile (noté généralement Q1) est le salaire au-dessous duquel se situent 25 % des salaires et le salaire au-dessus duquel se situent 75 % des salaires. Le deuxième quartile est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires, c'est la médiane. Le troisième quartile (noté généralement Q3) est le salaire au-dessous duquel se situent 75 % des salaires et au-dessus duquel se situent 25 % des salaires.

Quintile : même définition que quartile, en partageant la distribution en cinq parties égales au lieu de quatre.

Percentile ou centile : même définition que quartile, en partageant la distribution en cent parties égales.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté d'un pays : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les instituts nationaux de statistiques des autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme le Canada ou les États-Unis) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais l'Insee publie aussi des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %).

Taux de pauvreté : proportion de personnes ou de ménages ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté.

Euros courants/euros constants : les montants en euros courants sont tels qu'ils sont indiqués à une période donnée (valeur nominale). Les montants en euros constants sont en valeur réelle, c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une référence. Dans ce rapport, quand les montants sont calculés en euros constants 2016, ils sont corrigés de la hausse des prix jusqu'à 2016.

Remarque : quelques données concernant 2015 nous sont parvenues après la parution du précédent rapport statistique. Les chiffres relatifs à 2015 cités dans le présent rapport intègrent ces données supplémentaires, ce qui explique des écarts minimes avec les données du précédent rapport.

D'OÙ VIENNENT NOS PRÉJUGÉS ?

AXELLE BRODIEZ-DOLINO, CNRS-Centre Norbert Elias

Ancrés pour certains depuis des siècles, les préjugés envers les plus démunis ont peu à peu pris les tours de l'évidence. Comprendre leur construction tout à la fois politique, économique et sociale peut donc aider à lutter contre.

Au début du Moyen Âge, le pauvre était utile et valorisé : considéré par sa souffrance et son dénuement comme une image du Christ, il permettait à la société, par l'aumône, l'accès au salut. À partir de la fin du XIII^e siècle en revanche, la croissance démographique, donc le morcellement des terres et la paupérisation des campagnes, ajoutés aux régulières disettes, guerres et épidémies, ont jeté sur les routes un nombre croissant de ruraux à la recherche d'un travail. Redoutant ces errances, véhicules potentiels de maladies, vols, crimes et rassemblements séditeux, les autorités se sont durcies. Confortées par un autre terreau biblique, selon lequel l'homme doit souffrir et travailler depuis la chute originelle, elles ont forgé ce clivage toujours prégnant entre « bons » et « mauvais » pauvres : les premiers inaptes en raison de leur âge ou d'un handicap, les seconds valides et sommés d'accepter tout travail ; les premiers originaires du lieu, les seconds migrants venus d'ailleurs. Dans toute l'Europe ont été prises des mesures drastiques : marques au fer rouge, pilori, enfermement, galères, etc. Napoléon a ancré cette tendance : les articles du Code pénal de 1810 faisant du vagabondage et de la mendicité un délit n'ont été supprimés qu'en... 1994.

Avec la révolution industrielle s'est ajoutée la prolétarisation urbaine. Les plus pauvres sont devenus suspects de vices, de dilapider leurs ressources en boisson et de mal gérer leur trop maigre budget. Puis apparaissent à partir des années 1890, avec la protection sociale moderne, la peur du « profiteur » et du fraudeur ; ou l'idée saugrenue, pourtant d'emblée démentie par les faits, que les pauvres feraient des enfants pour toucher les allocations familiales. On compatit inversement devant le « pauvre honteux » et moralement « méritant », qui se refuse à demander des aides – implicite valorisation du non-recours qui imprègne encore inconsciemment nos mentalités. Et de fait ce non-recours, longtemps invisible, a toujours été massif : conjonction de la lourdeur et de la complexité des dossiers, de la modicité des aides, des intenable reverses en cas de trop-perçu, de la honte à se faire reconnaître comme pauvre, et de la préférence pour le travail, même difficile et sous-payé, mais source de dignité familiale et sociale.

Les difficultés économiques jouent également. Durant les dépressions des années 1870-1890 puis 1930, et désormais depuis les années 1970, l'envolée du chômage et de la précarité induit aussi celle de l'endettement et de la concurrence entre travailleurs ; une progressive usure de la compassion et le sentiment, pourtant contredit par le massif déséquilibre entre offre et demande, qu'il serait toujours possible de trouver du travail ; le rejet politique de l'étranger, fantasmatique miroir inversé de notre colonisation, dont les bras sont toujours bienvenus en temps de prospérité puis la présence construite en figure repoussoir pendant les phases de repli économique.

Ancrées dans notre histoire, ces constructions mentales puisent aux valeurs toujours centrales, bien que de plus en plus malmenées par les évolutions du monde, de sédentarité et de labeur ; régulièrement réactivées par les populismes politiques, elles ne s'effacent d'un revers ni de main, ni de chiffres. Les questions 6 et 7* de l'enquête menée par le Secours Catholique, fondamentales, concernent pourtant leur prix, tant pour ceux qui subissent les préjugés (dévalorisation de soi et repli, sentiment d'injustice) que pour la cohésion sociale (fracturée par ces barrières, et par le retournement des stigmates en violence physique et politique). La bonne nouvelle est que les Français en sont conscients. Reste donc à mettre en accord nos pensées et nos actes.

* Question 6, « Quelles sont les conséquences des préjugés sur les pauvres, pour eux-mêmes ? » et 7, « Quelles sont les conséquences des préjugés sur les pauvres, pour la société ? » (voir annexe 2, p. 83).



1. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES ET PERSONNES RENCONTRÉS

Cette première partie présente les principales caractéristiques des ménages et personnes rencontrés par les équipes du Secours Catholique au cours de l'année 2016. Après une analyse des principales raisons pour lesquelles ces personnes poussent la porte de l'association, par l'étude des besoins qu'elles expriment, c'est la composition démographique par âge, sexe, type de ménage, nationalité et territoires qui sera étudiée.

À partir des informations recueillies par le biais des fiches statistiques, il est possible de savoir si les ménages se présentent pour la première fois aux équipes du Secours Catholique au cours de l'année civile ou s'ils étaient déjà connus les années précédentes. Depuis plusieurs années, la répartition est globalement de deux tiers de nouveaux contacts pour un tiers de personnes déjà connues. Entre 2015 et 2016, on note une légère augmentation (+ 1,2 point) de la part des ménages déjà connus par rapport aux années précédentes. Ils représentent 33,4 % des ménages accueillis en 2016. Cette augmentation est observée quels que soient la nationalité et le statut (pour les étrangers) des personnes de référence des ménages.

1.1. PRINCIPAUX BESOINS EXPRIMÉS

Lors de leur accueil, les ménages font part de leurs besoins, qui peuvent concerner l'écoute, l'aide alimentaire ou vestimentaire, le logement, la mobilité, les démarches administratives, les problèmes bancaires, les loisirs, la santé... Un ménage peut formuler plusieurs besoins.

TABLEAU 1. ÉVOLUTION DES DEMANDES EXPRIMÉES (2010-2016) - DEMANDES EXPRIMÉES EN 2016 PAR LES FRANÇAIS ET PAR LES ÉTRANGERS SELON LEUR STATUT

	Ensemble des personnes accueillies			2016		
	2010	2013	2016	Français	Étrangers en situation régulière	Étrangers sans statut
Écoute, conseil, accueil	56,9 %	57,0 %	60,2 %	58,9 %	64,2 %	73,8 %
Alimentation	57,2 %	55,2 %	56,0 %	57,7 %	52,6 %	54,3 %
Loyer, factures d'énergie, d'eau	13,7 %	20,1 %	18,5 %	24,4 %	13,4 %	2,6 %
Vêtements	10,5 %	9,0 %	10,2 %	7,5 %	11,6 %	18,8 %
Démarches administratives	6,2 %	6,3 %	7,6 %	2,3 %	15,5 %	20,6 %
Mobilité (voiture, transport)	3,6 %	5,1 %	6,5 %	6,6 %	3,9 %	9,7 %
Autres ⁵	22,5 %	21,5 %	21,5 %	19,4 %	28,5 %	26,8 %

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ménages accueillis par le Secours Catholique.*

Lecture : *60,2 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ont fait part de leur besoin d'écoute. Les besoins peuvent être multiples. En 2016, 58,9 % des ménages français rencontrés ont fait part de leur besoin d'écoute.*

Les demandes d'écoute et d'aide alimentaire sont de loin les deux principales formulées, ce qui ne signifie pas que d'autres besoins ne sont pas présents de façon forte. Ils peuvent notamment être exprimés au fil de la relation des personnes avec les bénévoles du Secours Catholique, dans le cadre d'un accompagnement plus global.

Les demandes d'écoute augmentent au fil du temps, quelle que soit la nationalité, mais elles sont plus fortement représentées chez les ménages étrangers en attente de statut ou en situation irrégulière. Ainsi, près de trois quarts parmi ces derniers formulent ce besoin en 2016 (+ 4 points par rapport à 2010).

Les demandes d'aide alimentaire sont fortes quelle que soit la nationalité de la personne de référence. Elles ont eu tendance à baisser ces dernières années pour les étrangers qui sont en situation régulière (58,3 % en 2010 et 52,6 % en 2016) et à augmenter pour ceux qui ne le sont pas (47,7 % en 2010 et 54,3 % en 2016).

Les demandes concernant le logement (loyer, factures d'énergie et d'eau) sont plus fréquentes en 2016 qu'en 2010 pour les ménages français et étrangers en situation régulière, ménages qui sont le plus souvent dans des logements « stables »⁶ : elles passent de 16,6 % en 2010 à 24,4 % en 2016 pour les Français et de 8,7 % à 13,4 % pour les étrangers en situation régulière.

Les besoins en matière de mobilité⁷ ont augmenté pour tous, en lien avec l'emploi ou les démarches administratives. Les demandes d'aide pour les démarches administratives sont de plus en plus formulées au cours du temps. En 2016, elles concernent 20,6 % des ménages étrangers qui ne sont pas en situation régulière.

1.1.1. LES BESOINS D'ÉCOUTE ACCOMPAGNENT D'AUTRES DEMANDES

Les demandes d'écoute sont les demandes les plus souvent formulées pour l'ensemble des ménages accueillis : six sur dix d'entre eux. Elles traduisent un besoin d'être entendu et considéré.

Nous pouvons observer les caractéristiques des ménages selon qu'ils formulent :

- Une demande ne concernant pas l'écoute (une ou plusieurs demandes figurant dans le tableau 1 et qui ne soient pas la demande d'écoute), soit 40 % des ménages.
- Une demande d'écoute associée à un ou plusieurs autres besoins formulés, soit 57 % des ménages.

Les demandes d'écoute et autres sont le cas le plus fréquent (57 %), il existe peu de demandes exclusivement d'écoute (3 %).

Lorsque les ménages expriment une demande d'écoute, elle est, dans plus de deux tiers des cas, accompagnée d'une demande d'aide alimentaire (contre 56 % de demandes d'aide alimentaire pour l'ensemble des ménages accueillis). La demande d'écoute s'accompagne de façon assez fréquente de plusieurs autres demandes. Quand le besoin d'écoute n'est pas formulé, les demandes sont plus ciblées, moins multiples.

La demande d'écoute est plus présente dans les grands pôles urbains. Plus de quatre ménages sur dix qui formulent des demandes d'écoute sont des étrangers (42 % contre 38,7 % pour l'ensemble des ménages accueillis). Parmi ces étrangers, 61 % ne sont pas en situation régulière.

Les ressources des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont abordées dans la deuxième partie de ce rapport, mais il est intéressant d'observer, ici, ce que sont ces ressources selon les catégories de demandes formulées.

5 - Les autres demandes formulées peuvent avoir trait aux domaines suivants : mobilier, équipement du logement, accompagnement scolaire ou éducatif, santé (accès aux soins, lunettes, appareils orthodontiques ou auditifs...), assurances, recherche d'emploi, loisirs et vacances, recherche de logement, d'hébergement, microcrédit, prêt personnel, formation professionnelle (frais), banque et organismes de crédit.

6 - Ménages vivant en locations du parc public ou privé, en habitats collectifs ou dans un logement dont ils sont propriétaires.

7 - Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2014. La fracture mobilité.*

TABLEAU 2. DEMANDE D'ÉCOUTE OU NON - FRÉQUENCE DE PERCEPTION DES RESSOURCES PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES MÉNAGES

Type de demande	Ressources plus souvent perçues que dans l'ensemble des ménages	Ressources moins souvent perçues que dans l'ensemble des ménages
Ménages formulant des besoins d'écoute et autres	Aucunes ressources	Salaire, retraite, allocations chômage, allocations familiales, prestations logement
Ménages formulant des besoins qui ne sont pas l'écoute	Salaire, retraite, sécurité sociale, allocations familiales, allocations chômage, prestations logement	Aucunes ressources

Source : Secours Catholique.

Champs : Ménages qui formulent un besoin d'écoute parmi d'autres ou un besoin qui ne concerne pas l'écoute.

Lecture : Les ménages formulant des besoins d'écoute (et autres) sont plus souvent sans ressources financières que l'ensemble des ménages accueillis. Les ménages formulant un besoin hors écoute perçoivent plus souvent des revenus issus du travail ou des prestations sociales.

Les ménages qui formulent des besoins d'écoute parmi d'autres ont moins souvent des ressources « stables » que la moyenne des ménages rencontrés par le Secours Catholique, ils sont plus souvent sans ressources financières, vivent plus souvent dans des logements précaires.

À l'inverse, les personnes dont les besoins exprimés ne sont pas l'écoute sont moins souvent sans ressources financières, mais plus souvent en situation d'impayés.

Les ménages qui ne formulent pas de demande d'écoute sont plus souvent en emploi ou au chômage indemnisé que la moyenne, leur niveau de vie est moins faible. Ils poussent les portes du Secours Catholique avec des besoins ciblés, qui peuvent découler des arbitrages obligatoires qu'ils sont amenés à pratiquer pour leur quotidien. Ils peuvent plus souvent trouver de l'écoute et de la considération ailleurs que dans l'association.

« FINALEMENT, C'EST ÇA QUI VOUS FOUT PAR TERRE : QUAND PLUS PERSONNE N'A BESOIN DE VOUS »

Groupe de personnes accompagnées par le Secours Catholique à Dreux, Maurepas et Paris

Une des premières réactions des membres de groupes de personnes accompagnées par le Secours Catholique à l'hypothèse d'échanges qui seraient consacrés aux préjugés fut assez réservée :

« On n'a pas trop envie d'aborder cette question, parce que cela signifie que c'est encore nous qui devons trouver le moyen de démontrer que nous ne sommes pas... ce qu'on nous accuse d'être. Ras le bol de se justifier en permanence. »

Dites aux gens : venez avec vos préjugés, rencontrons-nous, faisons des choses ensemble, et les regards changeront, de part et d'autre.

Tous les discours ne servent qu'à convaincre ceux qui sont déjà convaincus. Et même quand tu présentes des démonstrations par l'exemple ou les chiffres, les gens trouvent toujours à donner des contre-exemples plus ou moins vérifiés de personnes qu'ils connaissent ou dont ils ont entendu parler. »

« Le problème, c'est que les gens font des généralités à partir de cas particuliers : une personne au chômage pourrait se secouer les puces pour trouver du boulot devient "tous les chômeurs sont des fainéants". Une personne étrangère commet un vol = "tous les étrangers sont des voleurs en puissance". »

« On en a ras le bol, aussi, de devoir parler de ce qui est difficile à vivre, de devoir sans cesse revenir sur ce qui fait mal. Moi, je ne peux plus. Je préfère me taire. »

Au-delà de ces objections, la question des préjugés revient néanmoins sur le tapis, tant elle pèse sur les épaules des personnes. Se retrouver face à des jugements négatifs provoque des réactions différentes.

Certaines personnes s'enfoncent complètement : elles sont cassées, humiliées... À force d'être considérées comme moins que rien, elles finissent par le croire elles-mêmes. Il faut lire le texte de Claudine dans le numéro deux de *L'Apostrophe**.

« Je me souviens de moments difficiles dans ma vie. Enfant, je n'étais pas comme les autres. C'est dur de regarder les autres jouer et rire et d'être mise à l'écart. Être différent n'est pas un problème en soi : c'est les autres qui te font sentir que tu es différent. Quand on est gamin, c'est terrible ! »

« Je suis maladroit et j'ai du mal à comprendre, il me faut plus de temps que d'autres... cela m'a suivie toute ma vie et cela m'a donné des complexes... surtout qu'il y a des gens qui sont théoriquement là pour nous aider (les parents, les profs, les assistantes sociales, les gens qui accueillent le public dans les administrations...) et que certains vous enfoncent encore plus. J'en ai beaucoup souffert et ça me poursuit encore aujourd'hui. Cela renvoie beaucoup à la question de la confiance. Moi, quand je n'ai pas confiance, ou qu'on ne me fait pas confiance, c'est terminé, je suis bloqué.

On a tous des préjugés : quand on rencontre quelqu'un pour la première fois, on imagine des tas de trucs... Ce qu'il faut, c'est refuser d'enfermer les gens dans des cases. Ils sont toujours différents de ce qu'on croit. »

« ...Plus vous avez peur, plus vous regardez les gens du haut de vos préjugés, plus vous les enfoncez dans leur déprime et leurs vieilles ornières, alors que c'est la compréhension, la confiance, une main tendue qui tient bon, même quand la rechute menace, quand nous-même on n'y croit plus, qui donne une chance de s'en sortir. Tant que les gens se sentent humiliés, lâchés, abandonnés, mal jugés, incompris, vous les empêchez vous-même de sortir de ce que vous leur reprochez sans comprendre. Parce que ça vous dérange. C'est un terrible cercle vicieux ! »

Jean-Luc, in *L'Apostrophe*, cahier n°2, été 2017

« Ce qui aide à s'en sortir, c'est le courage, la volonté ! Trop de personnes se contentent d'être assistées et ne se bougent pas, ne font aucun effort. Pour s'en sortir, il faut aussi se battre, ne pas tout attendre des autres. »

Ces affirmations font fortement débat un moment, avant de parvenir à une position partagée :

De fait, il y a des personnes qui pourraient se relever les manches et faire autre chose que la queue dans les files d'attente des associations. C'est une minorité, mais cela existe, même si serait abuser que de parler de profiteurs du système, parce qu'on ne fait que survivre dans ces conditions.

D'autres s'en sont sortis parce qu'ils se sont battus, avec beaucoup de volonté et de courage... Mais le courage, on en parle après coup... sur le moment, on en bave et on se demande où est le bout du tunnel, si même il existe...

Pour beaucoup de personnes, le courage, la volonté, c'est du pipeau, c'est au-dessus de leurs forces.

La volonté seule ne suffit pas ; on s'épuise, on s'enfonce tout seul. On a beau dire : lève-toi, secoue-toi, ça ne marche pas... tous les ressorts sont cassés. [...]

La misère, c'est comme la déprime, ça enferme et ça vous retire toutes vos forces.

On n'y croit plus, que c'est possible qu'il puisse exister autre chose.

« En plus, quand on dit aux gens que c'est une question de volonté, de courage, on leur fait comprendre que s'ils en sont là, c'est de leur faute, qu'ils n'ont qu'à se bouger, faire des efforts... des trucs qui vous enfoncent bien la tête sous l'eau quand on est déjà en train de se noyer !

Ça alimente le fantasme du mérite : ceux qui s'en sortent seraient ceux qui le méritent... C'est commode au fond : ça déculpabilise ceux qui s'en sortent le mieux. On justifie le fait qu'il y ait des inégalités par le recours à l'explication du mérite.

C'est faux, complètement injuste et insupportable pour ceux qui n'en peuvent plus ou qui n'ont pas eu les mêmes chances au départ. Ça fait partie des préjugés qu'il faut dénoncer. »

Les témoignages fusent, qui vont à l'encontre de l'idée selon laquelle la plupart des personnes en situation de précarité se tournent les pouces. Bien au contraire, elles en crèvent, de se sentir inutiles, ou plutôt considérées comme telles :

« J'en ai marre de me lever le matin et de savoir que ma vie ne sert à personne... »

« Finalement, c'est ça qui vous fout par terre : quand plus personne n'a besoin de vous. »

« Trouver sa place dans la société, c'est être reconnu comme citoyen à part entière, ayant son mot à dire et un rôle, une contribution réelle. Plus que de place, c'est peut-être de rôle qu'il faudrait parler. Un rôle social, une utilité. [...]

Chacun apporte (ou pourrait apporter, s'il n'en était empêché) sa pierre à l'édifice. [...] Nous ne sommes pas appelés à avoir tous la même place, le même rôle dans la société. Mais il est indispensable d'en avoir un, sinon on finit par croire qu'on ne vaut rien, qu'on n'a rien à apporter... Et au bout d'un certain temps, on laisse tomber. »

Extraits de *L'Apostrophe*, cahier n°1, automne 2016

Dans notre groupe, on est tous très différents. On aurait eu des tas de raisons de ne pas arriver à se comprendre, d'en rester à des *a priori*... et pourtant on forme comme une famille, parce qu'on a appris à se connaître.

Finalement, c'est la rencontre qui permet de sortir des préjugés que nous portons – tous – les uns sur les autres. Arriver à comprendre les logiques des autres, c'est important, sinon, on reste bloqué sur nos façons de voir les choses et on crée des murs d'incompréhension entre les gens.

Parfois, on dit que l'enfer, c'est les autres... et de fait, il y a des gens méchants, prêts à vous piétiner pour se valoriser eux-mêmes... Mais les autres, c'est aussi le paradis... quand on sent qu'on existe vraiment pour eux.

Une phrase nous a marqués, quand on a commencé à réfléchir sur les préjugés... elle vient de loin, mais nous croyons qu'elle aurait de quoi faire réfléchir tout le monde :

« Grand Esprit, accorde-moi de ne jamais critiquer mon voisin que je n'aie marché un mille dans ses mocassins. »

1.1.2. AIDE ALIMENTAIRE : DES BESOINS TOUJOURS IMPORTANTS

L'insécurité alimentaire⁸ est difficile à évaluer et à chiffrer en France. Des études⁹ estiment à 12 % le nombre d'adultes souffrant d'insécurité alimentaire. Cette part correspond à un nombre supérieur à celui des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire.

« L'aide alimentaire a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies. Elle est financée par des crédits de l'Union européenne [28 % en 2015], de l'État français, mais aussi des collectivités locales et d'autres personnes morales. [...] 250 000 tonnes de denrées ont été distribuées en 2015 à 4,8 millions de personnes¹⁰. »

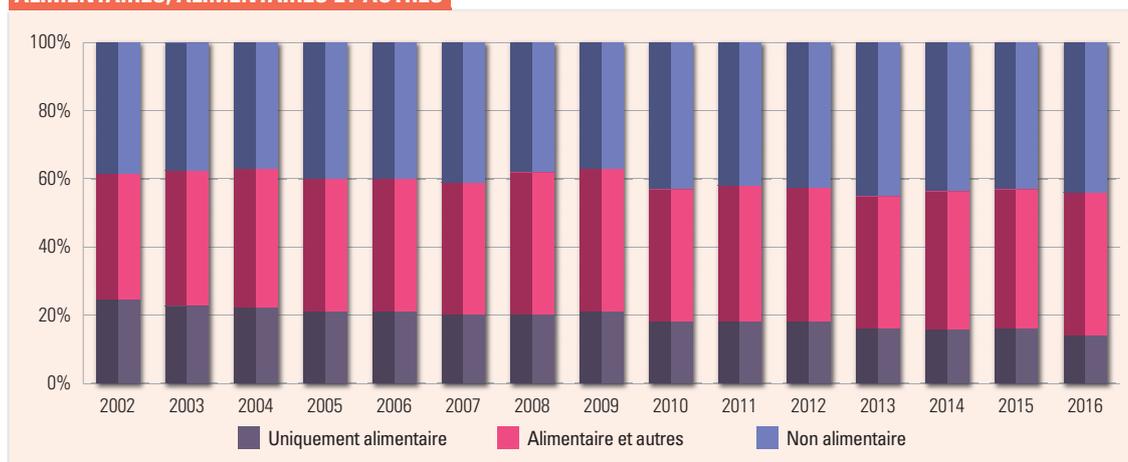
En France, l'aide alimentaire concerne en 2015 plus de 4,8 millions de personnes alors qu'elle en concernait 2,8 millions en 2008¹¹. En 2011, plus de 50 % des personnes sont présentes dans le circuit de l'aide alimentaire depuis plus de deux ans, pourcentage en augmentation constante depuis 2004. La santé des personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire se dégrade (obésité, hypertension, etc.)¹². Cette situation tend à devenir structurelle et risque de s'installer durablement dans le paysage socio-économique français.

Le Secours Catholique est un acteur présent dans le domaine de l'aide alimentaire, tout en ayant toujours considéré cette aide uniquement distributive comme un dispositif d'urgence. Il œuvre pour la reconnaissance d'un droit digne et durable à l'alimentation de tous, en s'appuyant sur des projets alimentaires dont l'objectif est de réduire la pauvreté.

Dans ce cadre, nous nous intéressons, ci-dessous, au profil des ménages accueillis, selon qu'ils formulent :

- Une demande d'aide uniquement alimentaire, soit 14 % des ménages.
- Une demande d'aide alimentaire associée à un ou plusieurs autres besoins formulés, soit 42 % des ménages.
- Une ou des demandes d'aide ne concernant pas l'alimentaire (parmi les demandes autres qu'alimentaires figurant dans le tableau 1), soit 44 % des ménages.

GRAPHIQUE 2. ÉVOLUTION DES PROPORTIONS : DEMANDES NON ALIMENTAIRES, UNIQUEMENT ALIMENTAIRES, ALIMENTAIRES ET AUTRES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages accueillis par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 14 % des ménages accueillis formulent une demande d'aide uniquement alimentaire.

La part de personnes qui formulent une demande d'aide uniquement alimentaire s'est beaucoup réduite au cours du temps

En 2002, 24 % des ménages rencontrés formulaient une demande d'aide uniquement alimentaire, ils sont 14 % en 2016. On note une légère augmentation en 2009 (21 % contre 20 % en 2007 et 2008), puis la baisse se poursuit.

On peut mettre en lien cette évolution avec celle de la politique des aides du Secours Catholique (impulsion d'un changement important des pratiques en matière d'aide alimentaire). Mais cette évolution est également liée aux autres besoins formulés, à la prise en compte de la complexité des situations.

Les ménages qui ont besoin d'aide alimentaire sont en lien depuis plus longtemps avec le Secours Catholique

Dans l'ensemble, 66,6 % des ménages accueillis le sont pour la première fois au cours de l'année 2016. Les personnes qui formulent des demandes alimentaires et autres sont 60,6 % à être des premiers contacts. Cela signifie que près de 4 ménages sur 10 avec demandes « alimentaires et autre(s) » sont des ménages déjà connus du Secours Catholique et accompagnés de façon plus durable. De façon différente, les ménages formulant une demande d'aide non alimentaire sont à 72 % des nouveaux contacts, pourcentage en augmentation par rapport au début des années 2000 (58 % en 2002).

8 - Selon le Comité de la sécurité alimentaire mondiale, l'insécurité alimentaire se définit comme une situation où l'une des composantes de la sécurité alimentaire n'est pas assurée. « La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture saine dont la quantité consommée et la qualité sont suffisantes pour satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires des personnes, et dont les bienfaits sont renforcés par un environnement dans lequel l'assainissement, les services de santé et les pratiques de soins sont adéquats, le tout permettant une vie saine et active. » Session d'octobre 2012 du Comité, « S'entendre sur la terminologie ».

9 - http://nicole.darmon.free.fr/IMG/pdf/Lille_Food_insecurity_Diet_Quality_JFN_2010.pdf

10 - Direction générale de la cohésion sociale, citée sur : http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/CNLE_ChiffresCles2016_ch2.pdf

11 - <http://www.cna-alimentation.fr/avis-liste/par-numero/avis-72>.

12 - <http://inpes.santepubliquefrance.fr/30000/actus2013/009-abena2011-2012.asp>



© CHRISTOPHE HARGOUES / SOCF

Les personnes qui demandent une aide alimentaire et autre(s) sont 92% à avoir besoin d'écoute

Ces personnes ont pratiquement toutes besoin d'être considérées, écoutées. Écoute qu'elles trouvent vraisemblablement plus dans les accueils du Secours Catholique que dans les autres lieux qu'elles fréquentent pour leurs démarches.

Quand les demandes sont « non alimentaires », elles concernent souvent les loyers, les factures d'énergie et d'eau, la mobilité, les démarches administratives et relativement peu l'écoute : environ 50 % des demandes « non alimentaires ».

Les demandes uniquement alimentaires concernent plus souvent les Français que les étrangers, les mères isolées que les autres ménages quand les demandes non alimentaires sont plus souvent formulées par les personnes seules (hommes ou femmes).

Les ressources des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont abordées dans la deuxième partie de ce rapport, mais il est intéressant d'observer ici, tout comme pour les demandes d'écoute, ce que sont ces ressources selon les catégories de demandes formulées.

TABLEAU 3. DEMANDES D'AIDE ALIMENTAIRE OU NON - FRÉQUENCE DE PERCEPTION DES RESSOURCES PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES MÉNAGES

Type de demande	Ressources plus souvent perçues que dans l'ensemble des ménages	Ressources moins souvent perçues que dans l'ensemble des ménages
Ménages formulant des demandes uniquement alimentaires	Allocations chômage, bourse d'études, AAH*	Aucunes ressources, retraite, prestations logement, CCAS*, autres
Ménages formulant des demandes alimentaires et autre(s)	Aucunes ressources, CCAS*	Salaire, retraite, allocations chômage, sécurité sociale, allocations familiales, prestations logement, RSA
Ménages formulant des demandes non alimentaires	Salaire, retraite, allocations chômage, AAH*, prestations logement, autres	Aucunes ressources

Source : Secours Catholique.

Champs : Ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 et qui formulent soit une demande d'aide alimentaire uniquement, soit une demande d'aide alimentaire parmi d'autres, soit une demande qui ne concerne pas l'aide alimentaire.

Lecture : Les ménages formulant des demandes d'aide alimentaire et autre(s) sont plus souvent sans ressources financières que l'ensemble des ménages accueillis.

* AAH : allocation aux adultes handicapés. CCAS : centre communal d'action sociale.

Les ménages qui demandent uniquement de l'aide alimentaire perçoivent en plus grande proportion que la moyenne des allocations chômage, les ménages qui formulent des demandes alimentaires et autre(s) sont plus souvent sans aucunes ressources et les ménages qui formulent des demandes non alimentaires touchent plus souvent des salaires, des allocations chômage ou des prestations sociales.

Les personnes qui formulent des demandes uniquement alimentaires sont plus souvent locataires en HLM quand celles qui formulent des demandes non alimentaires sont plus souvent propriétaires.

À travers les catégories de demandes exprimées, nous retrouvons les arbitrages que les ménages opèrent, que leur situation oblige à réaliser, ainsi que certaines caractéristiques liées à leurs ressources. Ainsi, les ménages ayant besoin d'écoute sont ceux dont les ressources financières sont les plus faibles. Les ménages ayant besoin d'aide alimentaire ont également un niveau de vie très faible et un besoin d'écoute fort, de considération.



POUR LE DROIT DE TOUS À UN ACCÈS DIGNE ET DURABLE À L'ALIMENTATION

Le droit à l'alimentation est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement soit au moyen d'achat monétaire, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, en assurant une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'anxiété, satisfaisante et digne »¹³.

« Ni la Constitution ni aucune loi ne consacre aujourd'hui en France le droit à l'alimentation. L'incorporation automatique du PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) dans le droit français par application de l'article 55 de la Constitution n'a pas été accompagnée de l'adoption de mesures concrètes visant à la réalisation du droit à l'alimentation¹⁴. »

À l'échelle mondiale, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies recensait en 2014 les obstacles majeurs à la réalisation du droit à l'alimentation : manque de reconnaissance politique et de mise en œuvre des programmes ; absence de cohérence des politiques publiques ; absence de suivi, de redevabilité et de justiciabilité ; mauvaise gouvernance des systèmes alimentaires ; dégradations environnementales¹⁵.

La situation en France et l'action de l'État

L'insécurité alimentaire est difficile à évaluer et à chiffrer. L'action de l'État, par l'intermédiaire des collectivités territoriales et avec le relais du milieu associatif, est centrée sur l'aide alimentaire soutenue par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Elle reste majoritairement distributive. C'est la voie quasi unique qui est imposée aux personnes en situation précaire pour avoir un accès à l'alimentation, approche qu'elles refusent parfois car cela ne correspond pas à leurs attentes (qualité et origine des produits, liberté de choix, lieux de distribution stigmatisants, etc.)¹⁶.

Ce soutien est néanmoins essentiel pour les populations concernées. Les associations sont fortement mobilisées et avec les meilleures intentions. Cependant, nous sommes devant une solidarité assistancielle qui s'est institutionnalisée, n'ouvre que très peu de perspectives aux personnes et ne permet pas de mettre en œuvre un droit digne et durable à l'alimentation.

Notre action de plaidoyer en réseau

Avec l'ensemble du réseau international Caritas, le Secours Catholique-Caritas France a animé une campagne de 2013 à 2015 sur le droit à l'alimentation avec pour slogan « *One Human Family, Food for All* »¹⁷. En 2015, nous avons participé à la publication du rapport contradictoire de la société civile sur la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels¹⁸ en corédigeant la partie sur le droit à l'alimentation. Nous avons également rédigé une note sur le droit à l'alimentation comme outil indispensable pour la sécurité alimentaire mondiale, au sein de la commission Agriculture et alimentation de Coordination SUD¹⁹. Avec EAPN (Réseau européen de lutte contre la pauvreté), nous sommes présents aux États généraux de l'alimentation (Paris 2017) pour favoriser l'expression des personnes en situation d'insécurité alimentaire et promouvoir nos axes de plaidoyer en France et à l'international.

Par ailleurs, nous sommes mobilisés pour la défense du droit à l'alimentation face aux changements climatiques, notamment à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Mettre en place un réseau d'acteurs et développer des initiatives pour le respect d'un droit à l'alimentation digne et durable

Avec plusieurs acteurs du système alimentaire, nous souhaitons mettre en lumière les actions qui répondent dignement et durablement à l'insécurité alimentaire. L'évaluation et la capitalisation des actions recensées sont au cœur de cette démarche. Ainsi nous accompagnons des projets ouverts à tous : épiceries solidaires, groupements coopératifs d'achat, paniers solidaires, jardins partagés, cuisines collectives, etc. Les personnes concernées sont actrices à part entière dans ces démarches d'innovations sociales qui soutiennent l'économie locale et l'emploi tout en préservant l'environnement²⁰.

Nous souhaitons pour 2020 la redéfinition et la réorientation des crédits nationaux et européens afin de développer des actions plus dignes et durables. Ces initiatives pourront se développer et constituer des réseaux. Enfin, le Secours Catholique souhaite également aboutir durant ce quinquennat à une loi-cadre sur le droit à un accès digne et durable à l'alimentation.

13 - « Le droit à l'alimentation - Rapport établi par M. Jean Ziegler, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, conformément à la résolution 2000/10 de la Commission des droits de l'homme », 7 février 2001.

14 - https://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/rc_-_complet_vf.pdf, p. 22.

15 - Nadia Lambek (coord.), *10 Years of the Right to Adequate Food Guidelines. Progress, Obstacles and the Way Ahead*, 2014, p. 31-39.

16 - <http://agriculture.gouv.fr/elecharger/71709?token=8fb7e768a877834611579a7fe822eb37>

17 - <http://food.caritas.org/?lang=fr>

18 - https://www.crid.asso.fr/IMG/pdf/rc_-_complet_vf.pdf

19 - <https://www.coordinationsud.org/wp-content/uploads/notes-3-correction-bandeau-002.pdf>.

20 - Des initiatives similaires existent en France, voir : http://www.resolis.org/upload/journal/document/11_20150313_resolis_journal_janvier_sat_interactif.pdf

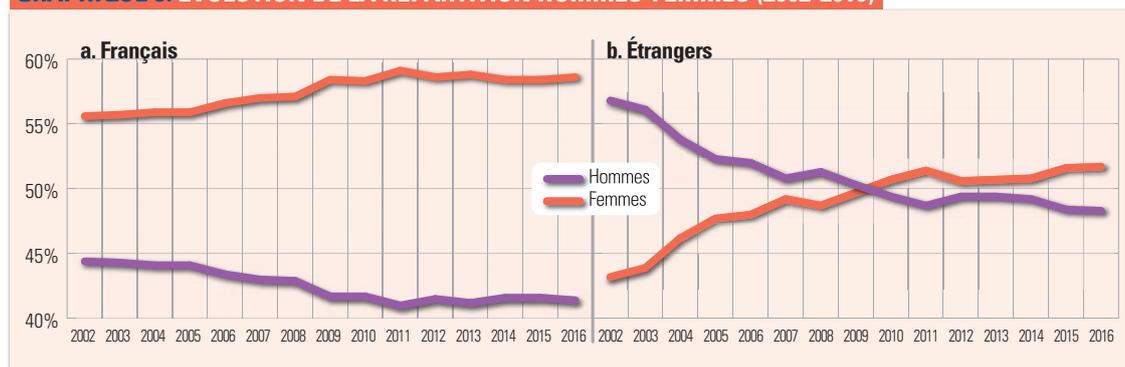
1.2. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Cette section analyse plus précisément le profil des ménages accueillis en 2016. Les situations de pauvreté rencontrées sont abordées ici sous l'angle de leur composition par sexe, âge, type de ménage et nationalité.

1.2.1. DES FEMMES AUX SITUATIONS TOUJOURS PLUS FRAGILES

En 2016, les femmes représentent la majorité des adultes rencontrés par les équipes, leur part restant stable par rapport à 2015 pour se fixer à 56,3 % (tableau 4). Depuis plusieurs années désormais, elles continuent de constituer une plus forte majorité des adultes de nationalité française (environ 60 %), mais une légère majorité des adultes étrangers accueillis (51,7 %). La proportion de femmes étrangères a cependant augmenté de manière régulière depuis le début des années 2000 pour atteindre la quasi-parité depuis 2010 (graphique 3).

GRAPHIQUE 3. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION HOMMES-FEMMES (2002-2016)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 58,6 % des personnes adultes rencontrées de nationalité française étaient des femmes. Les graphiques décrivent l'évolution de la répartition hommes-femmes parmi les adultes de nationalité française (graphique 3a) ou étrangère (graphique 3b) rencontrés entre 2002 et 2016.

Cette surreprésentation des femmes traduit leur situation de plus grande fragilité : leur part au sein des personnes rencontrées est en effet plus importante que dans la population générale de la France et ce quelle que soit leur nationalité. Il convient toutefois de noter que l'indice de fragilité des femmes est comparativement plus élevé et en augmentation chez les personnes de nationalité française, tandis que les hommes et les femmes de nationalité étrangère apparaissent également fragiles (tableau 4)²¹.

Cette plus grande vulnérabilité économique des femmes françaises par rapport aux hommes s'explique par la forte proportion de mères isolées (famille monoparentale), proportion stable depuis plusieurs années et représentant plus de 40 % des femmes françaises rencontrées. Elle reflète également l'augmentation plus récente de la proportion de femmes seules, souvent plus âgées et dont les ressources et pensions de retraite sont faibles. Par ailleurs, la stabilité apparente de la fragilité économique des hommes français masque un changement de composition : la hausse de la part des pères, et notamment des pères isolés (famille monoparentale), est une tendance longue qui se confirme chez les hommes de nationalité française. Cette part a presque doublé en quinze ans, passant de 5 % à 9 %. Elle est ainsi venue compenser la baisse tendancielle de la proportion d'hommes seuls, désormais minoritaires parmi les hommes rencontrés, malgré une rupture à la hausse depuis 2013.

Les profils et dynamiques hommes-femmes apparaissent quelque peu similaires chez les personnes de nationalité étrangère. L'égalité de vulnérabilité constatée s'explique en partie par une féminisation progressive des migrations autonomes dans cette population autrefois majoritairement masculine, mais avant tout par la plus forte proportion de familles avec enfants. Cette proportion connaît en effet une augmentation régulière depuis le début de la décennie, plus prononcée encore ces trois dernières années et venant contrebalancer la part de personnes seules et de parents isolés.

Autrement dit, alors que ce sont les femmes seules ou les mères isolées (famille monoparentale) qui apparaissent les plus vulnérables au sein des personnes rencontrées de nationalité française, l'extrême pauvreté touche de plus en plus et indistinctement des couples et des familles entières chez les personnes de nationalité étrangère. Ces constats font toutefois abstraction de la plus grande vulnérabilité encore des étrangers sans statut légal stable (en situation irrégulière ou en attente de régularisation de leur statut), absents des statistiques nationales. Ils restent toujours des hommes en majorité, plus souvent seuls, bien que la proportion de femmes seules ou accompagnées de leur famille y ait augmenté nettement ces dernières années pour atteindre près de 42 %.

21 - Les étrangers, qu'ils soient hommes ou femmes, restent toutefois globalement plus vulnérables à la pauvreté que les personnes de nationalité française (voir section 1.2.4 « Une population étrangère qui se renouvelle et au statut de plus en plus précaire »).

TABLEAU 4. PROPORTIONS DE FEMMES ET INDICES DE FRAGILITÉ PAR NATIONALITÉ (2010-2016)

	Secours Catholique			Indice de fragilité (*)		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Ensemble	55,7 %	56,4 %	56,3 %	1,07	1,08	1,08
Françaises	58,3 %	58,8 %	58,6 %	1,08	1,11	-
Étrangères	50,7 %	50,7 %	51,7 %	1,04	1,02	-

Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population (RP) 2010-2016.

Champ : Personnes adultes des ménages rencontrés par le Secours Catholique. L'indice de fragilité est calculé sur l'ensemble des adultes, à l'exclusion des étrangers en situation irrégulière, par souci de comparaison avec la population générale issue des recensements.

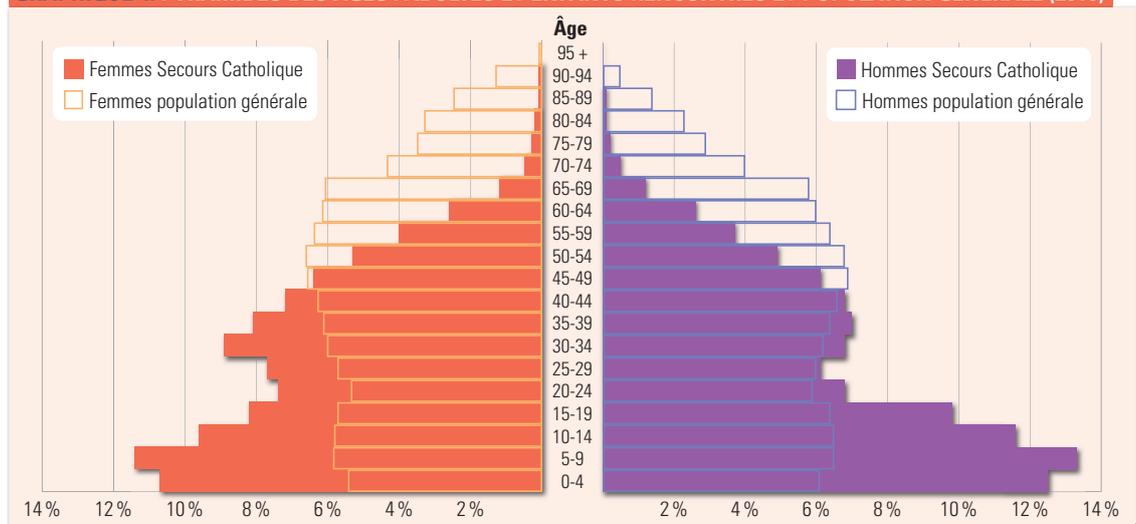
Lecture : En 2016, 56,3 % des personnes adultes rencontrées étaient des femmes. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population générale issue des recensements.

3.2.2. UNE PRÉCARISATION DES SENIORS ISOLÉS ET UNE VULNÉRABILITÉ DES JEUNES FAMILLES

L'âge médian des adultes rencontrés en 2016 est de 40 ans pour les hommes et de 39 ans pour les femmes. Il est de 9 ans pour leurs enfants. Les adultes issus des tranches d'âges les plus actives (25-54 ans) restent les plus fragiles : ils constituent plus des trois quarts des personnes accueillies et sont fortement surreprésentés dans les accueils au regard de leur proportion relative dans la population générale. C'est le cas en particulier pour les adultes âgés de 25 à 45 ans. Les jeunes adultes autonomes (seuls ou en couple) de moins de 25 ans et les seniors de plus de 60 ans apparaissent quant à eux comparativement moins vulnérables et représentent moins de 20 % des personnes rencontrées (graphique 4).

Ce constat sur l'ensemble des adultes accueillis par le Secours Catholique occulte toutefois deux tendances qu'il convient de souligner. La part des adultes âgés de plus de 50 ans a régulièrement augmenté au cours des quinze dernières années. L'accroissement plus rapide de la proportion des plus de 60 ans rencontrés dans les accueils en donne l'illustration : bien que minoritaire, elle a presque doublé, passant de 5 % en 2000 à près de 10 % en 2016. Cette croissance a par ailleurs été plus rapide que dans la population générale. À l'inverse, la part des adultes autonomes les plus jeunes a eu tendance à diminuer, en particulier celle des jeunes de moins de 30 ans (graphique 5).

Cette double évolution contrastée traduit d'une part une fragilisation relative et progressive de la situation des seniors. Elle reflète d'autre part une perte d'autonomie des jeunes adultes, dont la décohabitation est plus tardive comme en témoigne l'augmentation graduelle de l'âge des enfants au sein des familles rencontrées, ainsi que la surreprésentation de leurs enfants âgés de moins de 20 ans par rapport à la répartition observée dans la population générale (graphique 4)²². La pauvreté touche désormais des familles entières. Par ailleurs, les jeunes adultes autonomes (de moins de 30 ans) qui continuent de se présenter aux équipes d'accueil affichent des ressources de plus en plus faibles et des conditions de vie très précaires. Les étrangers constituent près de la moitié de ces jeunes adultes.

GRAPHIQUE 4. PYRAMIDES DES ÂGES : ADULTES ET ENFANTS RENCONTRÉS ET POPULATION GÉNÉRALE (2016)

Sources : Secours Catholique ; Insee, RP 2010-2016.

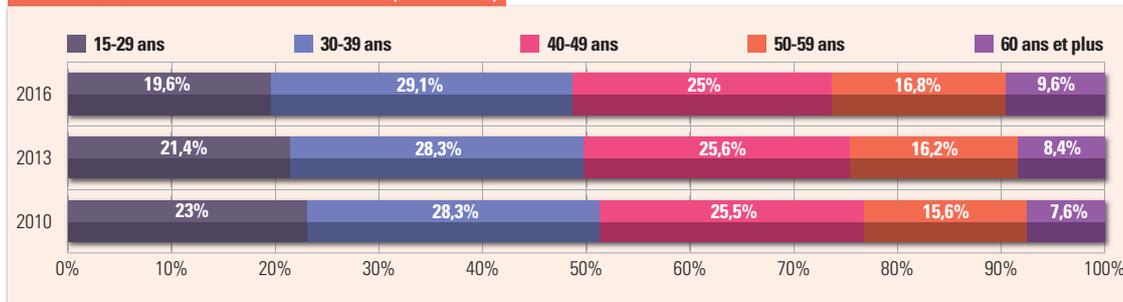
Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016, à l'exclusion des ménages étrangers en situation irrégulière, par souci de comparaison avec la population générale issue des recensements. Le sexe des enfants n'étant pas connu dans les fiches statistiques, la répartition par sexe dans la population générale, en fonction de la tranche d'âge, a été appliquée.

Lecture : En 2016, 6,8 % des hommes rencontrés avaient entre 20 et 24 ans. C'était le cas de 5,9 % des hommes dans la population générale.

22 - Une autre explication tient également à la potentielle difficulté du Secours Catholique à toucher les personnes âgées isolées ou les très jeunes adultes autonomes.

Cette précarité croissante des seniors est avant tout le reflet d'une paupérisation des personnes âgées sans enfant cohabitant : les hommes seuls et les femmes seules représentent respectivement la moitié des hommes et les deux tiers des femmes de plus de 60 ans accueillis, tandis que les couples sans enfants sont également fortement surreprésentés dans cette tranche d'âge. C'est également le cas, mais dans une moindre mesure, pour les personnes de plus de 50 ans. À l'inverse, les familles, monoparentales ou non, sont fortement surreprésentées chez les jeunes de moins de 40 ans. Les hommes seuls restent une exception : leur proportion reste très élevée parmi les jeunes adultes (plus de la moitié des hommes de moins de 30 ans). Ce dernier constat traduit l'augmentation de la proportion de jeunes étrangers dans les accueils, majoritairement des hommes récemment arrivés sur le territoire et au statut très précaire.

GRAPHIQUE 5. RÉPARTITION PAR ÂGE (2010-2016)



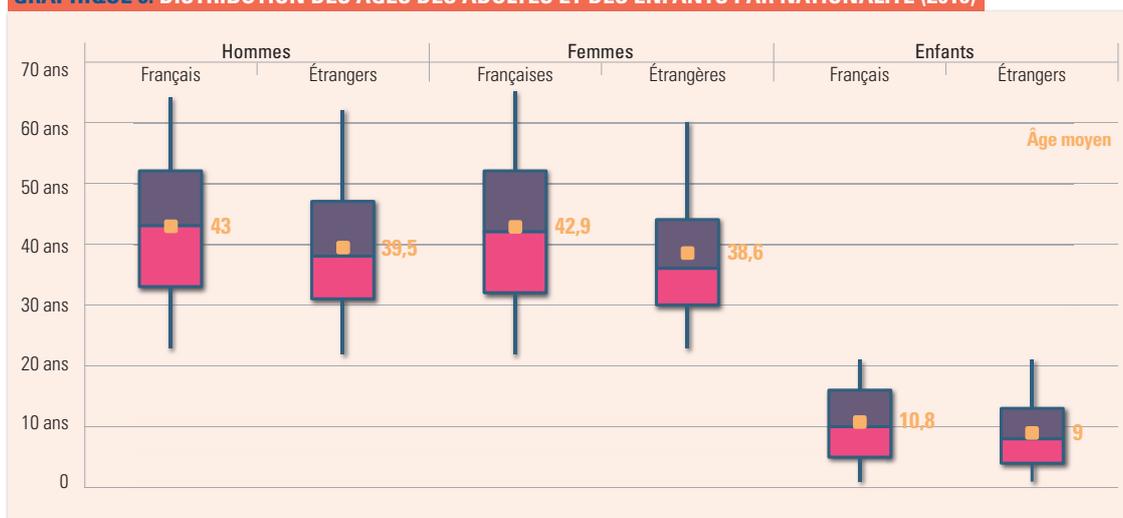
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de 15 ans et plus des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 19,6 % des personnes de 15 ans et plus rencontrées avaient entre 15 et 29 ans. Les barres décrivent l'évolution de la répartition par âge des personnes (15 ans et plus) entre 2010 et 2016.

En lien avec ce dernier point, il convient de souligner que le vieillissement progressif des adultes rencontrés touche principalement les adultes de nationalité française. Leur âge médian a augmenté de 6 ans au cours des quinze dernières années, passant de 36 à 42 ans. À l'inverse, l'âge médian des adultes de nationalité étrangère est resté stable sur la même période, à 37 ans. La distribution des âges des étrangers est par conséquent plus resserrée et fortement concentrée dans les catégories âgées de moins de 40 ans, dont les étrangers représentent désormais plus de la moitié (contre 39 % de l'ensemble des adultes rencontrés). Les enfants au sein des ménages étrangers sont également plus jeunes, avec un âge médian de 8 ans (graphique 6). Ce phénomène traduit le changement de composition et le renouvellement constant de la population étrangère au sein des accueils. Elle reste constituée de jeunes adultes isolés, mais également d'une part croissante de jeunes familles avec enfants, dont la migration récente, la diversité des origines et le statut légal précaire à l'arrivée rendent l'intégration et l'accès aux droits difficiles, situation qui accroît leur vulnérabilité à l'extrême pauvreté (voir la section 1.2.4, « Une population étrangère qui se renouvelle et au statut de plus en plus précaire »).

GRAPHIQUE 6. DISTRIBUTION DES ÂGES DES ADULTES ET DES ENFANTS PAR NATIONALITÉ (2016)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes adultes et enfants des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, l'âge moyen des hommes de nationalité française était de 43 ans (indiqué par le carré orange). Les « boîtes à moustache » représentent la distribution des âges autour de la moyenne : la ligne centrale de la « boîte » représente la médiane, la ligne inférieure le 1^{er} quartile et la ligne supérieure le 3^e quartile. La « moustache » supérieure correspond au 95^e percentile et la « moustache » inférieure au 5^e percentile.



La citation en italique est issue d'échanges menés avec des groupes de personnes en situation de précarité.

ROMPRE AVEC LE CYCLE INTERGÉNÉRATIONNEL DE LA PAUVRETÉ

« *Les pauvres font des enfants pour toucher les allocations familiales.* » Plus de 30 % des personnes interrogées dans notre QCM Démarche itinérante au printemps 2017 ne sont pas choquées par cette affirmation. Mais pourquoi, dans ce cas, en France, plus de 2,7 millions d'enfants vivent-ils sous le seuil de pauvreté, soit un sur cinq ? Pourquoi accueillons-nous autant de familles pauvres au Secours Catholique ?

La pauvreté des familles monoparentales est repérée depuis longtemps dans nos statistiques et on constate actuellement que c'est aussi la pauvreté des couples avec enfants qui augmente.

Les familles pauvres se laisseraient vivre ; les jeunes, dans les secteurs où il y a le plus de pauvreté, ne voudraient rien faire (référence encore à notre QCM Démarche itinérante dans laquelle 60 % seulement des personnes interrogées sont choquées par l'affirmation selon laquelle « les jeunes de banlieues sont des délinquants »). La gravité de ces préjugés réside dans ce « les » et altère notre capacité à vivre en société.

La première action des équipes du Secours Catholique reste l'accueil et l'écoute. C'est ainsi que l'on rencontre entre autres des parents qui vivent difficilement la présence de leurs enfants majeurs au domicile. Des jeunes qui n'arrivent pas à trouver d'emploi, qui sont sortis du système scolaire sans qualification, qui ont le sentiment de ne pas être utiles. Des jeunes dont les familles vivent dans la précarité, au gré des crises qui gangrènent notre économie et notre société depuis tant d'années. Des jeunes qui craignent de connaître la même situation que leurs parents. A-t-on idée du frein que peut représenter, pour celui ou celle qui souhaite suivre des études supérieures, la nécessité de travailler une trentaine d'heures par semaine, par exemple dans la restauration rapide, en plus des cours ?

Favoriser l'autonomie des jeunes

Nous soutenons, depuis plusieurs années, l'idée que ces jeunes puissent bénéficier d'une allocation d'autonomie. La « garantie jeunes » instaurée par la loi de 2016 va dans ce sens. Cependant, les étudiants et les jeunes actifs précaires ne sont pas inclus dans ce dispositif. Et il reste encore beaucoup à faire concernant l'accès au logement pour ces personnes. Nous proposons toujours le développement d'une offre de logement de transition, type foyer de jeunes travailleurs, résidence sociale..., qui permette une prise d'autonomie progressive, mais aussi une vie sociale et un soutien potentiel d'adultes pour ces jeunes précaires. Ils sont nombreux dans cette situation à vouloir monter dans l'« ascenseur social », à souhaiter rompre avec le cycle intergénérationnel de la pauvreté et de la précarité qui touche leur famille.

Au-delà de nos actions avec les familles (accompagnement à la scolarité, projets de vacances des enfants ou en famille, parrainage de proximité, maison des familles avec les Apprentis d'Auteuil...), nous aidons aussi des jeunes à répondre à leurs aspirations profondes. C'est ce que nous vivons avec le réseau national « Young Caritas », créé par le Secours Catholique et qui permet aux jeunes d'élaborer ou de s'associer à des projets tels que des ateliers avec des enfants vivant en bidonvilles pendant les vacances (Seine-Saint-Denis, Val-d'Oise) ou avec la création d'une boutique solidaire (Puy-de-Dôme).

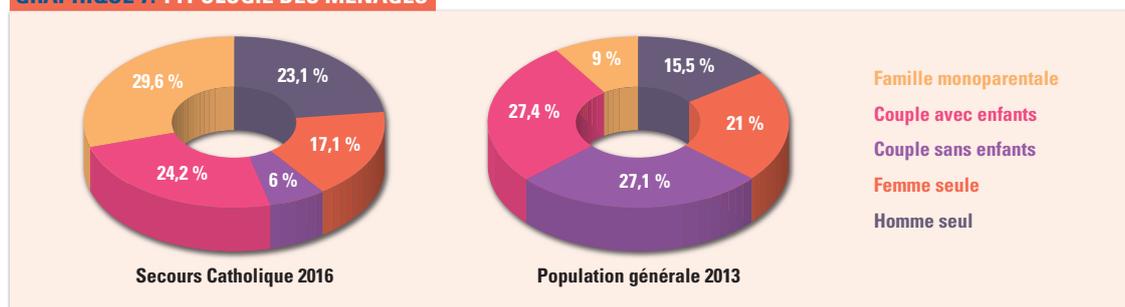
Ce soutien à des jeunes, dans notre délégation de Haute-Normandie par exemple, passe par un projet de vacances pour les aider, avec le soutien de l'ANCV (Agence nationale pour les Chèques-Vacances), à dépasser grâce au sport les limites d'un corps souffrant parfois de surpoids, à entreprendre des choses dont ils ne se sentaient pas capables. C'est aussi ce que promeut « Vacances ouvertes », une association partenaire, en s'appuyant sur le projet de vacances comme un outil d'insertion. Celui-ci doit permettre aux jeunes d'acquérir des compétences transférables pour leur recherche d'emploi ou de formation (organisation, anticipation, construction et gestion d'un budget...) et de s'inscrire dans une démarche de projet. Des vacances qui favorisent, là encore, l'apprentissage de l'autonomie et incitent à la mobilité (création d'un itinéraire, lecture de cartes, utilisation des moyens de transport...).

« *Même quand on a un toit, si nous ne sommes pas respectés, c'est difficile d'être heureux* », expliquait récemment une famille. Comme un écho à ces préjugés qui nuisent à l'épanouissement de nombre d'entre elles.

1.2.3. LES COUPLES AVEC ENFANTS SE PRÉCARISENT

La structure des ménages accueillis par le Secours Catholique diffère de la population générale : les familles monoparentales sont plus présentes dans les accueils du Secours Catholique et les couples sans enfants le sont beaucoup moins.

GRAPHIQUE 7. TYPOLOGIE DES MÉNAGES



Sources : Secours Catholique ; Insee, recensement de la population.

Champs : À g., ménages accueillis par le Secours Catholique en 2016 ; à dr., Insee, population des ménages, recensement 2013 (hors ménages complexes).

Lecture : en 2016, le Secours Catholique a rencontré 17,1 % de femmes seules, elles représentaient 21 % de la population générale en 2013.

Trois ménages rencontrés sur dix sont des familles monoparentales

L'Insee indique que les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. En 2014, 33,7 % de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,4 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population²³.

L'indice de fragilité des familles monoparentales accueillies par le Secours Catholique est en effet le plus élevé : 3,27. Cela signifie qu'elles sont 3,27 fois plus nombreuses en proportion dans les accueils de l'association que dans la population générale.

TABLEAU 5. INDICE DE FRAGILITÉ SELON LE TYPE DE MÉNAGE

		Indice de fragilité		
		2010	2013	2016
Sans enfants	Homme seul	1,71	1,52	1,49
	Femme seule	0,80	0,79	0,82
	Couple	0,23	0,23	0,22
	Sous-total sans enfants	0,76	0,73	0,73
Avec enfants	Parent isolé (père ou mère)	3,47	3,34	3,27
	Couple	0,78	0,86	0,88
	Sous-total avec enfants	1,39	1,47	1,48

Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population.
Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : L'indice de fragilité se calcule comme le rapport de la proportion d'un type de ménage accueilli par le Secours Catholique sur la même proportion observée dans la population générale issue des recensements. Les hommes seuls sont 1,49 fois plus nombreux dans les accueils du Secours Catholique qu'au sein de la population générale.

Les familles monoparentales sont composées à 88 % de mères isolées avec enfants. Elles l'étaient à hauteur de 90 % au début des années 2000. La part de pères isolés passe de 2,8 % des ménages en 2002 à 3,6 % en 2016. Celle des mères isolées, de 23,4 % en 2002 à 26 % en 2016.

Les hommes seuls : 2^e indice de fragilité derrière les familles monoparentales

La part d'hommes seuls a toujours été très importante parmi les ménages rencontrés par le Secours Catholique. Elle a néanmoins baissé depuis le début des années 2000. Ils représentaient 29 % à 30 % des ménages accueillis jusqu'en 2006, puis 25 % en 2010 et 23 % en 2016. Les hommes seuls représentent en comparaison 15,5 % de l'ensemble des ménages dans la population générale en 2013.

Si la répartition entre Français et étrangers parmi les hommes seuls est proche de celle de l'ensemble des ménages accueillis, les hommes seuls étrangers sont majoritairement jeunes quand les hommes seuls français le sont moins. Dans un précédent rapport, nous avons réalisé un focus thématique sur les hommes seuls²⁴. Nous y soulignons les problèmes d'isolement et d'exclusion, de mal-logement et le fait que leur niveau de vie était le plus faible parmi les ménages rencontrés. Ces constats sont toujours d'actualité en 2016.

La part de couples avec enfants augmente

Les couples avec enfants représentent 24,2 % des ménages en 2016 soit une augmentation de 2 points en cinq ans et de 0,5 point entre 2015 et 2016. La moitié des personnes de référence de ces ménages a entre 25 et 40 ans (60 % pour les étrangers qui ne sont pas en situation régulière).

23 - France, portrait social. Édition 2016, coll. « Insee Références ».

24 - Statistiques d'accueil 2013. Ces pauvretés que l'on ne voit plus.

Les couples avec enfants sont les ménages qui sont le plus souvent déjà connus par les équipes du Secours Catholique (38,1 % contre 33,4 % pour l'ensemble des personnes accueillies). C'est d'autant plus le cas pour les couples dont la personne de référence est étrangère en attente de régularisation de son statut ou sans papiers (45 %). Leur précarité s'installe dans le temps.

Depuis 2008, le nombre de couples avec enfants augmente dans les accueils du Secours Catholique alors que ce n'est pas le cas dans la population résidant en France dans son ensemble : quand ils représentaient 29 % des ménages en 2008 dans la population générale²⁵, ils en représentaient 27,4 % en 2013. Cette baisse en proportion est accompagnée d'une baisse en valeur absolue. Ces deux tendances (augmentation dans les accueils du Secours Catholique et baisse en proportion et en valeur absolue dans la population générale) entraînent l'augmentation de leur indice de fragilité : il est passé de 0,71 à 0,88 entre 2000 et 2016.

La crise et ses conséquences ont plongé des familles dans des situations encore plus difficiles. Quand ces couples avec enfants faisaient face jusqu'alors sans se tourner vers des associations, une dégradation des conditions de vie, même si elle est légère ou ponctuelle, peut les mettre en grande difficulté car l'équilibre précédent était lui-même précaire.

Cette fragilité est également à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'étrangers en couple, leur situation est en moyenne plus précaire. En effet, comme il a été mentionné précédemment, les ménages étrangers étaient auparavant plus souvent des hommes seuls. Ils sont désormais surreprésentés parmi les couples avec enfants : ils sont majoritaires (52 %) en 2016. Au sein des couples avec enfants, la part des étrangers sans papiers a d'ailleurs fortement augmenté ces dernières années, passant de 9,3 % des couples avec enfants étrangers en 2010 à 21,4 % en 2016.

La part d'enfants rencontrés est stable, le nombre moyen d'enfants par ménage diminue

La majorité des ménages accueillis ont des enfants (54 %, soit deux points de plus qu'en 2010).

Le nombre moyen d'enfants par ménage diminue depuis plusieurs années. En 2016, en moyenne 2,12 enfants sont présents dans les familles que le Secours Catholique rencontre. Ils étaient 2,20 en 2002 et 2,15 en 2010.

Toutefois, les enfants représentent 46,5 % à 47 % du nombre total de personnes rencontrées, et cette part, très élevée, reste stable au cours du temps.

La majorité d'entre eux (55 %) vivent au sein de familles monoparentales en 2016. En sachant que dans la population générale, les familles monoparentales sont trois fois plus souvent pauvres que les familles biparentales (35,9 % contre 11,4 % en 2014)²⁶ et que plus de neuf personnes sur dix accueillies au Secours Catholique vivent sous le seuil de pauvreté, il apparaît que ces enfants sont dans des situations de pauvreté monétaire qui risquent de s'installer dans le temps.

25 - Part calculée hors ménages complexes. Au sens du recensement, un ménage complexe est composé de deux familles, de plusieurs personnes isolées qui ne constituent pas une famille, ou de personnes isolées et d'une (ou plusieurs) famille(s).

26 - « Les niveaux de vie en 2014 », *Insee Première*, n° 1614, septembre 2016.

27 - <https://www.atd-quartmonde.fr/97-des-francais-ont-au-moins-un-prejuge-sur-les-pauvres-et-la-pauvrete-mais-leur-opinion-peut-evoluer/>

28 - Adélaïde Favrat, Céline Marc et Muriel Pucci, « Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ? », *Économie et statistique*, n° 478-479-480, 2015.

29 - OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.

PRÉJUGÉ 1 :

LES PAUVRES FONT DES ENFANTS POUR TOUCHER LES ALLOCATIONS FAMILIALES

FAUX !

Même si au travers du QCM Démarche itinérante, 68,5 % des personnes indiquent qu'elles sont choquées par cette affirmation, elle reste encore une idée très répandue dans l'opinion.

En effet, d'après le sondage réalisé par BeBetter&Co et OpinionWay pour ATD Quart Monde en 2014²⁷, auprès d'un échantillon représentatif de la population, 51 % des Français sont d'accord avec l'affirmation : « les pauvres font des enfants parce que les allocations leur donnent plus de pouvoir d'achat ».

Le coût des enfants, non compensé par les allocations familiales, la baisse de la part de familles qui touchent les allocations familiales, le niveau de vie plus faible des familles par rapport aux couples sans enfants et les impayés auxquels font face les ménages avec enfants sont autant d'arguments qui vont à l'encontre de ce préjugé.

Le coût des enfants au regard des allocations familiales

Il est important de rappeler que les enfants représentent un coût pour les ménages, coût évalué de manière différente selon la méthode employée. Dans l'article « Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ? »²⁸, les auteurs évaluent le degré de compensation de ce coût par deux mesures : une mesure empirique, traditionnelle, qui découle de l'échelle d'équivalence dite « de l'OCDE²⁹ modifiée » et une mesure normative, issue de la définition récente par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) de budgets de référence permettant de valoriser les besoins des enfants.

Nous reprenons de façon schématique les caractéristiques des deux méthodes et les résultats des calculs effectués dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 6. DEGRÉ DE COMPENSATION DU COÛT DES ENFANTS EN FONCTION DE LA MÉTHODE DE CALCUL UTILISÉE

Méthode de calcul du coût des enfants		« Empirique OCDE »	« Normative budgets de référence ONPES »
Caractéristiques		Empirique, découlant de l'échelle d'équivalence. <i>Coût proportionnel au revenu</i>	Normative, se basant sur la valorisation des besoins des enfants par une méthodologie de consensus. <i>Coût indépendant du revenu</i>
Degré de compensation du coût des enfants ³⁰ - familles dont les enfants sont âgés de 3 à 19 ans	Ensemble de la population	34 %	26 %
	Les 10 % les plus pauvres des ménages	99 %	34 %
	Les 10 % les plus riches des ménages	10 %	25 %

Champ : Population générale.

Lecture : Pour les familles dont les enfants sont âgés de 3 à 19 ans, les dispositifs en faveur des familles compensent le coût des enfants en moyenne de 34 % selon la méthode de calcul empirique du coût des enfants et de 26 % selon la méthode normative.

Les auteurs mettent ainsi en lumière le fait que l'évaluation de l'efficacité des transferts familiaux au regard de l'objectif de compensation des charges de famille est très sensible à la méthode de mesure du coût retenue, en particulier pour les plus riches et les plus pauvres.

Même si on considère la mesure qui irait le plus dans le sens du préjugé 1, les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des plus pauvres couvriraient 99 % du coût des enfants de plus de 3 ans pour les ménages faisant partie des 10 % les plus pauvres de la population. Cela ne constitue donc pas un profit.

Avec la mesure normative liée aux budgets de référence³¹, où le coût ne dépend pas du revenu, 34 % du coût empirique des enfants de plus de 3 ans est couvert pour les 10 % des ménages les plus pauvres. Ce qui laisse deux tiers de ce coût à la charge des familles.

D'autre part, nous avons noté une évolution à la baisse de la perception d'allocations familiales pour les ménages rencontrés par le Secours Catholique et a priori éligibles à ces allocations (voir préjugé 7, « Les pauvres sont des assistés et des fraudeurs »). La part de ménages avec au moins deux enfants percevant des allocations familiales chute de 11 points entre 2002 et 2016, pour atteindre 69 % en 2016.

Les différences de niveaux de vie et de situations d'impayés

Les comparaisons de niveaux de vie³² entre les couples qui ont des enfants et ceux qui n'en ont pas (graphique 8), pour la population générale, montrent des différences qui augmentent entre 2012 et 2013.

GRAPHIQUE 8. POPULATION GÉNÉRALE, DIFFÉRENCE ANNUELLE DE NIVEAU DE VIE MOYEN ENTRE LES COUPLES SANS ENFANTS ET LES COUPLES AVEC ENFANTS



Source : Insee, recensements de la population.

Champ : Population générale, couples.

Lecture : En 2013, les couples avec trois enfants ou plus ont un niveau de vie moyen annuel inférieur de 8 450 euros à celui des couples sans enfants.

30 - Par rapport aux revenus initiaux.

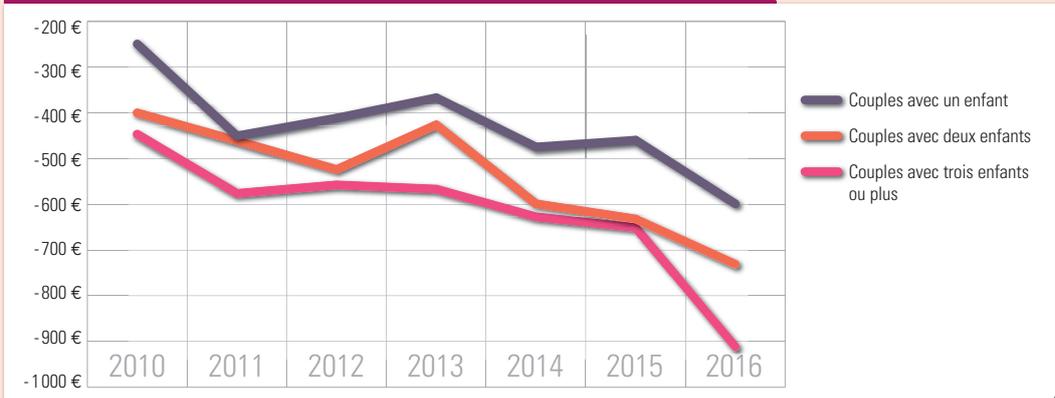
31 - http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WEB_Rapport_2014_2015.pdf et http://www.credoc.fr/pdf/Sou/Budgets_de_Reference.pdf

32 - Montant des ressources rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage.

Dans les chiffres clés de l'Union nationale des associations familiales (UNAF)³³, il est noté que 6 790 € par an séparent en 2013 le niveau de vie moyen d'un couple avec trois enfants à charge de celui d'un couple sans enfants. Cette différence se creuse par rapport à 2010. Le passage de deux à trois enfants provoque un écart de niveau de vie moyen 2,5 fois supérieur au passage de un à deux enfants.

Si on étudie ces niveaux de vie moyens pour les couples rencontrés par le Secours Catholique (graphique 9), on note des différences fortes entre les situations, avec enfants par rapport à sans enfants. L'écart évoqué plus haut entre deux et trois enfants ou plus est évident en 2016, il l'était aussi en 2013 et moins les autres années.

GRAPHIQUE 9. DIFFÉRENCE ANNUELLE DE NIVEAU DE VIE MOYEN ENTRE LES COUPLES SANS ENFANTS ET LES COUPLES AVEC ENFANTS QUE LE SECOURS CATHOLIQUE RENCONTRE



Source : Secours Catholique.

Champ : Couples français ou étrangers en situation régulière rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, les couples avec trois enfants ou plus ont un niveau de vie moyen annuel inférieur de 911 euros à celui des couples sans enfants.

Les différences entre les niveaux de vie des couples sans enfants et ceux des couples avec enfants représentent en valeur monétaire un à deux mois de niveau de vie sur une année.

Les ménages avec enfants accueillis par le Secours Catholique sont plus souvent en situation d'impayés

Les situations d'impayés des ménages accompagnés par le Secours Catholique sont abordées dans la deuxième partie de ce rapport. Néanmoins nous évoquons ici l'existence d'impayés selon le type de ménage pour contribuer à montrer que faire des enfants n'est pas « intéressant » financièrement ou pour les conditions de vie.

TABLEAU 7. SITUATION FACE AUX IMPAYÉS POUR LES MÉNAGES AVEC OU SANS ENFANTS

Existence d'impayés en 2016	
Ménages avec enfants	59 %
Ménages sans enfants	53 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages accueillis par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, 59 % des ménages avec enfants accueillis par le Secours Catholique sont en situation d'impayés.

Ce sont les pères isolés qui sont le plus souvent en situation d'impayés (62,6 %) puis les mères isolées (62,1 %).

TABLEAU 8. TRANCHES D'IMPAYÉS EN FONCTION DU TYPE DE MÉNAGE

Tranches de montants d'impayés	Moins de 500 €	De 500 à 999 €	De 1 000 à 1 999 €	De 2 000 à 4 999 €	Plus de 5 000 €
Homme seul	18,4 %	16,7 %	16,2 %	17,4 %	20,8 %
Femme seule	21,1 %	18,8 %	15,7 %	14,6 %	13,7 %
Couple sans enfants	6,1 %	6,3 %	6,2 %	5,8 %	6,3 %
Père isolé	3,4 %	3,8 %	3,8 %	5,1 %	6,1 %
Mère isolée	30,8 %	32,6 %	31,1 %	30,9 %	27,0 %
Couple avec enfants	20,2 %	21,8 %	27,0 %	26,2 %	26,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages accueillis par le Secours Catholique en 2016 et qui sont en situation d'impayés.

Lecture : En 2016, parmi les ménages dont le montant d'impayés est inférieur à 500 euros, 18,4 % sont des hommes seuls.

La surreprésentation des mères isolées se trouve dans toutes les tranches d'impayés, mais elle l'est plus fortement entre 500 et 1 999 euros. Pour les couples avec enfants, c'est pour les tranches supérieures à 1 000 euros qu'on les retrouve plus dans cette répartition des impayés que dans leur répartition globale au sein des accueils du Secours Catholique.

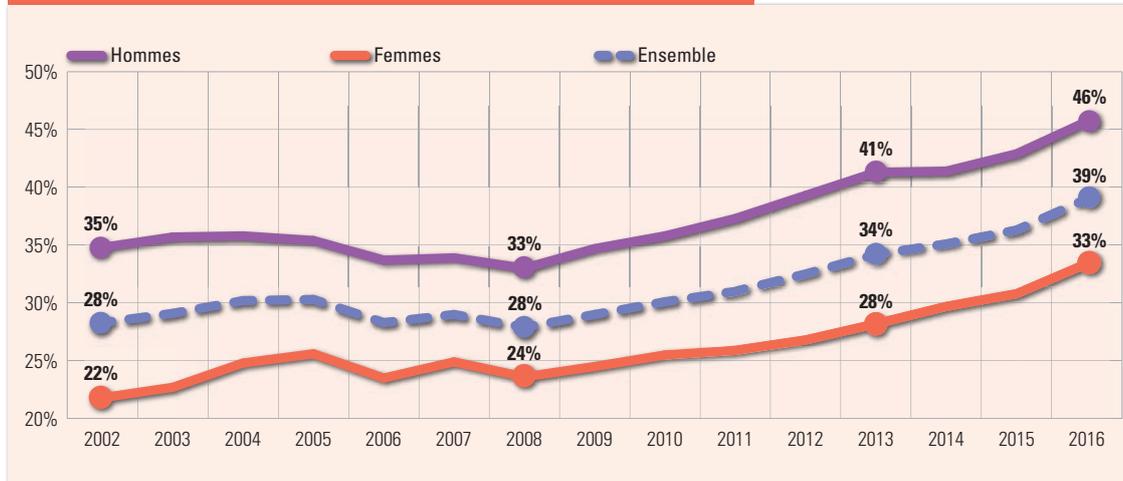
Quand les ménages font face à des impayés, le niveau médian pour les pères isolés est de 948 euros, pour les couples avec enfants, de 916 euros, pour les mères isolées de 755 euros, et de 633 euros pour les femmes seules. Les ménages qui ont des enfants font face à des montants d'impayés plus élevés que les autres³⁴.

1.2.4. UNE POPULATION ÉTRANGÈRE QUI SE RENOUVELLE ET AU STATUT DE PLUS EN PLUS PRÉCAIRE

L'augmentation régulière du nombre d'étrangers rencontrés dans les accueils, amorcée en 2008, se poursuit en 2016 : ils représentent 39 % des personnes de référence rencontrées, soit une croissance de près de 3 points par rapport à l'année précédente³⁵. Plus d'un tiers des femmes accueillies aujourd'hui par le Secours Catholique et un peu moins de la moitié des hommes sont de nationalité étrangère (graphique 10).

Cette augmentation régulière traduit la grande fragilité des étrangers aux situations de pauvreté extrême, plus sévère encore chez les hommes : la part des étrangers en situation régulière est 3 fois plus importante dans les accueils que dans la population générale (tableau 9). On observe également que cette part est près de 6 fois plus importante si l'on inclut les étrangers sans statut légal stable (en attente de statut ou sans papiers, dont la situation est très précaire), bien qu'ils soient absents des statistiques nationales. Il est important de souligner que cette surreprésentation croissante des étrangers dans les accueils ne résulte que très marginalement de l'augmentation de leur part dans la population générale. Cette part est restée en effet relativement stable au cours des cinq dernières années (entre 6 % et 7 %). Leur surreprésentation dans les accueils est avant tout la conséquence d'une situation légale, sociale et économique de plus en plus précaire.

GRAPHIQUE 10. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÉTRANGERS (2002-2016)



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2002, les étrangers représentaient 28 % des personnes de référence des ménages rencontrés, soit 22 % des femmes et 35 % des hommes. Les courbes décrivent l'évolution de la proportion d'étrangers rencontrés, dans l'ensemble des accueils (trait pointillé) et par sexe, entre 2002 et 2016.

Cette vulnérabilité est en effet à mettre en relation avec la précarité accrue du statut légal des étrangers accueillis. Alors que les étrangers en situation régulière, incluant par définition les ressortissants de l'Union européenne, représentaient jusqu'à récemment la majorité des étrangers rencontrés dans les accueils, leur part a diminué de plus de 8 points au cours des cinq dernières années. Les étrangers sans statut légal stable constituent désormais un peu plus de la moitié des étrangers accueillis (51 %). Parmi eux, deux tiers sont des demandeurs d'asile ou des personnes en attente d'un titre de séjour et un tiers sont des sans-papiers et/ou des personnes dont la demande a été déboutée (tableau 10). La part des sans-papiers dans l'ensemble des étrangers (hors UE) rencontrés atteint aujourd'hui près de 20 % : elle a été multipliée par 5 depuis 2000 et a plus que doublé ces cinq dernières années.

34 - Voir également l'idée fautive n°26, « les pauvres font des enfants pour toucher des aides », in *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, op. cit.

35 - Sauf mention contraire, le champ de cette section est restreint aux personnes de référence étrangères rencontrées, dont le statut légal et la nationalité sont plus précisément renseignées (contrairement au conjoint éventuel dont seule la nationalité est connue).

TABLEAU 9. PROPORTIONS D'ÉTRANGERS HOMMES-FEMMES ET INDICES DE FRAGILITÉ (2010-2016)

	2010	2013	2015	2016
Secours Catholique				
Ensemble	30,1 %	34,2 %	36,3 %	39,0 %
Hommes	35,8 %	41,3 %	42,9 %	45,7 %
Femmes	25,5 %	28,2 %	30,8 %	33,4 %
Indice de fragilité (*)				
Ensemble	2,8	2,8	3,0	-
Hommes	3,0	3,0	3,2	-
Femmes	2,8	2,7	3,0	-

Sources : Secours Catholique ; Insee, RP 2010-2016.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique. Seul l'indice de fragilité est calculé sur l'ensemble des adultes, à l'exclusion des étrangers en situation irrégulière, par souci de comparaison avec la population générale issue des recensements.

Lecture : En 2010, 30,1 % des personnes de référence des ménages rencontrés étaient de nationalité étrangère, soit 35,8 % des hommes et 25,5 % des femmes. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population générale.

La plupart des étrangers sans statut légal stable rencontrés dans les accueils sont de fait des migrants récents : plus de 80 % des étrangers présents depuis moins d'un an en France sont en attente de la légalisation de leur statut ou sans papiers. C'est le cas des deux tiers de ceux arrivés depuis moins de cinq ans. En miroir notamment du faible taux de reconnaissance du statut de réfugié par les autorités françaises comparativement aux autres pays européens³⁶, la proportion effective de sans-papiers augmente ensuite graduellement avec la durée de présence sur le territoire des étrangers rencontrés.

La vulnérabilité des étrangers, en particulier ceux en situation irrégulière, se reflète en outre dans l'évolution de leur profil : jusqu'au milieu des années 2000, ce sont très majoritairement des hommes (souvent seuls), alors que les femmes représentent désormais près de la moitié des personnes de référence étrangères accueillies et près de 42 % des étrangers sans statut légal stable. L'augmentation de leur part parmi les étrangers a été plus prononcée ces dernières années, en raison notamment d'une forte augmentation de la proportion de femmes parmi les demandeurs d'asile et les sans-papiers. En parallèle, la proportion de personnes isolées a diminué tandis que l'on observe une part plus importante de familles avec enfants, associant dans un statut précaire adultes et mineurs qui les accompagnent. Par conséquent, si l'on tient compte de la composition familiale (et non plus seulement de la personne de référence), 42,1 % des adultes accompagnés par les équipes d'accueil sont de nationalité étrangère, soit près de la moitié des hommes rencontrés et 40 % des femmes. En outre, 44 % des enfants concernés par les activités de l'association vivent au sein de ménages dont la personne de référence est étrangère, et dont la situation légale est instable pour une majorité. Enfin ces familles sont plus jeunes en moyenne, sans réseaux d'entraide et ont une moins bonne connaissance du français³⁷.

TABLEAU 10. STATUT LÉGAL DES ÉTRANGERS (2010-2016)

	2010	2013	2015	2016
Ensemble				
En règle	58,4 %	52,3 %	51,0 %	49,3 %
dont UE	27,2 %	31,2 %	27,8 %	25,2 %
Sans statut	41,6 %	47,7 %	49,0 %	50,7 %
dont sans papiers	19,0 %	25,8 %	32,3 %	33,1 %
Hommes				
En règle	54,3 %	47,8 %	46,6 %	45,2 %
dont UE	34,0 %	39,3 %	33,8 %	30,6 %
Sans statut	45,7 %	52,2 %	53,4 %	54,8 %
dont sans papiers	16,8 %	25,1 %	31,4 %	30,6 %
Femmes				
En règle	63,1 %	57,8 %	56,2 %	54,0 %
dont UE	20,5 %	23,0 %	21,9 %	20,1 %
Sans statut	36,9 %	42,2 %	43,8 %	46,0 %
dont sans papiers	22,1 %	26,9 %	33,5 %	36,5 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

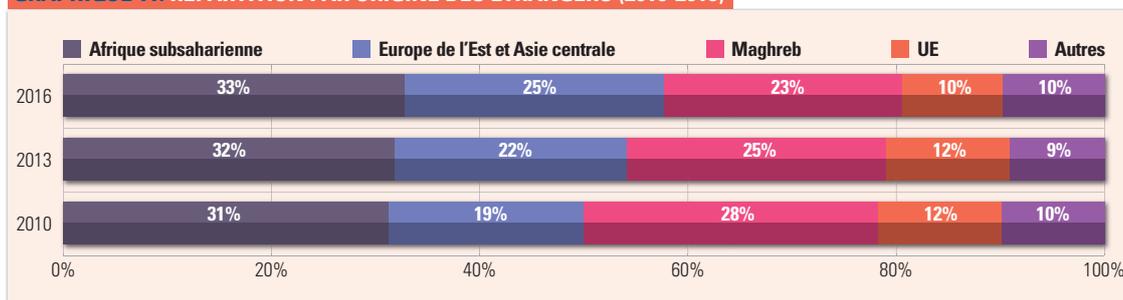
Lecture : En 2010, 58,4 % des personnes de référence de nationalité étrangère rencontrées étaient en situation régulière sur le territoire. Parmi elles, 27,2 % étaient ressortissantes de l'UE. 41,6 % étaient en attente d'un statut stable, dont 19 % de sans-papiers. Ces chiffres globaux (pour les personnes de référence) sont ensuite déclinés par sexe.

36 - Voir les rapports de l'OFPPRA (www.ofpra.gouv.fr/) et les données d'Eurostat (ec.europa.eu/eurostat/fr/home).

37 - Seuls 17 % des couples rencontrés, avec ou sans enfants, dont l'un des membres est étranger sont « mixtes » (c.-à-d. conjoint de nationalité française).

La conséquence de ces évolutions est un changement lent mais profond quant à la composition de la population étrangère dans les accueils. Les personnes originaires du Maghreb et les ressortissants de l'UE sont désormais minoritaires et leur part continue de diminuer, tandis que la part des personnes originaires d'Afrique subsaharienne (un tiers des étrangers rencontrés en 2016) et des pays européens de l'Est (hors UE) et d'Asie centrale (un quart des étrangers) continuent d'augmenter (graphique 11). Ces deux dernières catégories d'étrangers sont par ailleurs bien plus fragiles : leur proportion est respectivement 2 et 3 fois plus élevée dans les accueils que dans la population générale. Cette fragilité fait écho à la précarité relativement plus sévère de leur situation, évoquée précédemment. Comparativement aux diasporas du Maghreb et de l'UE installées plus durablement sur le territoire et aujourd'hui relativement mieux insérées, ces diasporas sont en moyenne plus récentes et composées de personnes ou familles plus jeunes. Par ailleurs, trois quarts des étrangers européens (non ressortissants de l'UE) ou d'Asie centrale sont sans statut légal stable : ils sont majoritairement des hommes, en couple, accompagnés de jeunes enfants et principalement originaires d'Albanie, d'Arménie, de Géorgie, du Kosovo ou de Russie. Trois cinquièmes des étrangers originaires d'Afrique subsaharienne sont quant à eux sans papiers ou en attente de régularisation : ce sont à l'inverse majoritairement des femmes, seules ou mères isolées, d'origines plus diverses mais venant en grande partie du Cameroun, des deux Congos, de Guinée, du Nigeria et d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal). Ces nationalités sont parmi celles pour lesquelles la reconnaissance du statut de réfugié, le cas échéant, est la plus faible³⁸.

GRAPHIQUE 11. RÉPARTITION PAR ORIGINE DES ÉTRANGERS (2010-2016)



Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Personnes de référence de nationalité étrangère des ménages rencontrés par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2016, 33 % des personnes de référence de nationalité étrangère rencontrées étaient originaires d'Afrique subsaharienne, 25 % de pays d'Europe de l'Est hors UE ou d'Asie centrale. Les barres décrivent l'évolution de la répartition par origine géographique des étrangers entre 2010 et 2016.*

Pour nombre de ces étrangers accueillis par le Secours Catholique, la précarité initiale du statut tend alors à se prolonger, voire à s'accroître, limitant plus encore l'accès à certains droits fondamentaux et la possibilité d'occuper une activité formelle et génératrice de ressources pérennes. Demeurant à l'écart du champ d'action de l'État et des services sociaux, ces personnes n'ont souvent pour alternative que de frapper à la porte d'associations dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie.

**PRÉJUGÉ 2 :
LES ÉTRANGERS VIENNENT PROFITER DE LA GÉNÉROSITÉ DU SYSTÈME SOCIAL FRANÇAIS**

FAUX !

Les préjugés sur les étrangers et les immigrés sont nombreux. Ils tiennent souvent à une méconnaissance des phénomènes migratoires et à une confusion entre différentes catégories de personnes recouvrant des réalités distinctes : étrangers, immigrés, demandeurs d'asile, réfugiés... Pour autant, selon les résultats du sondage représentatif, un tiers des personnes interrogées estiment que les préjugés sur les migrants ne sont pas si nombreux, voire qu'ils sont acceptables. En outre, plus d'un tiers des personnes sondées estiment qu'il faudrait en priorité réduire l'immigration pour réduire la pauvreté et plus de la moitié d'entre elles établissent en parallèle un lien direct entre immigration et chômage.

En lien avec ces réponses, l'un des préjugés le plus courant sur les migrants est qu'ils viennent précisément en France pour profiter d'un système social généreux, qui leur serait particulièrement favorable et leur permettrait de vivre « mieux » au détriment de Français livrés seuls à leur situation précaire. Les résultats du QCM Démarche itinérante révèlent que 4 personnes sur 10 ne sont pas choquées par cette affirmation. Alors, quels éclairages les données du Secours Catholique peuvent-elles nous apporter sur ces questions ?

Les données montrent que la précarité des ménages étrangers rencontrés est souvent bien plus sévère que la

38 - Voir les rapports de l'OFPPA et les données d'Eurostat (*ibid.*).

précarité des ménages français. Par ailleurs, une plus faible proportion de ménages étrangers vit de revenus de transferts, et le cas échéant, pour un niveau de vie médian plus faible. Une grande partie de ces ménages n'a en réalité aucun droit, ou des difficultés à les faire valoir s'ils existent.

Niveau de ressources des ménages étrangers

Il convient tout d'abord de souligner que le niveau de revenu mensuel médian des ménages étrangers (139€) est bien plus faible que celui des ménages français (930€). Ainsi, si le niveau de ressources des ménages français en situation de précarité est loin de leur assurer un niveau de vie décent, les ménages étrangers ne vivent pas mieux. Leur niveau de vie médian (par unité de consommation) est inférieur à 100€ par mois, soit plus de 10 fois inférieur au seuil de pauvreté à 60% (tableau 17). Par conséquent, et quelle que soit l'origine de leurs ressources, les ménages étrangers rencontrés vivent en quasi-totalité au-dessous du seuil national de pauvreté, et même en très large majorité au-dessous du seuil d'extrême pauvreté à 40% (tableau 11).

TABLEAU 11. NIVEAU DE RESSOURCES ET TAUX DE PAUVRETÉ DES ÉTRANGERS (2016)

	Français	Étrangers		
		Ensemble	En règle	Sans statut
Ressources				
Revenu médian (ménage)	930 €	139 €	682 €	0 €
Niveau de vie médian (par UC)	665 €	78 €	430 €	0 €
Taux de pauvreté				
Seuil à 60 %	89 %	98 %	96 %	100 %
Seuil à 50 %	77 %	95 %	91 %	99 %
Seuil à 40 %	52 %	87 %	76 %	98 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, les ressources médianes des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française s'élevaient à 930€ mensuels, soit un niveau de vie médian (par unité de consommation) de 665€. 89% de ces ménages vivaient au-dessous du seuil de pauvreté à 60%. Une médiane nulle pour le revenu ou le niveau de vie signifie qu'au moins 50% des ménages ou personnes de l'échantillon considéré n'a aucunes ressources. Les chiffres sont déclinés par nationalité et selon le statut légal des personnes de référence de nationalité étrangère.

Origine des ressources des ménages étrangers

Cette précarité extrême des ménages étrangers s'explique en partie par la grande proportion de ménages étrangers accueillis qui ne perçoivent aucunes ressources (44%), à savoir ni revenus du travail, ni transferts sociaux en particulier. C'est le cas de deux tiers des ménages étrangers en attente de régularisation ou sans papiers, sans droit au travail et sans autre aide que la faible allocation pour demandeur d'asile le cas échéant³⁹, l'AME (aide médicale de l'État) ou la CMU. Par conséquent, seuls 43% des ménages étrangers rencontrés perçoivent au moins un revenu issu de transferts sociaux, contre 84% des ménages français. Seule une minorité de ménages étrangers ne vit que de revenus de transferts (30%). Lorsque c'est le cas, le niveau de vie de ces ménages reste par ailleurs plus faible, soit parce que leur accès aux différentes prestations est limité, soit parce que le niveau des prestations perçues est en moyenne plus faible. Une plus grande proportion des ménages étrangers est ainsi contrainte de mobiliser d'autres revenus, issus de transferts informels de la famille ou d'amis, de la mendicité ou de la « débrouille » (tableau 12).

TABLEAU 12. ORIGINE DES RESSOURCES ET NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES MÉNAGES ÉTRANGERS (2016)

	Français		Étrangers					
			Ensemble		En règle		Sans statut	
	%	€	%	€	%	€	%	€
Aucunes ressources	6 %	0 €	44 %	0 €	26 %	0 €	67 %	0 €
Transferts seulement	49 %	626 €	30 %	470 €	41 %	524 €	15 %	200 €
Travail seulement	9 %	758 €	5 %	500 €	8 %	522 €	2 %	354 €
Travail et transferts	35 %	767 €	13 %	676 €	22 %	677 €	2 %	598 €
Autres revenus	1 %	420 €	8 %	204 €	3 %	192 €	14 %	206 €

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 6% des ménages rencontrés dont la personne de référence est de nationalité française ne percevaient aucunes ressources. 49% vivaient de revenus de transferts seulement, pour un niveau médian (par unité de consommation) correspondant à 626€ mensuels. Les chiffres sont déclinés par origine des ressources, nationalité et statut légal des personnes de référence de nationalité étrangère.

39 - Elle s'élève à 200€ par mois pour une personne seule si elle est logée dans un centre d'accueil de demandeurs d'asile (Cada), et à 340€ sinon.



© CHRISTOPHE HARGOUES / SDCF

Accès aux droits et recours aux prestations sociales

Le système social français n'apparaît donc pas particulièrement généreux avec des étrangers qui en profiteraient, et en tout état de cause, pas plus qu'avec les ménages français en situation de précarité. Premièrement, une partie d'entre eux, sans statut légal stable, ne dispose d'aucun droit au travail et n'a qu'un accès restreint à de maigres prestations. Situées hors du champ d'action des services sociaux, ces personnes n'ont parfois pas d'autre alternative que de pousser la porte du Secours Catholique, comme le reflète en miroir la surreprésentation des étrangers dans les accueils.

Deuxièmement, lorsque ces droits existent (et sont connus), la lourdeur et la complexité des procédures condamnent bon nombre d'étrangers à ne pas les faire valoir. En témoignent la plus grande proportion d'étrangers faisant état d'anomalies, d'erreurs ou de retards dans leurs dossiers et l'augmentation des demandes d'appui administratif, émanant en particulier des étrangers. Une autre illustration est donnée par un taux de non-recours au RSA socle plus important parmi les étrangers : respectivement 71 % des étrangers de l'UE rencontrés et 48 % des étrangers hors UE (en situation régulière et présents sur le territoire depuis plus de cinq ans) ne perçoivent pas le RSA socle alors qu'ils pourraient y prétendre. Seuls 57 % des ménages étrangers potentiellement couverts par les allocations familiales en bénéficient effectivement. Près des quatre cinquièmes des chômeurs étrangers rencontrés ne perçoivent pas d'indemnités (voir partie 2, « Ressources et conditions de vie »). Comment pourrait-on sans discernement leur reprocher de profiter d'un système social dont ils ne connaissent pas nécessairement le fonctionnement, qui ne reconnaît pas leurs droits, voire auprès duquel ils ne les font pas valoir ? Ce problème d'accès aux droits est d'ailleurs souvent passé sous silence en ce qui concerne les populations étrangères.

Enfin, il est utile de mentionner que rares sont les études qui ont à ce jour démontré de manière convaincante un quelconque effet négatif de l'immigration sur l'emploi et la croissance, en particulier en France : les immigrés ne sont pas les concurrents des « natifs », mais sont plutôt complémentaires dans des secteurs en tension délaissés⁴⁰. Au total, si réduire l'immigration parvenait à réduire la pauvreté, ce serait simplement par un artefact statistique visant à écarter des chiffres officiels une partie des couches les plus vulnérables et marginalisées de la population.

40 - Voir à ce sujet *L'Immigration en France : mythes et réalité* (E.M. Mouhoud, Fayard, 2017) et *Chômage, précarité : halte aux idées reçues !* (Collectif, Les Éditions de l'Atelier, 2017).



LES MIGRANTS VEULENT PARTICIPER ET CONTRIBUER À LA SOCIÉTÉ

Le Secours Catholique-Caritas France est aujourd'hui l'une des rares associations où les migrants peuvent être accueillis et accompagnés de façon inconditionnelle, quelle que soit leur situation administrative. Nombre d'associations qui aidaient auparavant les migrants ont dû cesser leurs activités faute de financements, et les associations opératrices financées par l'État sont contraintes par des cahiers des charges très restrictifs qui excluent notamment les personnes étrangères en situation irrégulière.

Cela explique en partie que le nombre d'étrangers accueillis par le Secours Catholique ne cesse de croître (39 % en 2016) alors qu'il est stable en moyenne sur le plan national depuis des années (6-7 %).

Si les migrants sont de plus en plus nombreux à venir dans nos accueils, c'est aussi parce qu'ils sont dans une situation sociale de plus en plus précaire du fait de l'instabilité de leur séjour et des difficultés grandissantes qu'ils rencontrent pour accéder à leurs droits fondamentaux, ces deux aspects étant liés. De fait ils font partie des populations les plus précaires en France.

En plus de cette précarisation croissante et de la défaillance de l'État et du tissu associatif pour y répondre, les migrants cristallisent de nombreux préjugés, peurs, fantasmes dans une société ébranlée par une crise économique et sociale qui s'enlise.

Certaines idées reçues sur les migrants peuvent facilement être déconstruites par des faits et des chiffres, mais d'autres sont tellement subjectives que seuls des acteurs de terrain qui connaissent et rencontrent les personnes véhiculant ces préjugés peuvent leur porter la contradiction ou témoigner de la réalité.

Devenir citoyens à part entière

« Les migrants ne veulent pas s'intégrer » est un bon exemple de préjugé à déconstruire. Nous constatons que le premier besoin exprimé par les étrangers qui viennent dans les accueils du Secours Catholique est celui de l'écoute (trois quarts des étrangers qui sont en attente de statut ou sans papiers formulent une demande d'écoute, ce qui représente 15 points de plus que la moyenne des personnes accueillies). Ainsi alors même qu'elles se battent pour survivre et manquent de l'essentiel, ces personnes demandent avant tout de pouvoir se confier, dialoguer, simplement exister dans le regard de quelqu'un.

Dans plusieurs groupes de migrants animés par le Secours Catholique, les participants expriment ce besoin impérieux, avant toute aide matérielle ou administrative, de rencontrer des Français, de contribuer à la vie de l'équipe en devenant bénévoles et de devenir acteurs et citoyens à part entière.

Ils sont donc, contrairement aux idées reçues, en demande d'intégration !

C'est la politique d'intégration en France qui est défaillante et qui n'est pas à la hauteur des besoins exprimés par les personnes migrantes.

L'apprentissage du français par des structures professionnelles et financées par l'État n'est proposé que pour les étrangers primo-arrivants. Sont exclus de ces cours de français les demandeurs d'asile ou encore les personnes étrangères installées en France depuis plusieurs années mais qui, pour autant, rencontrent encore des difficultés dans la pratique de la langue française. C'est pourquoi le Secours Catholique s'est engagé dans un plaidoyer interassociatif intitulé « le français pour tous ». L'objectif est de pousser les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique d'apprentissage du français incluant tous les migrants qui en auraient besoin et en feraient la demande.

L'accès au travail, tremplin vers l'intégration, est lui aussi très compliqué pour de nombreuses catégories de migrants, au premier rang desquels les demandeurs d'asile. En effet, ces derniers ne sont autorisés à travailler qu'après neuf mois de procédure de demande d'asile et après avoir déposé une demande d'autorisation de travail dont l'issue est plus qu'incertaine et dépend beaucoup de la pratique des différentes préfectures en la matière. Les personnes en demande d'asile que nous rencontrons expriment très fortement ce besoin de travailler, pour avoir des ressources mais surtout pour retrouver une dignité, être actrices et contributrices au sein de la société et sortir de l'assistanat dans lequel le système les place. Sur ce sujet aussi, le Secours Catholique a eu l'occasion de s'exprimer publiquement à de nombreuses reprises pour demander que les demandeurs d'asile aient automatiquement le droit de travailler dès le dépôt de leur demande.

LES ÉTRANGERS SONT-ILS UN FARDEAU POUR LES COMPTES SOCIAUX ?

FLORE GUBERT, directrice de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Un des enseignements du rapport statistique 2017 du Secours Catholique est que nombreux sont les ménages étrangers précaires à ne pas toucher les aides sociales auxquelles ils ont pourtant droit. L'idée selon laquelle les étrangers profiteraient du système social français serait donc infondée. Pour autant, ce résultat n'évacue pas complètement la question plus générale du poids de l'immigration sur les comptes sociaux des pays qui les accueillent. Parce qu'ils sont moins qualifiés en moyenne que les natifs, moins souvent en emploi et (parfois) dotés d'un plus grand nombre d'enfants, les étrangers sont souvent perçus par l'opinion publique comme étant un fardeau pour les comptes sociaux. Est-ce effectivement le cas ? Quelques travaux récents réalisés dans le cas de la France, notamment ceux de Xavier Chojnicki et Lionel Ragot*, viennent mettre à mal cette perception.

En comparant très précisément les bénéfices que les immigrés retirent du système public de protection sociale (transferts sociaux, éducation, santé, retraite, etc.) avec la contribution qu'ils y apportent par les différents prélèvements obligatoires dont ils s'acquittent (impôt sur le revenu, TVA, cotisations sociales, CSG, etc.) à différents âges, les deux économistes montrent que la contribution individuelle nette des immigrés d'âge actif (la différence entre ce qu'ils versent et ce qu'ils reçoivent) est positive, mais qu'elle est sensiblement inférieure à celle des natifs, surtout pour les immigrés venant d'un pays hors de l'Union européenne.

Au-delà de 60 ans, en revanche, leur contribution nette est négative, mais moins que dans le cas des natifs. Les deux auteurs montrent ensuite qu'en tenant compte de la structure par âge des deux sous-populations, l'immigration a globalement un impact neutre sur les finances publiques françaises, compris selon les estimations entre un maximum de +0,20 % du PIB et un minimum de -0,22 %. En effet, ils expliquent que même si la contribution individuelle nette des immigrés est plus faible en moyenne que celle des natifs, ils sont en proportion plus nombreux à se situer dans les classes d'âge où celle-ci est positive, c'est-à-dire dans les classes d'âge comprises entre 25 et 60 ans.

Cet effet de structure compense ainsi largement le fait que chaque immigré d'âge actif contribue relativement moins qu'un natif. Autre enseignement d'importance : ce résultat ne vaut pas seulement pour l'année 2011 qui a servi d'année de référence pour les calculs des auteurs, mais pour toutes les années qui précèdent (en remontant jusqu'à 1979). Ce faisant, la France est dans une situation tout à fait comparable à celle que l'on observe dans les autres pays de l'OCDE.

L'hypothèse selon laquelle les migrants fonderaient pour une large part leur décision d'aller dans un pays plutôt qu'un autre en fonction de la générosité relative des systèmes de protection sociale s'en trouve quelque peu invalidée. D'ailleurs, la crise des réfugiés l'a bien montré : les préférences des réfugiés pour une destination donnée ne tiennent pas tant à la protection sociale qu'ils espèrent y obtenir qu'aux chances d'y trouver un emploi et à la présence de proches auprès desquels ils pourront bénéficier d'un soutien et de conseils.

* Voir notamment Xavier Chojnicki et Lionel Ragot, « L'incidence fiscale de l'immigration », *Informations sociales* 2016/3 (n° 194), p. 38-48.



© GAIEL KERBAUL / SCOF

1.3. GÉOGRAPHIE DE LA PAUVRETÉ

Le nouveau zonage en aires urbaines (ZAU), adopté par l'Insee en 2010 et défini conjointement à partir du lieu de résidence et du lieu de travail des individus, permet de découper l'espace territorial en trois grands ensembles : (1) les grands pôles urbains, regroupant les villes de plus de 10 000 emplois ; (2) l'espace périurbain, regroupant les communes situées à la couronne des grands pôles mais dont une grande partie des actifs résidents occupent un emploi dans un grand pôle urbain avoisinant ; (3) les autres aires urbaines et rurales regroupant les moyennes et petites villes de moins de 10 000 emplois, les communes à leur couronne mais sous leur influence en matière d'emplois, et l'ensemble des petites communes dites isolées, qui ne sont sous l'influence d'aucun pôle. Ces dernières années, ce sont les grandes aires urbaines, et notamment leurs couronnes périurbaines, qui ont connu la plus forte croissance démographique, au détriment des petites aires urbaines et rurales isolées.

LE ZONAGE EN AIRES URBAINES : ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

Tenant compte de l'influence croissante des villes sur l'ensemble de l'espace territorial français, aussi bien en matière d'habitat que d'emploi, l'Insee procède depuis 2010 à un nouveau zonage du territoire en aires urbaines (ZAU). Son objectif est d'apprécier l'influence des villes au-delà de leurs limites physiques, définies par la densité du bâti. Ce découpage se fonde sur l'identification d'unités urbaines (pôles), puis sur la délimitation de leurs aires d'influence (couronnes) en s'appuyant sur les trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes.

Les **pôles urbains** correspondent ainsi à des unités urbaines de plus de 1 500 emplois. Une distinction est établie entre les **grands pôles** (plus de 10 000 emplois), les **moyens pôles** (de 5 000 à 10 000 emplois) et les **petits pôles** (de 1 500 à 5 000 emplois). Les **couronnes des pôles**, quelle que soit la taille du pôle concerné, sont ensuite délimitées par l'ensemble des communes avoisinantes dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci. Les communes attirées par plusieurs pôles (c.-à-d. dont au moins 40 % des actifs résidents travaillent dans plusieurs pôles avoisinants, sans atteindre ce seuil avec un seul d'entre eux) sont dites **communes multipolarisées**. Enfin, les communes restantes sont dites **communes isolées hors influence des pôles**.

Le ZAU n'établit ainsi plus de distinction en tant que telle entre **espace urbain** (défini auparavant comme toute commune ou ensemble de communes de plus de 2 000 habitants, présentant une zone de bâti continu sans interruption de plus de 200 mètres) et **espace rural** (défini comme toute commune non urbaine). Ce découpage permet de rendre compte des interactions entre villes et campagnes, en dégagant trois grands ensembles : les **grands pôles urbains** (en intégralité en zone urbaine, par définition), l'**espace périurbain** (regroupant couronnes et communes multipolarisées des grandes aires urbaines, en majorité en zone urbaine mais dont une partie est rurale) et les **autres aires urbaines et rurales** (regroupant moyens et petits pôles urbains, par définition en zone urbaine, mais également leurs couronnes, communes multipolarisées et communes isolées dont la quasi-intégralité est en zone rurale). Ainsi, même rurale, 95 % de la population française vit aujourd'hui sous l'influence des villes et seule 5 % hors influence stricte de celles-ci⁴¹.

En 2016, l'ensemble de ces espaces territoriaux est globalement confronté à des situations de grande précarité. En effet, la répartition géographique des situations de pauvreté rencontrées correspond peu ou prou à la répartition de l'ensemble de la population française sur le territoire : près des trois quarts des personnes accueillies résidaient dans les grands pôles urbains, environ 12 % dans des communes périurbaines à leur périphérie et près de 15 % dans des villes de plus petites tailles ou en milieu rural. Les populations des grands pôles urbains restent toutefois légèrement surreprésentées dans les accueils et apparaissent les plus fragiles. Elles le sont d'autant plus si les étrangers en situation irrégulière, qui y résident en grande majorité, sont inclus, bien qu'absents des statistiques nationales. Les populations des zones périurbaines, des petites villes et des campagnes apparaissent comparativement moins vulnérables, bien que leur fragilité ait connu une nette augmentation au cours des dix dernières années (tableau 13).

41 - Voir Insee *Première*, n°s 1374 et 1375 (octobre 2011), publications disponibles sur le site web de l'Insee (www.insee.fr).

TABLEAU 13. RÉPARTITION PAR ESPACE TERRITORIAL ET INDICES DE FRAGILITÉ (2010-2016)

	Secours Catholique			Indice de fragilité (*)	
	2010	2013	2016	2010	2013
Grands pôles urbains	72,8 %	73,1 %	73,8 %	1,2	1,2
Espaces périurbains	12,2 %	11,1 %	11,7 %	0,5	0,6
Autres aires urbaines et rurales	15,0 %	15,8 %	14,5 %	1,0	1,1

Sources : Secours Catholique ; Insee, RP 2010-2013.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique. L'indice de fragilité est calculé sur l'ensemble des ménages, à l'exclusion des ménages dont la personne de référence est étrangère en situation irrégulière, par souci de comparaison avec la population générale issue des recensements.

Lecture : En 2016, 73,8 % des ménages rencontrés résidaient dans un grand pôle urbain. L'indice de fragilité (*) se calcule comme le rapport de cette proportion sur la même proportion observée dans la population générale.

Ces données globales masquent en outre des profils de pauvreté différenciés en fonction des espaces territoriaux, qui se reflètent dans les caractéristiques démographiques des ménages rencontrés (tableau 14).

La distinction la plus saillante concerne la nationalité des personnes rencontrées. En effet, la quasi-totalité des étrangers accueillis par le Secours Catholique en 2016 l'ont été dans un grand pôle urbain : les étrangers y représentent désormais près de la moitié des personnes rencontrées, contre moins de 14 % et 13 % respectivement en zone périurbaine et dans les petites aires urbaines ou rurales. Ces derniers espaces concentrent par ailleurs une population étrangère plus durablement installée sur le territoire, plus âgée et plus souvent issue des anciens flux d'immigration venus du sud de l'Europe ou du Maghreb. Par conséquent, les populations accueillies dans les grandes villes sont en moyenne plus jeunes, plus masculines et plus souvent constituées d'hommes seuls.

Toutefois, l'inégale répartition de la population étrangère sur le territoire n'explique qu'en partie ces différences de profils démographiques. Même si l'on restreint le champ d'analyse aux personnes de nationalité française, on constate que les équipes d'accueil des grands pôles urbains tendent à recevoir une plus forte proportion de jeunes hommes et de personnes seules en général. À l'inverse, les ménages accueillis dans les zones périurbaines, et dans une moindre mesure dans les petites aires urbaines ou rurales, sont plus souvent des familles, monoparentales ou des couples avec enfants, vraisemblablement attirés par la disponibilité de logements plus grands et moins onéreux que dans les grands centres urbains situés à proximité et dans lesquels ils travaillent. Les femmes seules et les couples âgés sans enfants sont également surreprésentés dans les villes plus petites et les campagnes, ce qui reflète la précarisation relative des seniors et des retraités aux petites pensions concentrés dans ces espaces.

TABLEAU 14. CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES PAR ESPACE TERRITORIAL (2016)

	Grands pôles urbains	Espaces périurbains	Autres aires urbaines et rurales
Femmes	55,8 %	59,8 %	57,0 %
Étrangers	47,1 %	13,6 %	12,4 %
Âge médian (années)	39	41	42
Types de ménage (%)			
Homme seul	23,9 %	20,3 %	17,5 %
Femme seule	16,6 %	17,8 %	19,0 %
Couple sans enfants	5,7 %	6,9 %	7,0 %
Sous-total sans enfants	46,2 %	45,0 %	43,5 %
Père isolé	3,4 %	4,7 %	3,9 %
Mère isolée	25,8 %	25,7 %	28,4 %
Couple avec enfants	24,6 %	24,6 %	24,2 %
Sous-total avec enfants	53,8 %	55,0 %	56,5 %

Source : Secours Catholique.

Champs : Personnes adultes, personnes de référence ou ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, les femmes représentaient 55,8 % des adultes rencontrés dans les grands pôles urbains, adultes dont l'âge médian était de 39 ans. 47,1 % des personnes de référence des ménages rencontrés dans ces grands pôles étaient de nationalité étrangère. 23,9 % des ménages rencontrés dans ces grands pôles étaient constitués d'hommes seuls.

Ces constats font d'une part écho aux observations globales de l'Insee au niveau national. Ainsi, alors que l'extrême pauvreté se caractérise plus fortement par une grande précarité des jeunes adultes isolés dans les grands centres urbains, elle est plus diverse à leur périphérie, et concerne disproportionnellement plus de familles avec enfants dans les couronnes périurbaines et de personnes plus âgées dans les villes moyennes et les campagnes isolées⁴². Ils mettent d'autre part en lumière les différents visages de la précarité au travers des territoires qu'elle touche et soulèvent la question importante de la multidimensionalité de la pauvreté. Alors que c'est l'extrême faiblesse des

42 - Insee Première, n°1552, juin 2015.

ressources et l'urgence monétaire qui prévalent en milieu urbain pour des populations marginalisées et désaffiliées, dont l'écoute est fréquemment le premier besoin exprimé, c'est plus souvent la précarité des conditions de vie en milieu périurbain et rural, associée à des demandes matérielles plus précises, qui pousse les plus démunis à solliciter l'appui d'associations comme le Secours Catholique. Leur mode de vie plus stable et plus inséré implique en parallèle des charges trop lourdes par rapport à leurs ressources et celles-ci, bien que moins faibles, restent insuffisantes pour assurer une vie décente.

PRÉJUGÉ 3 :
ON EST MOINS PAUVRE LORSQU'ON VIT À LA CAMPAGNE

PAS SI SIMPLE !

Il est courant d'entendre que, bien qu'à l'écart du dynamisme des grandes villes et souffrant d'un contexte d'emploi dégradé, les petites villes et les communes rurales bénéficieraient malgré tout d'un niveau et d'une qualité de vie plus enviables. L'extrême pauvreté y serait par conséquent moins présente. Ce préjugé est souvent lié à la perception d'une pauvreté et d'une exclusion sociale concentrées dans les espaces urbains et les grands ensembles d'habitat social, vision en partie véhiculée par les médias : les banlieues et couronnes défavorisées des grands pôles urbains cumuleraient les plus grandes difficultés, à l'inverse de petits espaces urbains et ruraux relativement épargnés, où la pauvreté serait moins sévère et le lien social plus présent. À cet égard, deux tiers des personnes interrogées lors du QCM Démarche itinérante ne sont pas choquées par l'affirmation selon laquelle on serait moins pauvre lorsqu'on vit à la campagne.

Pourtant, l'extrême précarité n'est pas l'apanage des grandes villes, comme en témoigne la répartition territoriale des situations de pauvreté rencontrées au Secours Catholique. Les populations des petites aires urbaines et rurales apparaissent tout aussi fragiles que les populations des grands pôles urbains, et leur vulnérabilité tend à s'accroître. Alors, comment expliquer cette perception sociale parfois erronée des situations de pauvreté dans les différents territoires ? Et que nous apprennent les données du Secours Catholique sur ces disparités territoriales ?

Les chiffres font effectivement état du faible niveau de ressources des personnes rencontrées dans les grandes villes et de leur grande précarité en matière de logement. Contrastant avec le foisonnement et l'activité des centres urbains, cette pauvreté, parce que plus visible, est à certains égards perçue comme plus violente. Cette attention particulière portée à la pauvreté monétaire (qui reste le principal indicateur officiel de définition de la pauvreté) tend à occulter la pauvreté en conditions de vie des ménages périurbains et des petites aires urbaines ou rurales. Parce que sous un plus stable et à l'abri de l'urgence, ces ménages vivent dans une précarité plus silencieuse et qui apparaît plus acceptable. Elle cache toutefois un niveau de ressources insuffisant pour faire face à des dépenses croissantes et trop élevées de logement, d'énergie et de mobilité. C'est donc la possibilité même de sécuriser une vie normale et digne qui s'en trouve affectée.

Disparités des ressources et des situations d'activité

L'analyse des situations selon l'espace territorial fait apparaître d'importantes disparités en matière de ressources. Le revenu médian des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains (721 €) est inférieur d'environ 25 % au revenu médian des ménages périurbains et des autres aires urbaines et rurales (980 € et 949 € respectivement). L'écart se réduit quelque peu si l'on considère le niveau de vie médian (par unité de consommation), en raison de la plus forte proportion de familles à l'extérieur des grandes villes, et de ménages (incluant les enfants) de plus grande taille. Par conséquent, la proportion de personnes accueillies vivant au-dessous du seuil officiel de pauvreté monétaire à 60 % est effectivement plus importante dans les grandes aires urbaines : deux tiers de ces personnes vivent même sous le seuil d'extrême pauvreté à 40 % ; ce n'est le cas « que » de la moitié des personnes accueillies en milieu périurbain et dans les autres aires urbaines et rurales (tableau 15).

Ces écarts sont en partie le reflet des différences de composition démographique évoquées précédemment. Les équipes des grands pôles urbains accueillent une plus grande part de ménages étrangers, dont les revenus sont en moyenne bien plus faibles et dont une proportion croissante est sans statut légal, sans droit au travail ni droits sociaux, et donc sans ressources disponibles. Cependant, même restreint aux personnes de nationalité française, le niveau de vie des ménages urbains rencontrés reste inférieur de 12 % à celui des ménages rencontrés dans les autres territoires.

TABLEAU 15. RESSOURCES ET TAUX DE PAUVRETÉ PAR ESPACE TERRITORIAL (2016)

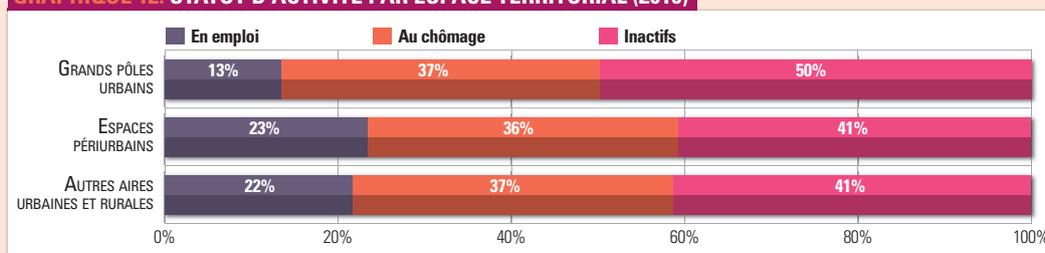
	Grands pôles urbains	Espaces périurbains	Autres aires urbaines et rurales
Revenu médian (ménage)	721 €	980 €	949 €
Niveau de vie médian (par UC)	501 €	676 €	660 €
Types de ressources			
Aucunes ressources	23,5 %	6,0 %	7,2 %
Autres revenus	3,5 %	1,7 %	1,8 %
Transferts seulement	42,0 %	39,9 %	43,6 %
Travail seulement	6,7 %	12,1 %	10,2 %
Travail et transferts	24,3 %	40,3 %	37,2 %
Taux de pauvreté			
Seuil à 60 %	93,2 %	86,5 %	88,1 %
Seuil à 50 %	85,8 %	73,3 %	76,0 %
Seuil à 40 %	67,2 %	50,3 %	52,2 %

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2016, le revenu médian des ménages des grands pôles urbains s'élevait à 721 €, ce qui correspondait à un niveau de vie par unité de consommation de 501 €. 23,5 % de ces ménages ne disposaient d'aucunes ressources et 93,2 % d'entre eux se situaient sous le seuil de pauvreté à 60 %.*

Les écarts de niveaux de vie s'expliquent en effet en grande partie par des différences dans le statut d'activité. La proportion de personnes rencontrées en emploi (13 %) est inférieure de 10 points environ dans les grands pôles urbains, et leur taux de chômage (75 %) plus élevé de près de 15 points. Plus souvent en chômage de longue durée, les deux tiers de ces chômeurs sont arrivés en fin de droits (où n'en ont tout simplement pas) et ne perçoivent donc aucune indemnité. Les grandes villes abritent par ailleurs une part plus importante d'« inactifs », mais qui sont en réalité des étrangers sans statut légal et sans droit au travail, et des personnes à la rue, durablement à l'écart du marché du travail (graphique 12). Résident à l'inverse dans les zones périurbaines une plus grande proportion de familles dont au moins un des membres travaille et qui tirent leurs ressources d'activités rémunérées, parfois cumulées à des transferts. Les chômeurs y sont plus souvent indemnisés, en raison d'emplois réguliers, bien que discontinus. C'est aussi le cas dans les autres aires urbaines et rurales, où réside également une population plus âgée dont les ressources sont issues d'activités professionnelles passées et de droits à la retraites acquis.

GRAPHIQUE 12. STATUT D'ACTIVITÉ PAR ESPACE TERRITORIAL (2016)

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2016, 13 % des personnes de référence des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains occupaient un emploi, 37 % étaient au chômage et 50 % étaient inactives.*

À l'instar des situations de pauvreté rencontrées par le Secours Catholique, la pauvreté monétaire, souvent liée à l'absence d'emploi, d'activité et de réseaux d'entraide, semble en effet relativement moins sévère à la périphérie des grandes villes et dans les territoires à cheval entre ville et campagne. Au sein de ces territoires, les ménages apparaissent également moins isolés socialement : ils ont plus souvent des proches sur qui compter, des bonnes relations de voisinage et participent à des activités collectives. Alors, comment expliquer que de nombreuses personnes continuent d'y solliciter l'appui de l'association ? Y est-on réellement moins pauvre ?

Un premier élément de réponse tient au fait que si elles sont certes plus proches du marché du travail, les personnes rencontrées dans ces territoires n'en occupent pas moins des emplois précaires. Il s'agit souvent d'emplois peu qualifiés, en CDD, à temps partiel, saisonniers ou en intérim, qui sont de fait peu rémunérateurs. Les indemnités de chômage tirées de ces courtes périodes d'activité sont en outre très faibles, de

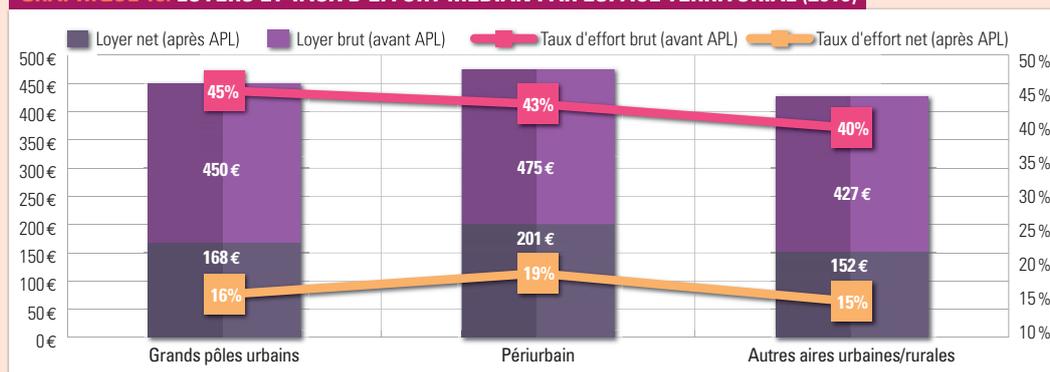
même que les droits à la retraite accumulés. En résulte une précarisation croissante des familles, notamment monoparentales, et des seniors mentionnée plus haut. Leurs maigres ressources, bien que plus élevées que dans les grandes villes, ne leur permettent toujours pas de prétendre à un niveau de vie décent. Les moyennes et petites aires urbaines et rurales tendent à se fondre progressivement dans l'espace périurbain des grandes aires urbaines, où les conditions de vie se dégradent. Il convient d'ailleurs de noter que l'indice de fragilité des espaces ruraux et périurbains tend à augmenter, tandis que celui de l'espace urbain reste stable⁴³.

Un deuxième élément de réponse, lié au premier, tient à la précarité des conditions de vie de ces ménages. L'accès à un mode de vie plus sédentaire et inséré va de pair avec des besoins et aspirations de nature différente, et entraîne des dépenses supplémentaires. La modicité des ressources empêche alors ces ménages de faire face au coût croissant de la vie sociale et professionnelle.

Disparités des conditions de vie, dépenses et impayés

À l'extérieur des grandes villes, le logement des personnes les plus démunies apparaît bien plus stable : moins de 15 % des personnes rencontrées dans les zones périurbaines ou dans les petites aires urbaines et rurales habitent un logement précaire. Cette proportion est deux fois plus élevée (31 %) dans les grands pôles urbains, où se concentrent la grande majorité des sans-abri reçus par les équipes, ainsi que la grande majorité des personnes occasionnellement logées en centre d'hébergement ou contraintes de louer des chambres onéreuses et très souvent insalubres proposées par les « marchands de sommeil ». L'accès au logement dans ces grands pôles urbains reste difficile pour les plus pauvres, en raison de loyers prohibitifs ou de l'impossibilité légale d'y accéder pour les étrangers en situation irrégulière. À la pauvreté monétaire s'ajoute alors une instabilité de résidence qui réduit plus encore la possibilité de trouver un emploi stable et de faire valoir ses droits éventuels.

GRAPHIQUE 13. LOYERS ET TAUX D'EFFORT MÉDIAN PAR ESPACE TERRITORIAL (2016)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages locataires ou propriétaires rencontrés par le Secours Catholique.

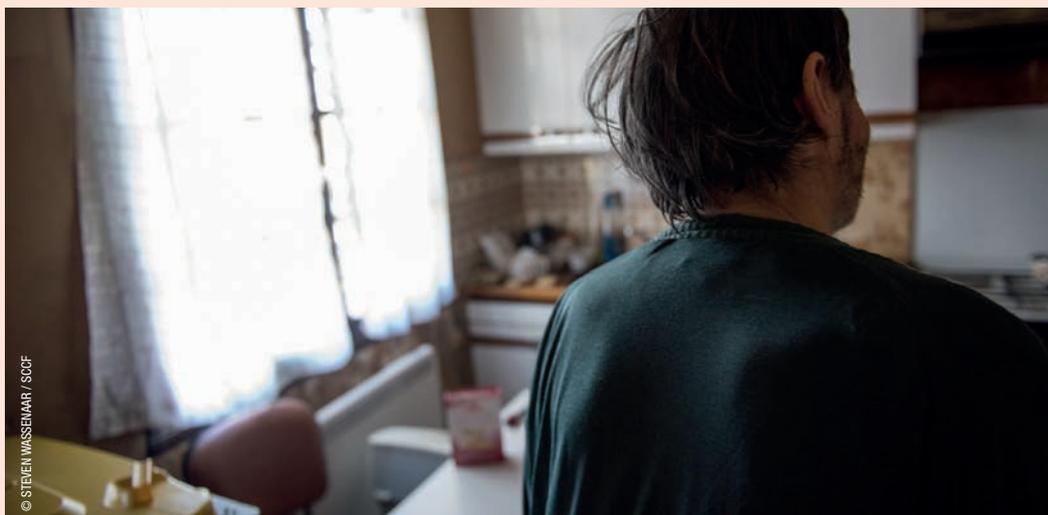
Lecture : En 2016, le loyer brut médian des ménages des grands pôles urbains s'élevait à 450€, correspondant à un taux d'effort brut de 45% (part des dépenses de loyer dans les ressources du ménage). Après déduction des APL, le loyer net s'élevait à 168€, pour un taux d'effort net de 16%.

La plus grande stabilité du logement en dehors des grands centres urbains, qui se caractérise par une proportion 5 fois plus élevée de propriétaires et 2 fois plus élevée de locataires (notamment du privé), induit toutefois d'importantes dépenses de logement. La nécessité pour les familles qui y résident de trouver des logements plus grands, la faible disponibilité de logements sociaux subventionnés et la tension sur le marché immobilier, conjuguée à une plus grande croissance démographique, se traduisent par des loyers médians élevés dans les couronnes périurbaines des grands pôles en particulier. Les ménages les plus pauvres le subissent plus fortement. L'inflation des loyers y a été plus forte que la croissance de leurs revenus ces dernières années, si bien que le taux d'effort lié au logement reste très important (plus de 40 %) et augmente régulièrement depuis cinq ans⁴⁴. Si les aides personnalisées au logement (APL) parviennent à le réduire considérablement, celles-ci demeurent plus élevées dans les grands centres urbains : par conséquent, les dépenses nettes de logement (après déduction des APL) tendent à peser autant, voire de plus en plus lourd dans le budget des ménages pauvres périurbains et des petites aires urbaines et rurales (graphique 14).

Les meilleures conditions de logement et de ressources à l'extérieur des grandes villes masquent ainsi la grande précarité des conditions de vie des ménages rencontrés dans les zones périphériques. Ils font alors face à une vulnérabilité persistante. Le poids du logement a pour conséquence directe un « reste à vivre » de plus en plus mince, qui rend difficile la couverture des dépenses annexes et pourtant élémentaires. De fait,

43 - De plus, ces chiffres et constats occultent vraisemblablement toute une partie de l'extrême pauvreté rurale, celle d'agriculteurs âgés et isolés, hors du champ d'action des services sociaux et d'associations d'aide et de soutien comme le Secours Catholique. Voir *Insee Première*, n°1552, op. cit.

44 - Voir à ce sujet : *Les conditions de logement en France. Édition 2017*, coll. « Insee Références ».

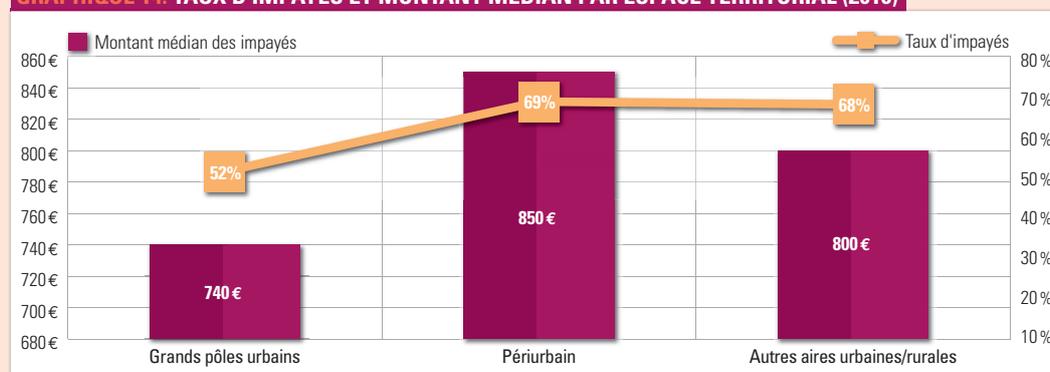


© STEVEN WASSEVAR / SCOF

cette distinction entre précarité urbaine et périurbaine et rurale va de pair avec des besoins différents : les personnes rencontrées par les équipes hors des grandes villes expriment des besoins matériels tout aussi nombreux mais plus précis, que reflètent des impayés plus fréquents et de nature plus diverse.

En effet, près de 70 % des ménages accueillis en milieu périurbain et dans les petites aires urbaines et rurales déclarent des impayés, soit quasiment 20 points de plus que dans les grands pôles urbains, pour un montant mensuel médian plus élevé de 60 à 110 € (graphique 14). Si ces impayés concernent moins directement des arriérés de loyers que dans les centres urbains, ils sont indirectement liés au logement puisqu'ils résultent de l'incapacité à payer les factures d'énergie, d'eau ou de communication. Ce constat révèle par là même une précarité énergétique croissante, en particulier dans les zones rurales. Paradoxalement, de leur mode de vie plus inséré socialement et proche du monde du travail découlent des difficultés financières multiples : arriérés d'impôts, de crédits, d'assurance et de mutuelle, découverts bancaires et coûts de transport élevés liés à la mobilité entre domicile et lieu de travail.

GRAPHIQUE 14. TAUX D'IMPAYÉS ET MONTANT MÉDIAN PAR ESPACE TERRITORIAL (2016)



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 52 % des ménages rencontrés dans les grands pôles urbains ont déclaré des impayés. Le montant mensuel médian de ces impayés s'élevait à 740 €.

Il est donc inexact d'affirmer que l'on est moins pauvre lorsqu'on vit à la campagne. Il serait plus juste de dire qu'on l'est différemment. Comme le notait Nicolas Duvoux, sociologue à l'université Paris 8, la pauvreté n'est pas seulement monétaire⁴⁵. Alors que l'extrême pauvreté urbaine se caractérise par la nécessité de trouver une issue à une situation d'urgence liée à l'absence de papiers, d'emploi, de ressources et par la recherche d'un lien social, l'extrême pauvreté périurbaine et rurale se caractérise par une incapacité à faire face à des charges croissantes, et par une demande de normalité et de dignité. Elle revêt une dimension morale de participation à la société que les indicateurs de niveau de vie standards ne permettent pas toujours de saisir. Ces constats soulignent le caractère parfois inopérant des oppositions entre la France urbaine et la France périurbaine et rurale pour décrire la réalité sociale. Ils invitent à questionner les indicateurs existants, ou tout du moins à « changer de focale » pour mieux appréhender la multidimensionnalité de la pauvreté à travers ses territoires.

45 - Voir *L'état de la pauvreté en France*, rapport statistique 2016 du Secours Catholique.

2. RESSOURCES ET CONDITIONS DE VIE

Alors que la première partie de ce rapport était consacrée aux caractéristiques des personnes et ménages rencontrés par le Secours Catholique, cette deuxième partie analyse leurs conditions de vie et situations financières. Une séquence introductive présente les niveaux de vie des ménages, mesure de la situation financière qui peut être comparée à celle de la population générale, et au seuil de pauvreté. Une deuxième section analyse ensuite la situation des ménages par rapport au travail. Elle précède une troisième section qui s'attache à décrire les différentes sources de revenu des ménages selon leurs caractéristiques, puis une quatrième qui explore leurs dépenses, de logement en particulier, et l'existence d'impayés.

2.1. LE NIVEAU DE VIE DES MÉNAGES

Le niveau de vie indique les ressources financières du ménage disponibles par individu. Il s'obtient en divisant l'ensemble des ressources mensuelles du ménage par le nombre d'unités de consommation dans ce ménage, unités de consommation qui mesurent la part du revenu du ménage consommable par chacun des membres. Elles varient selon l'âge des individus et selon la composition des ménages. Le niveau de vie ainsi calculé est directement comparable entre différents types de ménages, et il peut aussi être rapporté au seuil de pauvreté défini par l'Insee, au-dessous duquel les individus sont considérés comme pauvres.

2.1.1. DES PROFILS TRÈS DIVERS

Entre 2015 et 2016, le niveau de vie médian des ménages du Secours Catholique n'augmente pas, et reste stable autour de 548€ par personne et par mois. Près d'un ménage sur cinq au Secours Catholique ne perçoit aucune ressource, et a donc un niveau de vie égal à zéro (voir section 2.3.1 pour une analyse sur cette tranche de la popu-

lation sans aucunes ressources). On constate cependant que le niveau de vie des ménages ayant un revenu non nul augmente de façon constante depuis 2010, il gagne 10 euros entre 2015 et 2016.

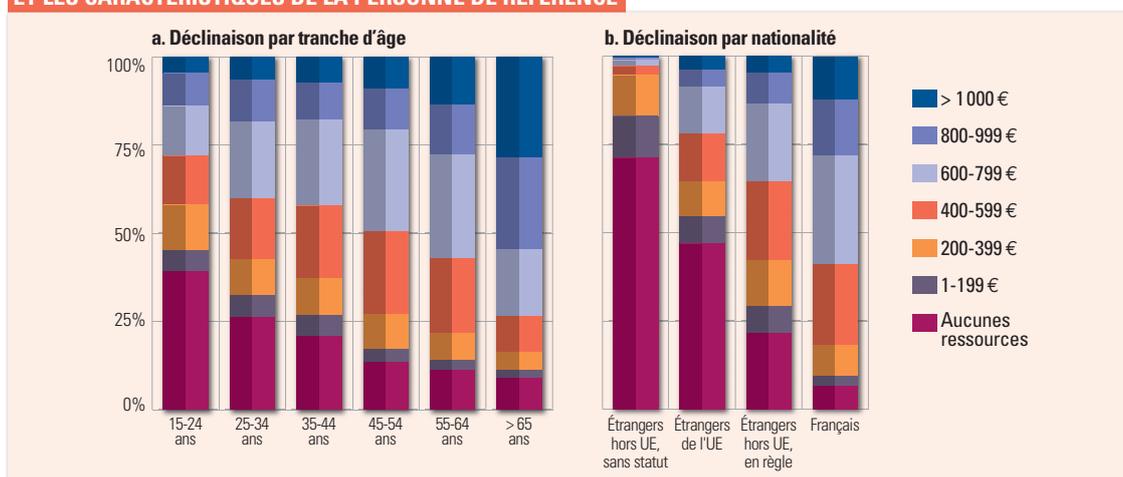
	2010	2015	2016	Variation			
				2015-2016		2010-2016	
				En %	En €	En %	En €
Ensemble des personnes rencontrées							
Niveau de vie mensuel	515€	549€	548€	-0,1 %	-1€	+6,5 %	+33€
En euros constants 2016	545€	550€	548€	-0,3 %	-2€	+0,6 %	+3€
Ménages ayant un revenu non nul							
Niveau de vie mensuel	578€	640€	650€	+1,6 %	+10€	+12,5 %	+72€
En euros constants 2016	612€	641€	650€	+1,4 %	+9€	+6,3 %	+38€

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.
Lecture : En 2016, le niveau de vie médian de l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique est de 548€ par unité de consommation. Il est de 650€ pour l'ensemble des ménages percevant des ressources.

C'est le signe que la polarisation des situations financières rencontrées par le Secours Catholique, identifiée précédemment, se poursuit. Ainsi, les équipes d'accueil sont sollicitées, à la fois, par un nombre plus important de ménages sans ressources, et par des ménages dont le niveau de vie est plus élevé qu'auparavant. Cette disparité dans les situations financières observées est le reflet de la grande diversité des profils de ménages rencontrés telle que décrite dans la première partie de ce rapport.

On voit ainsi dans le graphique 15a que la situation financière des ménages varie fortement selon leurs caractéristiques. Ainsi les ménages les plus jeunes sont aussi les plus fragiles financièrement : près de 40 % d'entre eux vivent sans aucunes ressources et plus de la moitié vivent avec moins de 400€ par mois. Les ménages les plus âgés eux, ont des niveaux de vie plus élevés. Ils ont accumulé au fil des ans quelques ressources, les rendant moins fragiles financièrement, mais à un niveau encore trop faible pour vivre décemment. En effet, et cela sera évoqué dans la partie 2.4, avec le niveau de ressources, c'est aussi le niveau de dépenses qui augmente, en particulier les dépenses de logement.

GRAPHIQUE 15. RÉPARTITION DES MÉNAGES SELON LES TRANCHES DE NIVEAU DE VIE ET LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, 39 % des ménages accueillis par le Secours Catholique et dont la personne de référence a entre 15 et 24 ans ne perçoivent aucunes ressources, 6 % d'entre eux ont un niveau de vie compris entre 1 et 199€ par unité de consommation, et pour 13 % d'entre eux, il se situe entre 200 et 399€.

La déclinaison par nationalité (graphique 15b) met aussi en évidence des profils de niveau de vie très variés. Les étrangers sans statut ont un profil à part, la plupart d'entre eux étant sans aucunes ressources du fait qu'ils sont une majorité à n'avoir le droit ni de travailler, ni de bénéficier d'aides sociales. Les étrangers de l'UE sont également en situation fragile avec une forte proportion de ménages sans ressources (47 %). Les ménages de nationalité française ont des profils de niveau de vie plus variés, cette catégorie recouvrant des situations très différentes. Bien qu'ayant plus souvent des ressources, une grande majorité de ces ménages a un niveau de vie qui se situe malgré tout très au-dessous du seuil de pauvreté : plus de 70 % de ces ménages vivent avec moins de 800€ par mois et par personne.



© SEBASTIEN LE CLEZIO / SCOF

2.1.2. PLUS DE SIX MÉNAGES SUR DIX VIVENT DANS L'EXTRÊME PAUVRETÉ

Le seuil de pauvreté calculé par l'Insee est utilisé pour distinguer la population pauvre de celle qui ne l'est pas. Conceptuellement au moins, ce seuil correspond au niveau de ressources minimal pour atteindre un niveau de vie jugé décent. En France comme en Europe, on considère un seuil relatif, calculé d'après le niveau de vie médian dans la population totale. L'Insee calcule trois seuils : le seuil à 60 % qui est l'indicateur européen (Eurostat) ; le seuil à 50 % utilisé en France historiquement ; le seuil à 40 % qui donne le taux d'extrême pauvreté.

Plus de 9 ménages sur 10 accueillis au Secours Catholique vivent sous le seuil de pauvreté à 60 %, un taux qui est en légère baisse par rapport à 2015. C'est aussi le cas du taux de pauvreté (83 %) calculé à partir du seuil à 50 %, et du taux d'extrême pauvreté, qui baisse encore plus fortement pour atteindre 63,3 %. Dans la population générale de la France, ce taux atteignait 3,4 % en 2015. Ces taux indiquent dans un premier temps que le Secours Catholique accueille bien les populations qui se situent au plus bas de l'échelle des revenus.

TABLEAU 17. TAUX DE PAUVRETÉ PARMIS LES MÉNAGES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

	Seuil 2015 ⁴⁶	Population générale 2015	Secours Catholique		
			2014	2015	2016 ⁴⁷
Seuil à 60 %	1 015 €	14,2 %	92,4 %	92,1 %	91,8 %
Seuil à 50 %	846 €	8,0 %	84,2 %	83,5 %	83,0 %
Seuil à 40 %	677 €	3,4 %	65,0 %	64,2 %	63,3 %

Sources : Secours Catholique ; Insee, population générale.

Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des situations rencontrées par les équipes d'accueil.

Lecture : En 2015, 14,2 % de la population générale vivait sous le seuil de pauvreté à 60 %. Au Secours Catholique, cette même année, 92,1 % des ménages accueillis avaient un niveau de vie inférieur à ce seuil.

46 - Seuils calculés par l'Insee à partir des revenus fiscaux de 2014.

47 - Les taux de 2016 sont calculés à partir du dernier seuil disponible de 2015 ajusté de l'inflation.

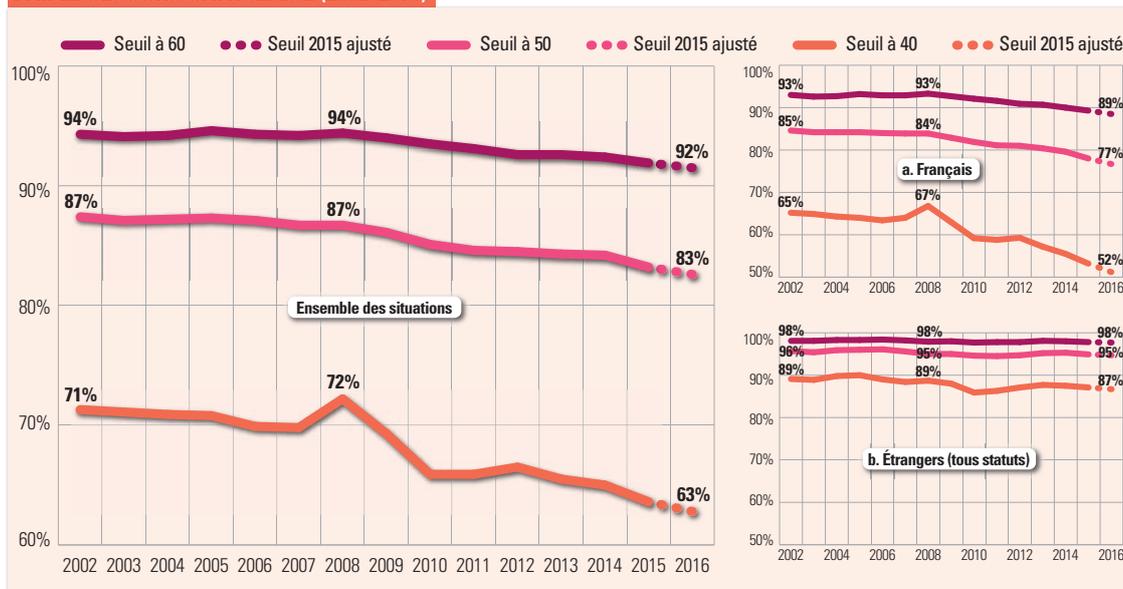
48 - Ils sont relatifs, car calculés d'après le niveau de vie médian observé dans une population.

49 - ONPES, *Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins pour une participation effective à la vie sociale. Rapport 2014-2015*, http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/WWEB_Rapport_2014_2015.pdf

La baisse du taux de pauvreté depuis 2010, déjà identifiée dans le rapport précédent, se poursuit donc en 2016. Ainsi, chaque année, un plus grand nombre de ménages dont les ressources sont jugées « suffisantes », d'après cet indicateur de pauvreté, poussent la porte de l'association pour y demander de l'aide. Le fait de venir demander de l'aide peut en lui-même être considéré comme un seuil subjectif, non monétaire, de pauvreté matérielle. Ce seuil est dit subjectif puisque c'est le niveau de conditions de vie au-dessous duquel l'individu ou le ménage considère qu'il nécessite un soutien. Ce seuil est défini différemment pour chacun, selon des critères subjectifs. On assiste, d'année en année, à une divergence de plus en plus forte entre ce seuil subjectif et le seuil monétaire de l'Insee. Par ailleurs, la baisse du taux de pauvreté constatée depuis 2010 ne saurait être interprétée comme une amélioration du niveau de vie des ménages régulièrement accompagnés par le Secours Catholique, puisque comme indiqué en introduction de la partie 1, les deux tiers des observations sur lesquelles les statistiques de ce présent rapport sont calculées représentent des ménages nouvellement accueillis au cours des douze derniers mois.

Cette différence entre le seuil de pauvreté monétaire et le seuil plus subjectif de demande d'aide au Secours Catholique doit être plutôt interprétée comme le signe d'une inadéquation grandissante du seuil monétaire de l'Insee, ou du moins de son ajustement annuel qui ne semble pas prendre en compte la réalité économique vécue par les ménages les plus modestes. La pertinence des seuils de pauvreté monétaires de l'Insee, qui sont des seuils relatifs⁴⁸, est d'ailleurs souvent discutée comme dans le rapport de l'ONPES paru en 2015⁴⁹, qui propose en comparaison une méthode d'estimation de budgets de référence. Ces budgets estimés de façon participative par un groupe de « citoyens experts » (voir section 2.4, analyse du préjugé 8, « Les pauvres ne savent pas gérer leur budget ») reflètent le budget nécessaire, selon différents types de famille, pour atteindre un niveau de vie décent. Ces budgets se situent tous au-dessus du seuil de pauvreté monétaire.

GRAPHIQUE 16. ÉVOLUTION DES TAUX DE PAUVRETÉ DE LA POPULATION RENCONTRÉE PAR LE SECOURS CATHOLIQUE (2002-2016)



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champ : Ensemble des situations rencontrées chaque année par le Secours Catholique.

Lecture : En 2002, 94 % de la population du Secours Catholique se situait sous le seuil à 60, 87 % sous le seuil à 50, et 71 % sous le seuil d'extrême pauvreté à 40. En 2016, d'après une estimation du seuil basée sur le dernier connu de 2015, 92 % de la population du Secours Catholique se situait sous le seuil à 60, 83 % sous le seuil à 50 et 63 % sous le seuil à 40.

Les graphiques 16a et 16b indiquent que cet écart entre seuil monétaire et seuil subjectif concerne avant tout les ménages français rencontrés. Il n'est pas observé pour les ménages étrangers rencontrés, pour qui les trois taux sont relativement stables depuis 2002. Ces taux sont surtout très élevés et indiquent que les ménages étrangers ont des niveaux de vie qui se situent généralement bien au-dessous des seuils correspondants dans la population générale. Quand bien même ces niveaux de vie augmenteraient, cette évolution ne serait pas visible au moyen de l'indicateur des taux de pauvreté.

Du reste, cette incapacité à rendre visibles des évolutions de niveaux de vie situés sous le seuil de pauvreté monétaire conduit certains analystes à préférer un autre indicateur de pauvreté, qui mesure cette fois l'écart moyen entre les niveaux de vie qui se situent sous le seuil, et le seuil de pauvreté. Cette indicateur est appelé intensité de la pauvreté, et il est présenté et décliné pour différentes populations dans le tableau 18.

TABLEAU 18. ÉVOLUTION DES INDICATEURS D'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

	Population générale 2015	Secours Catholique		
		2010	2013	2016 ⁵⁰
Ensemble de la population	19,6 %	53,1 %	53,7 %	55,3 %
Français	n.c.	46,0 %	44,3 %	43,3 %
Étrangers en règle	n.c.	61,8 %	63,8 %	63,3 %
Étrangers sans statut	n.c.	90,8 %	92,8 %	92,7 %

Sources : Secours Catholique ; Insee, recensements de la population.

Champ : Pour le Secours Catholique, ensemble des situations rencontrées chaque année.

Lecture : En 2015, dans la population générale issue du recensement, l'écart moyen de niveau de vie de la population pauvre par rapport au seuil à 60 est de 19,6 %. Dans la population du Secours Catholique, cet écart atteint 53 % en 2010, et 55 % en 2016. Pour les étrangers sans statut cet écart atteint 93 %.

Alors qu'au niveau national, l'écart moyen du niveau de vie des ménages pauvres par rapport au seuil à 60 est d'environ 20 % en 2015, nous l'estimons à 55 % pour l'ensemble de la population accueillie au Secours Catholique en 2016. Les ménages français accueillis, qui ont des ressources plus élevées que d'autres ménages du Secours Catholique, ont de plus faibles niveaux de vie que dans la population générale, et l'indicateur d'intensité est deux fois plus important dans cette population qu'au niveau national.

L'intensité de la pauvreté est extrêmement élevée pour les étrangers sans statut légal stable, pour qui l'écart moyen au seuil de pauvreté à 60 est égal à 93 % de ce montant. L'effort à fournir pour combler cet écart et ramener cette population à un niveau de vie décent est donc particulièrement important.

50 - Calculé à partir du dernier seuil connu, celui de 2015 ajusté de l'inflation.



Les citations sont issues d'échanges menés avec des groupes de personnes en situation de précarité.

RECRÉER DU LIEN SOCIAL POUR LUTTER CONTRE L'INVISIBILITÉ

Être invisible aux yeux des autres, aux yeux de la société. Personne ne pense que ce soit possible. Et pourtant, c'est ce que vivent la plupart de ceux qui connaissent la précarité. Être invisible, c'est se sentir soi-même hors du champ. La honte, la peur des propos malveillants, ou des préjugés, amènent à cacher sa situation de pauvreté du mieux que l'on peut. En particulier pour ses enfants, afin que les autres ne les mettent pas de côté à l'école par exemple. Mais pas seulement, on cache ses difficultés pour éviter d'être mis de côté au travail, dans son immeuble, dans son quartier, son village. *« Quand on vit la pauvreté, on ne peut plus donner son avis. »*

Être invisible, c'est un effet du manque de lien social de ceux qui vivent la précarité. Face aux difficultés, à la honte parfois de ce que l'on vit, on limite les liens au maximum. Par manque de moyens, beaucoup de possibilités ou d'occasions de rencontre sont aussi fermées. Quand on a peu, voire pas d'argent on s'isole et petit à petit, on disparaît de la vie sociale. *« C'est important de dire et de faire entendre que si on n'a rien, c'est compliqué de prendre soin de soi et des autres. Le respect c'est important, mais l'argent aussi. »*

Être invisible, c'est écrit dans le regard des autres : sans travail, sans papiers, sans argent, il transparaît vite du mépris voire du rejet dans le regard ou l'attitude de la personne que l'on rencontre. Et tout cela est accentué par les liens difficiles avec les services d'aide, perpétuellement dans le contrôle et la méfiance. Être pauvre, pour beaucoup, c'est ne pas avoir fait ce qu'il faut pour s'en sortir, alors... *« Les personnes qui ont un statut sont visibles, les personnes qui n'ont pas de statut ne sont pas visibles. » « On perd tellement de temps dans des files d'attente, pour en fin de compte, sortir de là fatiguée et sans rien au bout si ce n'est encore un stage qui ne débouchera pas sur un travail. »*

Être invisible, c'est vivre dans des quartiers en difficulté ou dans certains espaces ruraux dont plus personne ne veut entendre parler, qui sont loin de tout, bien souvent mal ou pas desservis par les transports en commun. C'est se sentir malvenus dans le centre-ville où les lieux se doivent d'être sans SDF, sans pauvres. *« On ne peut pas être heureux si nous n'avons pas une place respectée dans la société ; même quand on a un toit, si on n'est pas respecté, c'est difficile d'être heureux. »*

Être en prison, c'est aussi être invisible. Les 70 000 personnes en détention vivent hors du champ de la société, camouflées, souvent sans liens, presque toujours sans droit à la parole.

Même les chiffres peuvent rendre invisibles. Certaines catégories de population ne sont pas comptabilisées, ne font pas ou peu l'objet de statistiques et donc ne sont ni connues, ni reconnues (personnes sans domicile ou vivant en habitat précaire, sans papiers).

Le Secours Catholique entend et constate cela lors de rencontres avec les personnes vivant la pauvreté. Aussi, pour lutter contre cet isolement et cette « invisibilité », de nombreuses actions sont organisées, favorisant la rencontre et les échanges. C'est le cas par exemple des cafés (appelés café rencontre ou café sourire...) où chacun peut venir prendre un petit déjeuner et surtout rencontrer d'autres personnes, nouer des liens. Des groupes se retrouvent régulièrement pour mener des activités ensemble (couture, cuisine, groupe de parole). La régularité permet d'approfondir les liens, de construire de vraies relations de confiance et d'entraide. Des groupes se réunissent pour défendre leurs droits. Une revue, *L'Apostrophe*, créée en 2016 par le Secours Catholique, est rédigée avec des personnes vivant la précarité afin de porter leur parole.

Le Secours Catholique veut permettre aux personnes en situation de précarité de reprendre la parole et leur place dans la société. Ainsi, certaines participent activement, depuis trois ans, aux travaux du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE). Il importe que les institutions intègrent dans leurs instances des personnes ayant cette expérience de la pauvreté pour mieux adapter leurs politiques aux besoins réels des citoyens.

« EN FAIT UN PRÉJUGÉ C'EST SURTOUT SI ON NE REGARDE PAS DE PRÈS »

Personnes détenues à la maison d'arrêt de Fontenay-le-Comte (Vendée), rencontrées par l'aumônerie catholique des prisons et le Secours Catholique

Les paroles ci-dessous proviennent d'un groupe de personnes détenues, qui se sont exprimées dans le cadre d'une discussion organisée sur le thème des préjugés. Lors d'un brainstorming, elles ont spontanément évoqué les mots suivants : critique, méfiance, jugement, erreur, étiquette, préjugé, rarement positif, idée préconçue, méconnaissance, regard, injustice...

Au-delà des affaires médiatisées, la grande majorité des personnes incarcérées, véritable face cachée de l'iceberg, est composée de personnes exclues du fait de difficultés diverses (santé, culture, emploi, famille, relations, logement, ressources...). Fidèle au principe de l'accueil inconditionnel et sans jugement, le Secours Catholique s'oriente de manière prioritaire vers les plus pauvres dont ceux qui ont rencontré un juge sur leur chemin. L'association s'appuie sur un réseau de 2 000 bénévoles sur le territoire national, pour agir auprès des personnes détenues et de leur famille, aussi bien en milieu fermé qu'à l'extérieur de la prison.

Les personnes détenues savent qu'elles sont victimes de préjugés :

« "Rarement positif" : même si on a parfois des préjugés positifs sur quelqu'un, la plupart du temps, le mot préjugé va de pair avec une vision négative... et cela s'applique bien à notre situation de détenu ! »

« Quand on pense à quelqu'un comme responsable d'un acte, c'est dans la tête, on ne voit que ça, c'est plus possible de penser autrement... C'est une situation assez classique. »

Cela peut causer un mal injustifié : « Un préjugé, c'est un jugement qui peut porter préjudice. »

Pourtant les personnes détenues considèrent que cette situation est réversible :

« Pour moi un préjugé c'est une idée préconçue sur les gens, point final. Le plus souvent c'est parce qu'on connaît mal la personne. »

« Une personne que je connais critique quelqu'un d'autre, et du coup, je vois ce quelqu'un comme mauvais, comme si on avait posé une étiquette sur lui. »

Une question de regard ?

« On ne voit pas toujours la personne de la même façon : de près ou de loin... la nuit ou le jour... Quand on regarde "de loin"... c'est souvent plus menaçant ; en fait un préjugé c'est surtout si on ne regarde pas de près. »

Alors que faire ?

« Il faut surmonter sa peur de l'autre. »

Une parole d'espoir d'une personne détenue, extraite du questionnaire européen prison-justice* :

« Je pense que rentrer dans une prison est en soi difficile car on n'en ressort pas tout à fait pareil, et c'est grâce à ça que les a priori et les préjugés sur la prison vont changer. »

* Le Secours Catholique-Caritas France est à l'origine d'un questionnaire élaboré avec plusieurs partenaires européens en 2016 et adressé aux personnes détenues, ainsi qu'aux administrations pénitentiaires et aux associations qui œuvrent dans les prisons. L'objectif est d'identifier à l'échelle européenne des actions d'autonomisation des personnes détenues et par conséquent, qui vont dans le sens de la réinsertion. Cette démarche a également pour ambition de faire entendre aux différents gouvernements européens qu'il est possible de faire appliquer les règles pénitentiaires européennes (RPE).

2.2. ACTIVITÉ ET INACTIVITÉ

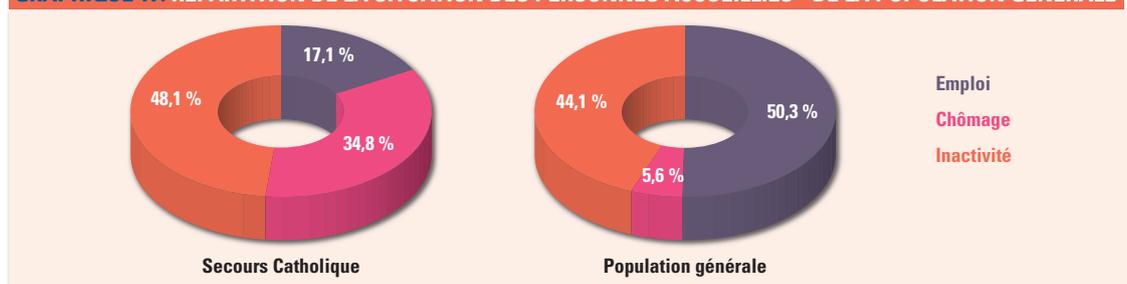
D'après les définitions officielles, est actif quelqu'un qui est en emploi, en formation professionnelle ou au chômage. Est considéré comme inactif quelqu'un qui n'est pas dans l'une des situations précédentes. Les inactifs sont par convention les personnes qui ne sont ni en emploi ni au chômage : « jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... »⁵¹.

2.2.1. UNE MAJORITÉ D'ACTIFS, UNE INACTIVITÉ QUI AUGMENTE

Nous étudions dans ce qui suit les situations d'activité ou d'inactivité selon la nationalité, l'âge, le sexe, ainsi que pour les couples.

La majorité des personnes accueillies par le Secours Catholique sont actives (52%). Dans la population générale, c'est le cas de 56% des personnes.

GRAPHIQUE 17. RÉPARTITION DE LA SITUATION DES PERSONNES ACCUEILLIES - DE LA POPULATION GÉNÉRALE



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champs : À g., ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ; à dr., France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans ou plus.

Nota : Les définitions sont au sens du BIT et ne correspondent pas complètement aux définitions des fiches de saisie du Secours Catholique. Néanmoins, ces graphiques permettent la comparaison d'ordres de grandeur.

Au sein des deux catégories actifs-inactifs, les répartitions diffèrent fortement entre la population générale et les personnes accueillies par le Secours Catholique. Les actifs sont principalement en emploi dans la population générale quand ils sont très majoritairement au chômage parmi les accueillis du Secours Catholique. Les inactifs au sein de la population générale sont très majoritairement des étudiants ou des retraités. Les inactifs⁵² au sein des accueillis du Secours Catholique sont majoritairement des personnes sans droit au travail ou en errance (« autres sans emploi »).

TABLEAU 19. SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI DES ADULTES RENCONTRÉS PAR LE SECOURS CATHOLIQUE

	Ensemble des accueillis		Français		Étrangers	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
CDI plein temps	5,1 %	4,2 %	5,8 %	5,2 %	2,8 %	2,2 %
CDD plein temps	1,5 %	1,4 %	1,6 %	1,7 %	1,1 %	0,9 %
Intérim, saisonnier	2,8 %	2,7 %	3,0 %	3,1 %	2,2 %	1,9 %
Temps partiel	5,1 %	5,0 %	5,7 %	5,8 %	3,8 %	3,5 %
Emploi aidé	0,8 %	0,6 %	0,9 %	0,8 %	0,4 %	0,4 %
Travail indépendant	0,8 %	0,8 %	0,9 %	1,0 %	0,4 %	0,3 %
Autre travail	1,3 %	1,3 %	1,4 %	1,3 %	1,2 %	1,1 %
Formation professionnelle	1,5 %	1,1 %	1,7 %	1,3 %	1,1 %	0,8 %
Sous-total emploi	18,9 %	17,1 %	21,0 %	20,2 %	13,0 %	11,1 %
Chômage indemnisé ou en attente	12,8 %	11,4 %	15,1 %	15,1 %	6,1 %	4,3 %
Chômage sans droits reconnus	25,0 %	23,4 %	25,8 %	27,4 %	23,6 %	17,1 %
Sous-total chômage	37,8 %	34,8 %	40,9 %	42,5 %	29,7 %	21,4 %
Étudiants	1,1 %	1,2 %	0,7 %	0,7 %	2,1 %	2,1 %
Inaptitude santé	10,3 %	9,5 %	12,7 %	12,8 %	4,8 %	4,0 %
Retraite, préretraite	4,9 %	5,2 %	5,4 %	7,1 %	3,6 %	2,2 %
Au foyer, congé maternité	10,6 %	5,9 %	11,5 %	6,4 %	8,1 %	4,9 %
Sans droit au travail	8,1 %	14,1 %	0,2 %	0,3 %	28,7 %	38,2 %
Autres sans emploi	8,3 %	12,2 %	7,6 %	10,0 %	10,0 %	16,1 %
Sous-total inactivité	43,3 %	48,1 %	38,1 %	37,3 %	57,3 %	67,5 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : 4,2% des adultes rencontrés en 2016 sont en CDI plein temps, ils sont 17,1% à être en emploi.

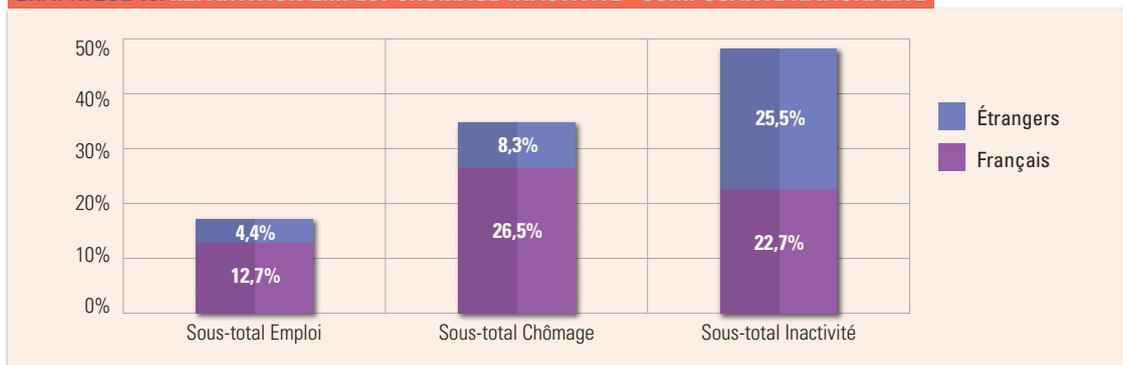
51 - Insee.fr, Définitions.

52 - Les inactifs rencontrés par le Secours Catholique sont d'une part les retraités, les personnes au foyer, en incapacité de travail ou les étudiants, d'autre part et pour une grande partie les inactifs « autres » : personnes sans droit au travail et « autres sans emploi » ou en errance. Si les inactifs ne sont pas tous pris en compte dans le recensement de la population, une partie l'est et les comparaisons faites dans cette section le sont en lien avec la définition conventionnelle de l'inactivité.

La part d'inactifs a fortement augmenté ces dernières années : 43 % en 2010, 44 % en 2013 et 48 % en 2016. Cette augmentation s'explique en partie par l'augmentation de la part des étrangers n'ayant pas le droit de travailler au sein des personnes accueillies par le Secours Catholique. On observe également une augmentation de la part de personnes en errance : 8 % en 2010, 10 % en 2013 et 12 % en 2016. L'errance est plus présente en 2016, que les personnes accueillies soient françaises ou étrangères.

La part de Français au chômage indemnisé est stable, mais elle baisse pour les étrangers, alors qu'elle était déjà relativement faible. La part de chômeurs demeure très élevée au regard de leur part dans la société française dans son ensemble. On constate toujours une part de personnes en CDI (un quart des Français en emploi accueillis), mais ce sont des CDI qui ne protègent pas. On peut donc se demander comment la situation évoluerait si de nouveaux contrats encore moins protecteurs étaient mis en place pour les remplacer.

GRAPHIQUE 18. RÉPARTITION EMPLOI-CHÔMAGE-INACTIVITÉ - COMPOSANTE NATIONALITÉ



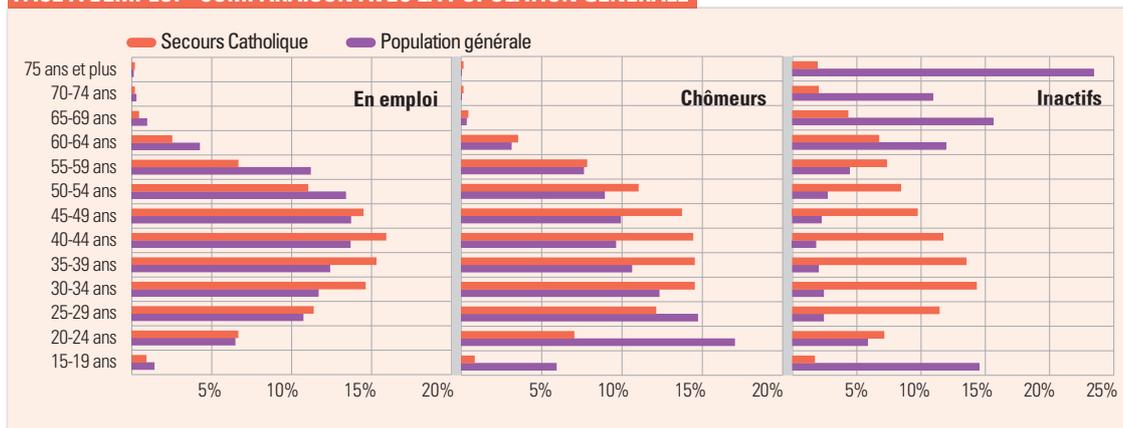
Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : Parmi les 17,1 % d'adultes en emploi accueillis par le Secours Catholique en 2016, 12,7 % sont français, 4,4 % sont étrangers.

Les Français accueillis sont très majoritaires dans les catégories actives, autour de 75 %. Ce sont les étrangers qui représentent la majorité des catégories inactives, notamment au travers de l'inactivité subie que représente le fait de ne pas avoir le droit de travailler.

GRAPHIQUE 19. TRANCHES D'ÂGE DES PERSONNES RENCONTRÉES, SELON LEUR SITUATION FACE À L'EMPLOI - COMPARAISON AVEC LA POPULATION GÉNÉRALE

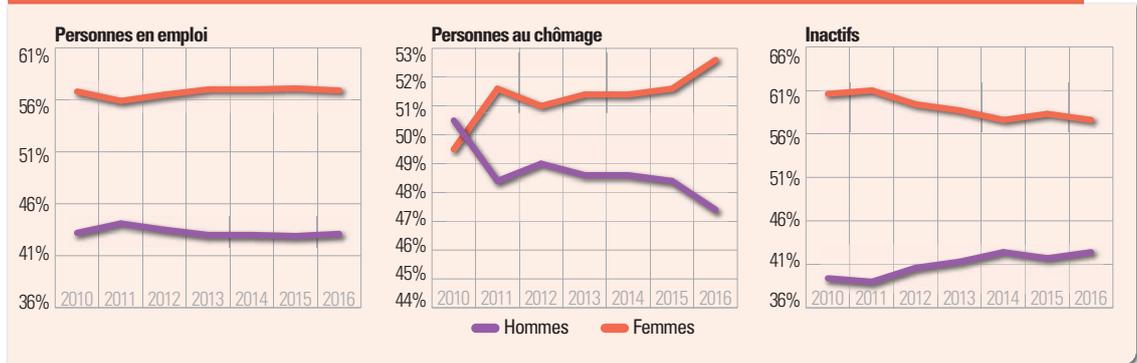


Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champs : Personnes de plus de 15 ans rencontrées par le Secours Catholique ; personnes de plus de 15 ans dans la population générale.

Lecture : 0,9 % des personnes en emploi de plus de 15 ans rencontrées par le Secours Catholique en 2016 ont entre 15 et 19 ans.

Entre 20 et 49 ans, les personnes en emploi sont en proportion plus importante parmi les accueillis du Secours Catholique qu'au sein de la population générale. C'est également le cas pour les chômeurs de plus de 30 ans. Comme vu plus haut, les inactifs ne sont pas les mêmes au Secours Catholique que dans la population générale. Les jeunes et les seniors sont très peu présents au sein des inactifs accueillis par le Secours Catholique. Ils sont plus souvent en emploi ou en recherche d'emploi. C'est justement dans les tranches d'âge où l'on est qualifié d'« actif » que l'on retrouve le plus d'inactifs parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, notamment du fait de la forte part de personnes sans droit au travail ou en situation d'errance.

GRAPHIQUE 20. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION HOMMES-FEMMES SELON LA SITUATION FACE À L'EMPLOI

Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des adultes appartenant aux ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 57 % des adultes en emploi rencontrés par le Secours Catholique étaient des femmes.

La part de femmes au chômage sans droits augmente fortement pour les Françaises rencontrées par le Secours Catholique, celle des femmes au chômage indemnisé reste stable. Ce sont souvent les femmes qui étaient au foyer qui sont désormais en recherche d'emploi.

Les évolutions notables pour les situations des femmes depuis 2010 sont la baisse de la part de femmes au foyer qui se poursuit, l'augmentation de la part de femmes n'ayant pas le droit de travailler (de 25 % à 36 % des femmes étrangères) et de celles qui sont en errance (de 10 % à 17 % des femmes étrangères, de 7 % à 10 % des femmes françaises). La part de femmes actives (emploi ou chômage) a baissé de 2 points entre 2014 et 2016 (50 % en 2016). Mais elle a augmenté de près de 3 points pour les femmes françaises et baissé de 10 points pour les femmes étrangères, une évolution en lien avec l'augmentation forte de la proportion de femmes sans papiers évoquée dans la première partie de ce rapport.

On observe de la même façon une baisse de la part des actifs parmi les hommes (61,5 % en 2010, 54 % en 2016), ainsi que l'augmentation de la part d'hommes n'ayant pas le droit de travailler ou qui sont en errance. L'errance augmente chez les hommes français et les hommes étrangers. Mais les situations sont très différentes : deux tiers des hommes français accueillis sont en emploi ou au chômage, c'est l'inverse pour les hommes étrangers accueillis.

Dans la première partie de ce rapport, nous avons indiqué que la part de couples avec enfants augmente depuis plusieurs années dans les accueils du Secours Catholique. Nous nous penchons donc, au travers du tableau suivant, sur la situation face à l'emploi des couples.

TABLEAU 20. RÉPARTITION DES SITUATIONS FACE À L'EMPLOI AU SEIN DES COUPLES

	Répartition
Couples bi-employés	6,0 %
2 CDI plein temps	0,7 %
1 CDI plein temps et 1 autre emploi	2,1 %
Emplois non-CDI plein temps	3,2 %
Couples mono-employés	23,2 %
1 emploi 1 chômeur	9,4 %
1 emploi 1 inactif	13,8 %
Couples sans emploi	70,8 %
2 chômeurs	16,4 %
1 chômeur 1 inactif	18,5 %
2 inactifs	35,9 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Couples rencontrés par le Secours Catholique en 2016.
Lecture : 6 % des couples rencontrés par le Secours Catholique en 2016 comptent les deux adultes en emploi.

Dans près de trois couples sur dix, au moins un des deux adultes est en emploi. Dans la moitié des couples sans emploi, les deux adultes sont inactifs.

Pour les Français, ce sont près de quatre couples sur dix où au moins un adulte est en emploi, et pourtant, les revenus de ces emplois ne suffisent pas à vivre décemment. En ce qui concerne les étrangers, la part de couples sans emploi atteint 84 % (aux trois quarts deux adultes inactifs). La répartition des situations face à l'emploi des couples

franco-étrangers se rapproche de celle des couples dont les deux conjoints sont français. La présence d'au moins un conjoint français marque une différence avec les couples dont les deux conjoints sont étrangers.

Être en couple ne protège pas suffisamment ces ménages, quand bien même l'un des deux adultes est en emploi.

PRÉJUGÉ 4 : SI ON CHERCHE DU TRAVAIL, ON TROUVE

FAUX !

Plus de la moitié des Français (54 %) ⁵³ sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il est possible de trouver un emploi quand on le cherche vraiment. Derrière cette idée pointe aussi celle que les chômeurs, et notamment ceux qui bénéficient des aides sociales, sont des assistés (voir préjugé 7, « Les pauvres sont des assistés et des fraudeurs »). Nous abordons ici le niveau d'études, qui augmente mais qui ne garantit pas de trouver un emploi. Nous faisons également le point sur la formation professionnelle et les emplois aidés, qui sont peu accessibles aux personnes rencontrées par le Secours Catholique, alors qu'elles font partie du public cible de ces dispositifs de retour à l'emploi.

En premier lieu, il est toutefois important de rappeler que le nombre de chercheurs d'emploi est très supérieur au nombre d'emplois disponibles.

La mise en regard du nombre de chercheurs d'emploi et du nombre d'emplois qui seraient disponibles n'est pas directe ^{54, 55}. Comme indiqué par le Centre d'études de l'emploi ⁵⁶, les termes d'« emplois vacants », d'« offres non pourvues », de « difficultés de recrutement » ou de « métiers en tension » sont généralement utilisés de manière indifférenciée, alors même qu'ils recouvrent des réalités très différentes.

L'enquête Acemo (Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre) menée par la Dares ⁵⁷ permet d'interroger les entreprises en lien avec la définition européenne des emplois vacants ⁵⁸. Au 4^e trimestre 2016, le nombre d'emplois vacants dans les entreprises de plus de 10 salariés est estimé à 125 000. Il faut y ajouter les informations relatives aux entreprises de moins de 10 salariés : en 2014, un peu plus de la moitié des emplois vacants déclarés le sont par des entreprises de 1 à 9 salariés ⁵⁹.

D'après Pôle emploi ⁶⁰ près de 190 000 offres n'ont pas été pourvues en 2015. Cette notion recouvre d'une part les abandons de recrutement parce que l'employeur n'a pas trouvé un candidat adéquat et d'autre part les offres pour lesquelles aucun candidat n'a été retenu, sans pour autant que l'employeur ait définitivement abandonné le projet de recrutement.

Différentes définitions du chômage coexistent également, avec des effets différents pour la mesure du « halo » autour du chômage. Au sens du Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions ⁶¹. Au sens du recensement de la population : les chômeurs sont d'une part les personnes (de 15 ans ou plus) qui ont déclaré être au chômage (qu'elles soient inscrites ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail, et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le halo autour du chômage est constitué d'inactifs qui ne sont pas au chômage au sens du BIT, mais se trouvent dans une situation qui s'en approche. Selon une étude de l'Insee, ce halo compte 1,4 million de personnes en 2015 (contre 2,9 millions de chômeurs). Dans *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté* (éd. ATD Quart Monde, Les Éd. de l'Atelier, 2016), le nombre de personnes en manque d'emploi en 2016 en France est estimé à 8 millions.

Quoiqu'il en soit et quelle que soit la mesure prise en compte, on dénombre en petites centaines de milliers les disponibilités d'emplois quand les personnes en recherche se comptent par millions. Certes schématique, cette différence d'ordre de grandeur montre qu'il serait réducteur d'imaginer que l'on peut trouver facilement un emploi si on « cherche vraiment ».

Le rapport de l'Observatoire des inégalités pointe aussi le fait que toutes les catégories sociales ne subissent pas de la même façon l'impact du manque d'emplois ⁶².

Éducation : un niveau qui augmente sans pour autant constituer un rempart contre la précarité

Le niveau d'études des personnes accueillies par le Secours Catholique augmente depuis plusieurs années, même si en 2016, on note un léger fléchissement (autant chez les ménages français qu'étrangers). L'augmentation du niveau d'études est un phénomène global en France ⁶³.

53 - Sondage représentatif, annexe 1.

54 - Conseil d'orientation pour l'emploi, rapport « Emplois durablement vacants et difficultés de recrutement », septembre 2013.

55 - « La mesure des "emplois vacants" : situation actuelle et perspectives », rapport du groupe de travail interinstitutionnel (Dares, Insee, Pôle emploi, DGAFP, DGCL, Drees, DHOS, CAS, CEE, Eurostat), mars 2010.

56 - www.cee-recherche.fr

57 - Ministère du Travail, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

58 - <http://ec.europa.eu/eurostat/web/labour-market/job-vacancies>

59 - *Dares Indicateurs*, n°059, août 2015.

60 - <http://www.pole-emploi.org/actualites/les-offres-non-pourvues-@/543/view-article-139756.html>

61 - Être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

62 - *Rapport sur les inégalités en France. Édition 2017.*

63 - Insee, enquête Information et vie quotidienne.

TABLEAU 21. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU NIVEAU D'ÉTUDES

Niveau d'études	Ensemble des accueillis			Français			Étrangers en situation régulière			Étrangers sans statut		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Difficultés à lire ou à écrire	12 %	12 %	12 %	5 %	5 %	4 %	28 %	26 %	21 %	33 %	28 %	30 %
Primaire (école, 6 ^e , 5 ^e)	37 %	30 %	29 %	40 %	32 %	30 %	29 %	29 %	28 %	28 %	24 %	24 %
Secondaire (brevet, CAP, BEP)	40 %	43 %	43 %	45 %	50 %	52 %	27 %	26 %	29 %	24 %	30 %	26 %
Supérieur (bac et plus)	11 %	15 %	16 %	10 %	13 %	14 %	16 %	19 %	22 %	15 %	18 %	20 %

Source : Secours Catholique.

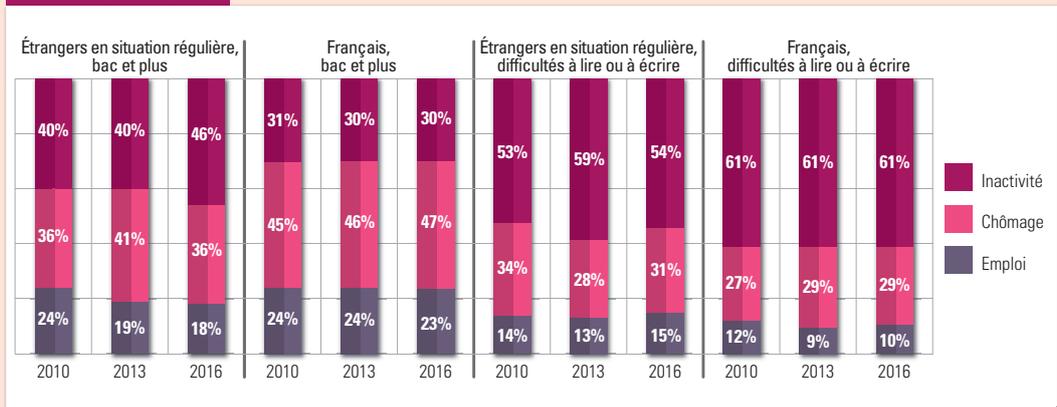
Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 12 % des personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique ont des difficultés à lire ou à écrire.

Près de six personnes sur dix accueillies ont un niveau d'études égal ou supérieur au collège. Environ un étranger sur cinq accueillis a un niveau d'études équivalent ou supérieur au bac.

Plus de trois quarts des personnes accueillies qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au baccalauréat sont au chômage ou inactives (77 % pour les Français et 82 % pour les étrangers).

GRAPHIQUE 21. ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION EMPLOI-CHÔMAGE-INACTIVITÉ SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages accueillis par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 18 % des étrangers en situation régulière accueillis par le Secours Catholique et qui ont un niveau d'études correspondant au baccalauréat ou plus sont en emploi.

Pour les personnes étrangères en situation régulière accueillies par le Secours Catholique et qui ont un niveau d'études équivalent ou supérieur au baccalauréat, la proportion d'actifs en emploi diminue fortement alors qu'elle était équivalente à celle des Français en 2010. La part d'emploi est plus faible pour les personnes ayant des difficultés à lire ou à écrire, l'inactivité est très forte.

Le niveau d'études apparaît nécessaire pour avoir plus de chances de s'en sortir, même si les études ne constituent pas un rempart suffisant contre la pauvreté, comme le montre l'augmentation de la proportion de personnes ayant un niveau d'études supérieur au collège au sein des accueils du Secours Catholique. On observe également que contrairement à l'ensemble des personnes accueilles⁶⁴, le niveau de vie des étudiants rencontrés par le Secours Catholique est en baisse depuis 2012.

Emplois aidés et formation professionnelle : un faible accès pour les personnes précaires

Emplois aidés : 3,7 % des personnes en emploi rencontrées

Les emplois aidés sont principalement accessibles à des « publics cibles », tels que les demandeurs d'emploi de longue ou de très longue durée, les bénéficiaires de minima sociaux comme l'allocation de solidarité spécifique (ASS), les personnes handicapées, les personnes de plus de 50 ans au chômage depuis plus de trois mois, les jeunes sans aucune qualification⁶⁵...

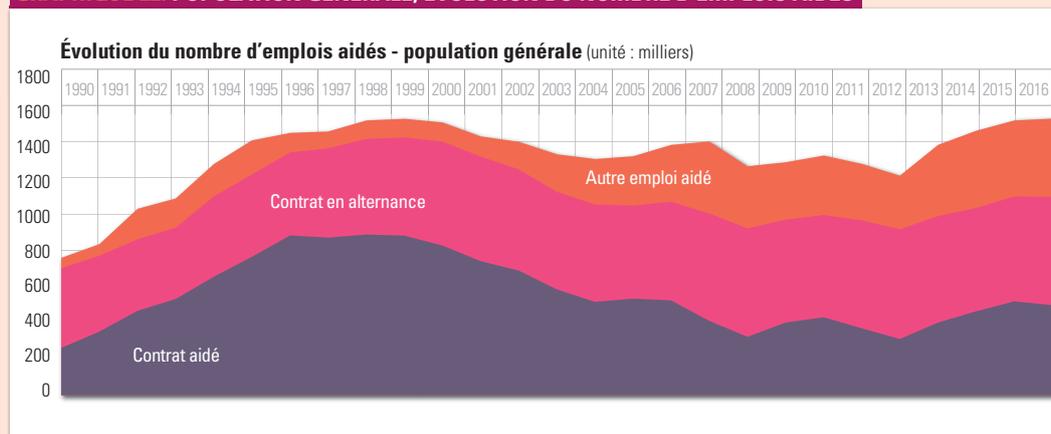
64 - Voir section 2.1.

65 - Insee.fr, Définitions.

« Le contrat initiative emploi (CUI-CIE) est un contrat aidé dans le secteur marchand qui facilite, grâce à une aide financière pour l'employeur, l'accès durable à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il permet des recrutements en CDI ou CDD⁶⁶. »

Ces emplois sont donc susceptibles de concerner nombre de personnes accueillies par le Secours Catholique. On observe cependant une évolution à la baisse : durant les quinze dernières années, parmi les accueillis du Secours Catholique, la part de personnes en emplois aidés a significativement diminué. De 12,3 % des actifs occupés⁶⁷ en 2003, ils ne sont plus que 3,7 % en 2016, malgré la volonté affichée des pouvoirs publics de faire en sorte que ce type d'emplois soit prioritairement destiné à des publics en difficulté.

GRAPHIQUE 22. POPULATION GÉNÉRALE, ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS AIDÉS



Sources : ASP, Acoess, Dares ; traitement Dares.

Champ : France métropolitaine.

Lecture : À la fin de 2016, 1 527 000 personnes occupent un emploi aidé.

Le graphique 22 montre que le nombre de contrats aidés au niveau de la population générale, après une forte baisse, augmente à partir de 2013, ce qui n'est le cas qu'à hauteur de 0,3 point entre 2013 et 2016 au sein des adultes accueillis par le Secours Catholique.

Une hypothèse pourrait être que les contrats aidés permettent effectivement de sortir de la précarité, et cela plus fréquemment aujourd'hui que lors de la dernière décennie, d'où la forte baisse ces dernières années. Mais dans ce cas, on observerait une baisse forte aussi pour les autres types d'emplois, plus protecteurs notamment, ce qui n'est pas le cas.

Au niveau de la population générale, en 2015, 36 % des nouvelles embauches ont bénéficié à des jeunes. Cette part est en baisse de 5 points par rapport à 2014. La part des recrutements dans les quartiers prioritaires de la ville a baissé de 1,5 point. La part des nouvelles embauches en contrat unique d'insertion concernant des demandeurs d'emploi de longue durée, des seniors, des bénéficiaires de minima sociaux ou des jeunes peu qualifiés est en baisse⁶⁸.

Pour les emplois aidés, le ciblage vers certains publics ne semble pas concerner suffisamment les personnes rencontrées par le Secours Catholique.

Formation professionnelle très peu accessible : 1,1 % de l'ensemble des personnes accueillies

De la même façon que pour les emplois aidés, la formation professionnelle devrait être un des moyens, pour les personnes les plus en difficulté, d'accéder à des emplois qualifiés. Or, 1,1 % seulement des personnes accueillies en 2016 sont en formation professionnelle. Parmi les actifs, la part de ceux bénéficiant d'une formation est encore très faible et en baisse, passant de 2,7 % des actifs accueillis en 2010 à 2,2 % en 2016.

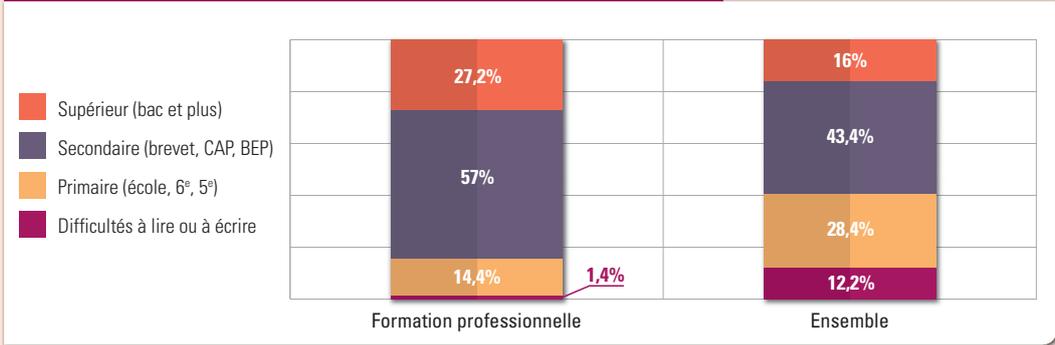
Même parmi les personnes rencontrées par le Secours Catholique, celles qui sont en formation professionnelle sont principalement celles qui ont un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire : brevet, CAP, BEP, baccalauréat ou plus.

66 - <http://travail-emploi.gouv.fr/emploi/insertion-dans-l-emploi/contrats-aides/cui-cie>

67 - Les actifs sont les personnes au chômage ou en emploi, les actifs occupés sont les actifs en emploi.

68 - « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2015. Des recrutements en hausse mais moins ciblés », *Dares Résultats*, n°047, septembre 2016.

GRAPHIQUE 23. RÉPARTITION DU NIVEAU D'ÉTUDES POUR LES PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE - POUR L'ENSEMBLE DES PERSONNES ACCUEILLIES



Source : Secours Catholique.

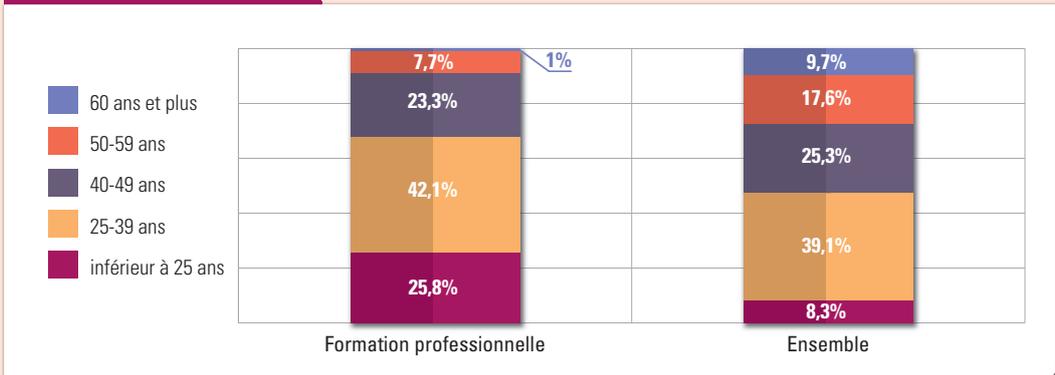
Champ : Personnes de référence des ménages accueillis par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, 1,4 % des accueillis en formation professionnelle ont des difficultés à lire ou à écrire, ils sont 12,2 % à rencontrer ces difficultés au sein de l'ensemble des accueillis, quelle que soit la situation face à l'emploi.

L'écart augmente dans la durée : en 2016, 59,4 % de la population accueillie a un niveau d'études égal ou supérieur au secondaire et 84,2 % des personnes en formation professionnelle accueillies ont ce niveau d'études.

En 2008, les plus diplômés représentaient 46 % de la population accueillie (contre 38 % en 2003) et 74 % des personnes en formation accueillies (contre 70 % en 2003).

GRAPHIQUE 24. ÂGE DES PERSONNES EN FORMATION PROFESSIONNELLE - DE L'ENSEMBLE DES PERSONNES ACCUEILLIES



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages accueillis par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, 25,8 % des accueillis en formation professionnelle ont moins de 25 ans, ils sont 8,3 % de cette tranche d'âge au sein de l'ensemble des accueillis, quelle que soit la situation face à l'emploi.

Alors que les moins de 25 ans représentent seulement 8,3 % de la population accueillie, ils constituent 25,8 % de celle en formation professionnelle.

Alors qu'ils représentent 17,6 % de la population accueillie, les 50-59 ans représentent seulement 7,7 % des personnes en formation professionnelle.

Dans le sondage représentatif réalisé en février 2017, il apparaît que 30 % des Français considèrent que pour lutter contre la pauvreté, il faudrait en priorité lutter contre les inégalités scolaires et améliorer la formation professionnelle.

Nous avons pu voir, au travers de quelques points, que pour les personnes accueillies par le Secours Catholique, l'affirmation « on peut trouver un emploi quand on le cherche vraiment » n'a pas sa place quand on commence à connaître les situations de pauvreté. Même si le niveau d'études augmente, les personnes rencontrées n'ont pas plus accès à l'emploi. La formation professionnelle et les emplois aidés sont très peu accessibles. On peut aussi noter que les problèmes de mobilité, de transports peuvent être un frein à la recherche d'emploi⁶⁹.

69 - Secours Catholique, Statistiques d'accueil 2014. La fracture mobilité.

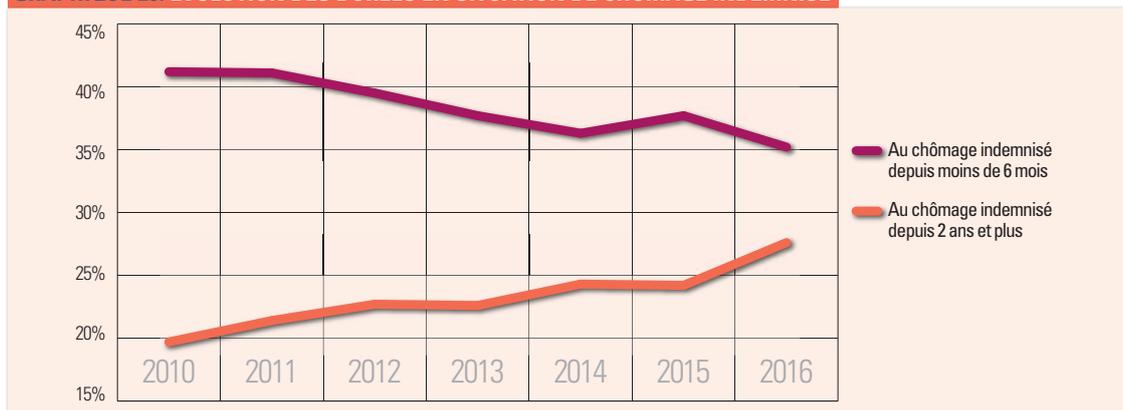
2.2.2. DES SITUATIONS DE CHÔMAGE QUI S'INSTALLENT DANS LE TEMPS

Les personnes au chômage représentent un peu plus du tiers des personnes rencontrées par le Secours Catholique. Ce sont aux trois quarts des chômeurs ne touchant pas d'indemnités, mais ayant signalé aux équipes du Secours Catholique leur démarche de recherche d'emploi. Pour les Français accueillis, la part des chômeurs non indemnisés augmente ces dernières années.

Près de neuf chômeurs indemnisés sur dix accueillis (85 %) sont français, de même que trois quarts des chômeurs non indemnisés accueillis. La répartition Français/étrangers au sein des chômeurs accueillis reste stable au cours du temps. Trois chômeurs non indemnisés sur dix sont des mères isolées.

Comme le montrent les graphiques suivants, les situations de chômage s'installent dans le temps.

GRAPHIQUE 25. ÉVOLUTION DES DURÉES EN SITUATION DE CHÔMAGE INDEMNISÉ



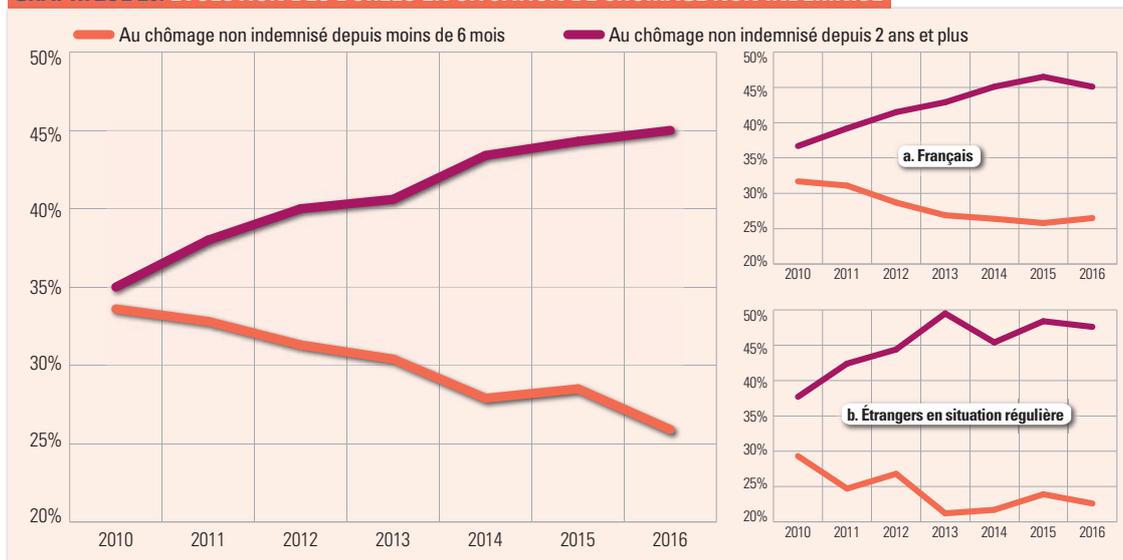
Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique, et qui sont au chômage indemnisé.

Lecture : En 2010, 19,7 % des chômeurs indemnisés qui ont fait appel au Secours Catholique étaient au chômage indemnisé depuis au moins deux ans.

Quand la part de chômeurs indemnisés qui sont au chômage depuis moins de six mois baisse, c'est la part de chômeurs indemnisés depuis plus de deux ans qui est en augmentation.

GRAPHIQUE 26. ÉVOLUTION DES DURÉES EN SITUATION DE CHÔMAGE NON INDEMNISÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence des ménages rencontrés par le Secours Catholique, et qui sont au chômage non indemnisé.

Lecture : en 2010, 35 % des chômeurs non indemnisés qui ont fait appel au Secours Catholique étaient au chômage non indemnisé depuis au moins deux ans.

Au début des années 2000, les situations de chômage non indemnisé étaient majoritairement récentes (53 % avec des durées inférieures à un an). En 2016, ces situations s'installent dans le temps et 62,5 % des chômeurs non indemnisés le sont depuis plus d'un an, dont 19 % depuis cinq ans ou plus. Les évolutions observées à travers les graphiques 25 et 26 se retrouvent de la même façon parmi les Français et les étrangers accueillis.

**PRÉJUGÉ 5 :
LE CHÔMAGE EST LA PRINCIPALE CAUSE DE PAUVRETÉ**

PAS SI SIMPLE !

Le chômage apparaît comme la principale cause de pauvreté pour 56 % des Français⁷⁰.

OUI : le taux de chômage parmi les personnes rencontrées au Secours Catholique est très élevé

Le taux de chômage se calcule par rapport à la population active : nombre de chômeurs divisé par le nombre d'actifs (nombre de personnes en emploi + nombre de chômeurs). Le nombre de personnes en emploi fréquentant les accueils du Secours Catholique étant plus faible que le nombre de chômeurs, le taux de chômage est très élevé.

Cependant, pour quasiment toutes les tranches d'âge, pour les hommes et les femmes actifs accueillis par le Secours Catholique, le taux de chômage a augmenté depuis 2008 (65 %) pour atteindre 68 % en 2016. Le taux de chômage des Français actifs accueillis passe de 66 % à 68 % entre 2010 et 2016. Le taux de chômage des femmes actives accueillis était de 61,6 % en 2008, il atteint 65,3 % en 2016. Ce taux reste inférieur à la moyenne, les hommes actifs accueillis étant plus touchés par le chômage. Pour ceux-ci le taux de chômage est de 69 % en 2016.

Le taux de chômage des personnes accueillies par le Secours Catholique est environ sept fois plus élevé que celui de la population générale. Il traduit des situations où le retour à l'emploi est complexe, il varie moins vite que le taux de chômage France entière.

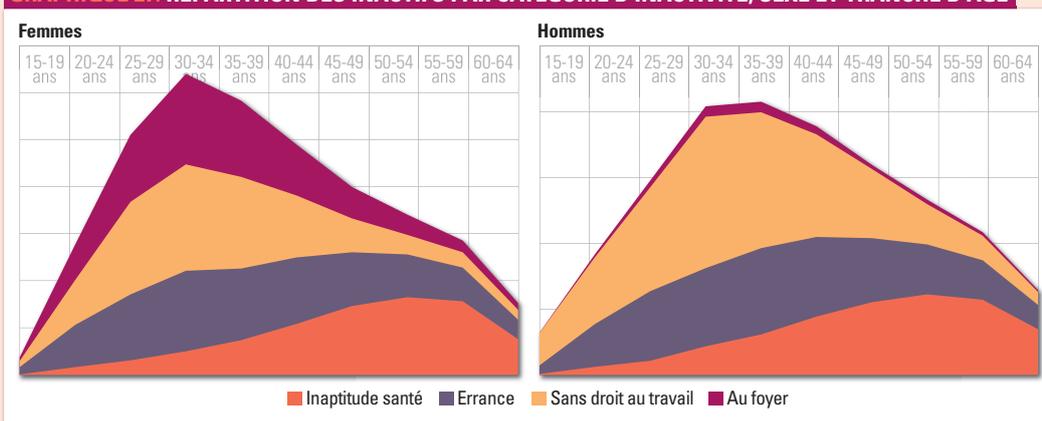
MAIS : le chômage ne constitue pas l'unique cause de pauvreté

Deux tiers des personnes rencontrées par le Secours Catholique ne sont pas au chômage. Parmi elles, plus de huit sur dix sont en emploi ou ne peuvent pas être au chômage (personnes sans droit au travail, en errance ou ne pouvant travailler pour cause d'inaptitude).

Les personnes qui ne peuvent pas travailler

Comme vu plus haut dans cette section, parmi les inactifs accueillis au Secours Catholique, on note une forte présence de personnes très éloignées de l'activité, mais également de personnes en incapacité de travail, ou sans droit au travail. L'inactivité n'a pas les mêmes caractéristiques au cours de la vie.

GRAPHIQUE 27. RÉPARTITION DES INACTIFS PAR CATÉGORIE D'INACTIVITÉ, SEXE ET TRANCHE D'ÂGE



Source : Secours Catholique.

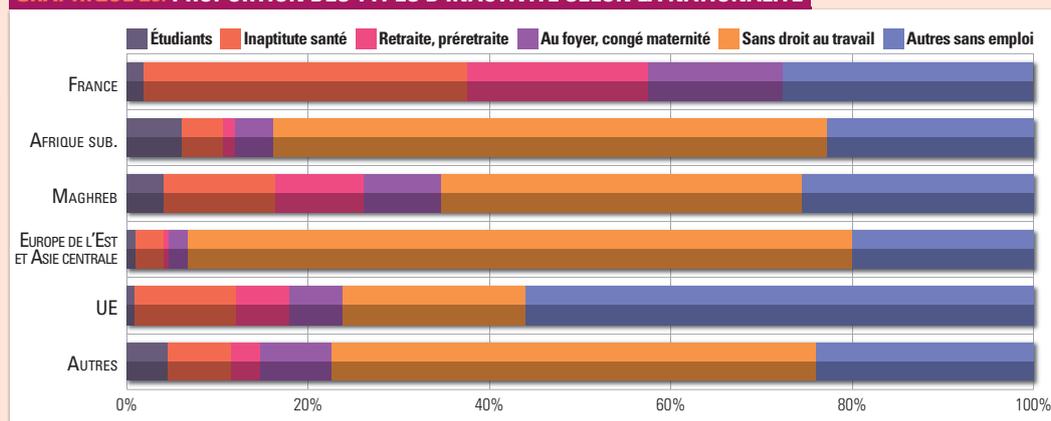
Champ : Personnes de référence inactives des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : Ces graphiques fournissent une image de la part des types d'inactivité les plus rencontrés selon le sexe et les tranches d'âge (l'effet d'échelle a été neutralisé). On retrouve les personnes sans droit au travail surtout chez les hommes jeunes et l'inaptitude surtout chez les plus de 40 ans.

L'errance (« autres sans emploi ») est présente tout au long de la vie : elle représente 34 % des 20-24 ans inactifs, 28 % des 35-39 ans inactifs et 27 % des 50-54 ans inactifs. Parmi les plus âgés, cette part est légèrement moins importante car les personnes en situation de grande marginalité ont une espérance de vie réduite. Nous avons noté au début de cette section que la part de personnes en errance augmente ces dernières années.

70 - Sondage représentatif 2017, annexe 1.

GRAPHIQUE 28. PROPORTION DES TYPES D'INACTIVITÉ SELON LA NATIONALITÉ



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence inactives des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2016, 2 % des inactifs français rencontrés par le Secours Catholique sont étudiants.

La part des personnes sans droit au travail est le principal type d'inactivité chez les étrangers hors UE quelle que soit la nationalité. Elle est très forte chez les Européens de l'Est (hors UE) ainsi que chez les Africains subsahariens, plus récemment arrivés en France.

L'inactivité « au foyer » concerne principalement les ménages français et, dans une proportion moins forte, les ménages maghrébins. La part de cette inactivité baisse.

Chez les Français et les Maghrébins rencontrés par le Secours Catholique, la part d'inactifs pour cause d'invalidité ne cesse d'augmenter. En 2003, dans les statistiques d'accueil du Secours Catholique, cette évolution dans le temps était déjà repérée⁷¹. Depuis, cette part est passée progressivement de 30 % à 36 % des inactifs français et de 10 % à 12 % des inactifs maghrébins.

Une évolution forte est l'augmentation de la part de ce qui peut se rapprocher de l'errance pour sa plus grande partie (catégorie « autres sans emploi »). Elle concerne le quart des adultes inactifs accueillis. Si elle reste stable pour les Européens hors UE, elle augmente pour tous les autres : passage de 21 % à 27 % pour les Français entre 2010 et 2016 ; de 18 % à 26 % pour les Maghrébins dans le même temps. Pour les Africains subsahariens cette augmentation (16 % en 2010, 23 % en 2016) accompagne la baisse en miroir de la proportion de chômeurs non indemnisés. Cela peut être l'effet d'un découragement face aux difficultés que rencontrent les migrants sur le marché du travail. Pour les ressortissants de l'Union européenne, cette part atteint 56 % en 2016.

L'inactivité subie est, comme le chômage, une cause de grande précarité. Elle augmente et prend une place prépondérante quelles que soient la nationalité et la raison : non-droit au travail pour raison de santé ou à cause de l'absence de statut légal ou errance. Ces personnes rencontrées par le Secours Catholique sont très éloignées de l'emploi. Une baisse générale du chômage n'améliorerait pas la situation des personnes en âge actif qui subissent leur inactivité, soit un tiers des personnes rencontrées par le Secours Catholique.

Les personnes qui travaillent et qui sont dans la précarité

Près d'une personne sur cinq accueillies par le Secours Catholique travaille. Parmi elles, un quart sont en CDI plein temps. Ces situations s'installent dans la durée.

TABLEAU 22. RÉPARTITION DES DURÉES EN CDI ET CDD PLEIN TEMPS

Durée dans la situation professionnelle	CDD plein temps			CDI plein temps		
	2010	2013	2016	2010	2013	2016
Moins de 6 mois	49,8 %	48,7 %	45,7 %	22,5 %	21,2 %	26,8 %
De 6 mois à moins de 1 an	14,6 %	16,0 %	15,4 %	9,6 %	11,0 %	10,6 %
De 1 an à moins de 2 ans	12,2 %	13,0 %	14,6 %	15,1 %	12,6 %	14,2 %
De 2 ans à moins de 5 ans	13,6 %	13,8 %	14,1 %	22,2 %	21,3 %	19,8 %
5 ans et plus	9,8 %	8,5 %	10,2 %	30,6 %	33,9 %	28,6 %

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence en CDI ou en CDD des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 49,8 % des personnes en CDD plein temps l'étaient depuis moins de six mois lors de leur visite au Secours Catholique.

71 - Secours Catholique, Statistiques d'accueil 2003. France précaire.

Depuis 2003⁷² la part des personnes en CDI depuis plus de cinq ans est passée de 26 % à 29 %. Même installées dans une situation professionnelle stable, ces personnes continuent d'avoir des conditions de vie précaires.

En 2003, il y avait 54 % de personnes en CDD depuis moins de six mois, en 2016, cette part est de 46 %. Il peut paraître logique pour les personnes en CDD qu'elles le soient depuis relativement peu de temps. Cependant, ce qui est mesuré ici, ce n'est pas la durée dans un CDD particulier, mais le temps global passé en CDD. On observe notamment que 10 % des personnes en CDD sont dans cette situation d'emploi depuis plus de cinq ans (7 % en 2003). Ces personnes enchaînent les CDD sur le long terme.

Ces évolutions montrent une grande fragilité même au sein des populations en CDI ou CDD en temps plein. Il ne leur suffit pas de solliciter de l'aide en début de contrat (pour équilibrer leur budget par rapport à une ancienne situation de chômage par exemple), et elles ont besoin de ce soutien tout au long de leur situation d'emploi.

Un emploi sécurisant n'est donc pas nécessairement de bonne qualité ni suffisamment rémunérateur pour faire face aux dépenses d'un ménage. Il faut cependant noter que les CDI restent très sous-représentés au Secours Catholique par rapport à la population générale de la France (24 % des actifs occupés contre 85 % des salariés de la population générale).

D'après le sondage représentatif, les contrats précaires apparaissent comme la 3^e cause de pauvreté en France avec 43 % des Français qui pensent que c'est une des principales causes de pauvreté.

Des contrats que l'on peut qualifier de précaires (même si les catégories répertoriées ne recourent pas exactement celles définies par l'Insee⁷³) sont représentés chez les personnes rencontrées par le Secours Catholique : la part d'autoentrepreneurs augmente, le temps partiel concerne une femme sur trois qui travaillent. Ces types de contrat mettent à mal le préjugé selon lequel le chômage serait la principale cause de pauvreté, mais également le préjugé sur les pauvres qui seraient des assistés, qui préféreraient ne pas travailler.

PRÉJUGÉ 6 : LES PAUVRES PRÉFÈRENT NE PAS TRAVAILLER

FAUX !

Un préjugé est extrêmement répandu : les pauvres sont des assistés, et ne cherchent pas à s'en sortir. Selon le sondage représentatif, 31 % des Français pensent que l'une des principales causes de la pauvreté en France est le système social favorisant l'assistanat. Ainsi celui-ci ne ferait que renforcer la pauvreté et enfermer les pauvres dans des trappes à inactivité.

Mais nous avons vu plus haut que la majorité (52 %) des personnes accueillies au Secours Catholique sont des actifs, qui travaillent ou qui cherchent un emploi. Les jeunes et les seniors sont plus souvent actifs parmi les personnes accueillies au Secours Catholique que dans la population générale. Des femmes qui étaient précédemment au foyer sont désormais en recherche d'emploi, avec toutes les difficultés qu'elles rencontrent.

Une grande partie des inactifs ne sont pas en mesure de travailler, du fait de leur situation (inaptitude, errance) ou de leur origine (étrangers sans droit au travail) comme nous l'avons vu plus haut. Peut-on parler d'assistanat dans ces cas ?

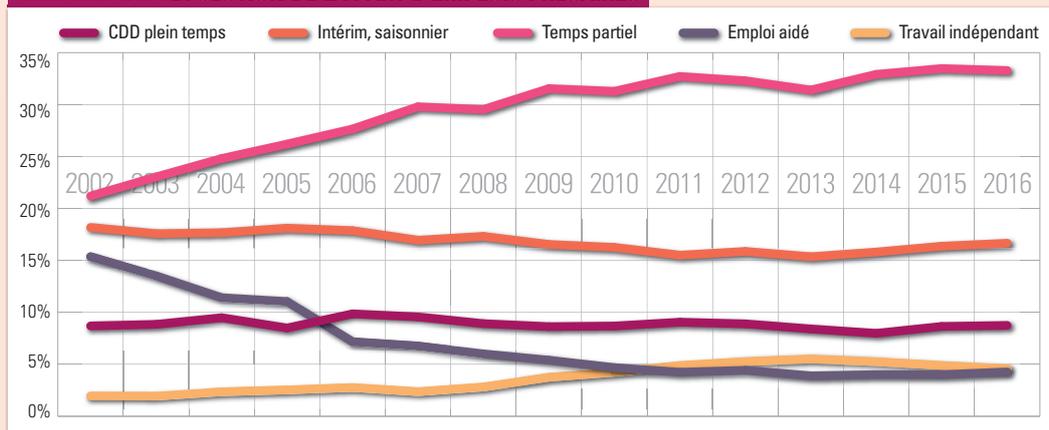
Lorsque les ménages parviennent à trouver un emploi, celui-ci ne garantit pas toujours un niveau de vie satisfaisant. Les contrats précaires, à temps partiel, sont les plus fréquents, et leur proportion a tendance à augmenter pour les personnes accueillies par le Secours Catholique.

Dans l'édition 2017 de son rapport, l'Observatoire des inégalités aborde l'évolution de la part de salariés précaires. Ainsi, il est noté qu'en période de ralentissement économique, l'emploi précaire diminue, car les contrats d'intérim sont moins utilisés et les CDD non renouvelés. À l'inverse, l'emploi précaire augmente en début de reprise économique ou structurellement sur le long terme quand les conditions globales d'emploi se détériorent.

72 - *Ibid.*

73 - L'Insee entend par formes particulières d'emploi (ou emplois précaires) les statuts d'emploi qui ne sont pas des CDI. Ce sont l'intérim, les CDD, l'apprentissage et les contrats aidés.

GRAPHIQUE 29. ÉVOLUTION DE LA PART D'EMPLOIS PRÉCAIRES



Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes en emploi (hors formation) rencontrées par le Secours Catholique.

Lecture : En 2002, 21 % des personnes accueillies en emploi le sont en temps partiel.

Le temps partiel, dont la part a fortement augmenté depuis le début des années 2000, est le premier contrat signé par les travailleurs (33,3 %) rencontrés par le Secours Catholique, il est fortement surreprésenté : 19,3 % des salariés au niveau national en 2016⁷⁴ sont en temps partiel.

Au niveau national, 1,7 million de personnes en moyenne sont en situation de sous-emploi, principalement du fait de temps partiels. La population à temps partiel est à 80 % féminine. Pour les mères, le nombre et l'âge des enfants à charge sont des facteurs déterminants du travail à temps partiel⁷⁵.

La part d'emplois aidés a fortement baissé, alors que les personnes accueillies pourraient constituer l'essentiel du public cible (voir préjugé 4, « Si on cherche du travail, on trouve »). Les autres catégories d'emplois précaires restent présentes à des niveaux divers.

Outre la nature des contrats, les niveaux de rémunérations apparaissent aussi trop faibles pour assurer aux ménages un niveau de vie décent.

TABLEAU 23. NIVEAU DE VIE MÉDIAN SELON LA SITUATION PROFESSIONNELLE

Situation de la personne de référence	CDI plein temps	CDD plein temps	Intérim	Temps partiel	Emplois aidés	Travail indépendant	Autre travail	Formation professionnelle	Chômage indemnisé	Chômage non indemnisé
Niveau de vie médian	920€	838€	606€	718€	738€	627€	561€	582€	685€	530€

Source : Secours Catholique.

Champ : Personnes de référence rencontrées par le Secours Catholique en 2016 et qui sont en emploi ou au chômage.

Lecture : En 2016, le niveau de vie médian des personnes accueillies par le Secours Catholique et travaillant en CDI est de 920€.

Par ailleurs, on observe que beaucoup de ménages pauvres font le choix de travailler malgré le fait que ce choix les fragilise financièrement. Leurs niveaux de vie peuvent ainsi être équivalents voire plus faibles que ceux des ménages qui ne travaillent pas.

Les contrats dits précaires mais aussi les emplois peu rémunérés peuvent s'avérer plus fragilisants que protecteurs, notamment lorsqu'ils entraînent l'arrêt de certaines aides, tout en impliquant des coûts supplémentaires de transport ou de garde d'enfants.

Les personnes au chômage non indemnisé ont un niveau de vie médian de 530€, alors qu'il est de 606€ pour celles qui sont en intérim. Cette différence de 76€ apparaît bien faible au regard de ce que la prise d'un emploi peut générer comme coûts de transport ou de garde d'enfant. Les travailleurs indépendants ont une différence de niveau de vie de 97€ ; et ceux dans la catégorie « autre travail », de 30€ seulement.

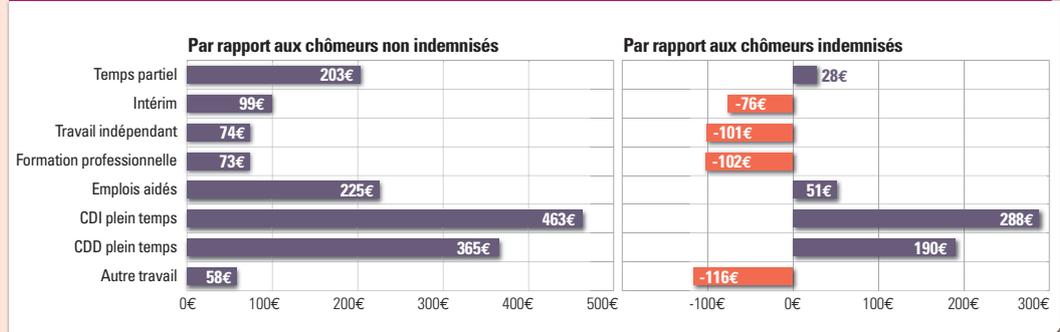
Les différences de niveau de vie des ménages en emploi et des ménages composés de chômeurs indemnisés sont encore plus resserrées. Encore une fois, les emplois en intérim, le travail indépendant ou les emplois de type « autre » apparaissent particulièrement peu rémunérateurs : le niveau de vie des ménages dont la personne de référence occupe un emploi de ce type est inférieur au niveau de vie des ménages dont la personne de référence est au chômage indemnisé.

74 - Emploi, chômage, revenus du travail. Édition 2017, coll. « Insee Références ».

75 - Ibid.

Ces faibles différences, parfois négatives, sont la preuve que beaucoup de ménages rencontrés au Secours Catholique préfèrent prendre des emplois peu rémunérés ou de mauvaise qualité, quitte à gagner peu voire moins qu'en ne travaillant pas. On est donc loin de l'image parfois véhiculée de ménages pauvres profitant du système de protection sociale, et de l'aide des associations sans chercher à travailler.

GRAPHIQUE 30. DIFFÉRENCE ENTRE LE NIVEAU DE VIE MÉDIAN DES TRAVAILLEURS ET CELUI DES PERSONNES AU CHÔMAGE SELON LE TYPE DE CONTRAT (2010-2016) - MÉNAGES D'UN SEUL ADULTE



Source : Secours Catholique.

Champ : Adultes isolés (parents ou non) rencontrés par le Secours Catholique.

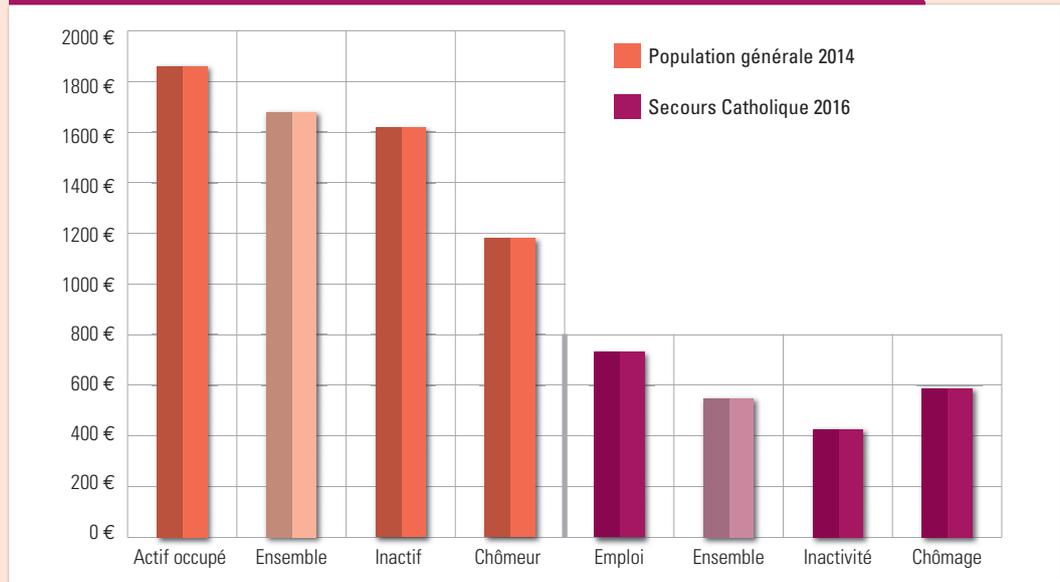
Nota : Pour disposer d'un nombre suffisant de données de comparaison, les niveaux de vie médians ont été calculés à partir d'une moyenne couvrant la période 2010-2016. Dans ce graphique, nous prenons en compte seulement les ménages pour lesquels un seul adulte est présent, on sait donc qu'un seul adulte apporte un revenu lié au travail ou au chômage, ce qui « facilite » la comparaison. Dans les accueils du Secours Catholique, 70 % des ménages sont composés d'un seul adulte, avec ou sans enfants.

Lecture : Le niveau de vie médian des personnes travaillant à temps partiel est de 203 euros plus élevé que celui des personnes au chômage non indemnisé.

Les représentations du graphique 30 illustrent l'écart resserré qui peut exister entre les niveaux de vie des travailleurs et des chômeurs. Si les CDI ou CDD semblent garantir une différence relativement conséquente, ce n'est pas le cas des emplois précaires, comme le temps partiel, ou plus fortement, l'intérim, l'auto-entreprenariat, la formation professionnelle.

Le graphique suivant permet de mettre en lumière les spécificités des niveaux de vie des personnes rencontrées par le Secours Catholique en fonction de la situation face à l'emploi.

GRAPHIQUE 31. NIVEAUX DE VIE MÉDIANS SELON LA SITUATION PAR RAPPORT À L'EMPLOI



Sources : Secours Catholique ; Insee.

Champs : À g., population générale en 2014⁷⁶ ; à dr., personnes rencontrées par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2014, le niveau de vie médian mensuel des actifs occupés de la population générale est de 1860 €, il est de 732 € pour les actifs occupés rencontrés par le Secours Catholique.

76 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489994>



© GAËL MERBAUL / SDCF

Quand, dans la population générale, le niveau de vie des chômeurs est très inférieur à celui des actifs occupés mais aussi des inactifs, les écarts de niveau de vie sont beaucoup plus resserrés, voire inversés pour les personnes qui fréquentent le Secours Catholique.

Un autre éclairage qui va à l'encontre du préjugé sur l'assistanat des pauvres est en lien avec la mobilité. Pour mieux comprendre cette problématique du point de vue des personnes en situation de précarité, le Secours Catholique a mené entre avril et juin 2015 une enquête sur la mobilité et les transports⁷⁷.

Plus du tiers des actifs en situation de précarité ayant répondu à cette enquête et qui travaillent en CDI à plein temps ont ainsi des horaires décalés ou atypiques dont le travail le week-end est une forme : 27,9% des actifs en situation de précarité travaillent pendant le week-end. Ces horaires ont évidemment des conséquences en matière de mobilité pour les personnes qui n'ont pas de voiture et qui doivent effectuer des déplacements selon des horaires irréguliers et décalés, avec moins de transports en commun, voire pas du tout, et des difficultés à trouver un covoiturage.

Malgré cela, les personnes trouvent des solutions pour se rendre à leur travail ou pour chercher un emploi. Ces solutions ne peuvent toutefois résoudre définitivement le problème puisqu'il change périodiquement, et les personnes dépensent dans cette adaptation constante une énergie considérable.

77 - Secours Catholique, *Statistiques d'accueil 2014. La fracture mobilité.*



Les citations sont issues d'échanges menés avec des groupes de personnes en situation de précarité.

« TRAVAILLER, ÇA DONNE UN BUT À LA VIE »

Le présent rapport et les observations de terrain montrent que la majorité des personnes en situation de précarité et qui sont en capacité de travailler souhaitent avoir un emploi, elles préfèrent vivre de leur travail plutôt que des aides sociales. Il leur est insupportable de se voir empêcher d'apporter leur contribution à la société. Elles souhaitent être utiles et disent : « *Travailler, ça donne un but à la vie.* » En période de chômage : « *l'envie de vivre s'efface petit à petit.* » Cependant, nous constatons que cette volonté de travailler est contrecarrée par des freins propres aux personnes (manque de mobilité, mauvaise connaissance des procédures d'embauche, faible qualification, santé fragile...) ou par l'absence d'emplois disponibles sur leur territoire.

Pour soutenir les personnes privées d'emploi, le Secours Catholique-Caritas France (SCCF) anime des lieux de rencontre et d'accompagnement individuel ou collectif. Dans le cadre de la charte SCCF-Pôle emploi signée au début de 2017, nos équipes emploi établissent des complémentarités avec le service public de l'emploi.

Nous sommes fortement engagés pour réduire les difficultés de mobilité que les personnes en situation de précarité rencontrent lorsqu'elles trouvent un travail ou une formation. Ainsi nous proposons un microcrédit personnel pour l'achat d'un véhicule et soutenons les garages solidaires du réseau Solidarauto à Angers, Clermont-Ferrand, Grenoble, Rouen, Tours...

Soutenir les initiatives issues de l'économie sociale et solidaire

Nous prenons notre part de lutte contre le chômage en soutenant des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire qui créent de l'emploi tout en répondant à un besoin social, économique et environnemental de leur territoire : accès à un travail grâce au réseau Tissons la solidarité⁷⁸, au projet « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD)⁷⁹ ; accès à l'alimentation digne avec des épiceries solidaires ou avec les paniers bio des Jardins de Cocagne ; accès à la rénovation énergétique de son logement avec Réseau Éco Habitat ; accès à l'économie circulaire, à travers les échanges de pratiques et le lien social (ressourceries, recycleries, Accorderies, cafés solidaires...).

Plus largement, nous contribuons aux réflexions et aux actions visant un rapprochement entre le monde de l'entreprise, le secteur de la finance et les acteurs de la solidarité afin de favoriser une société inclusive.

Ainsi, les personnes vulnérables et privées d'emploi, avec l'appui du Secours Catholique, demandent à travailler et pour cela souhaitent que :

- L'accès aux systèmes d'information, administratifs et de contrôle liés à l'emploi (chômage, RSA, prime d'activité, Pôle emploi...) soit simplifié et les procédures, moins brutales.
- Des entreprises et des structures de travail soient capables de s'adapter à leurs fragilités pour leur favoriser l'accès à un travail dans un cadre le plus normalisant possible, de façon à leur permettre d'apporter leur capacité de travail.
- Le compte personnel d'activité (CPA), incluant le compte personnel de formation (CPF) et le compte d'engagement citoyen (CEC), soit un outil pour reconnaître leur contribution au bien commun et à la société.
- Les actions de l'État, des Régions, de Pôle emploi, des départements et des centres communaux d'action sociale (CCAS) en faveur de la mobilité pour les plus fragiles soient coordonnées autour de plans territoriaux de proximité pour la mobilité inclusive.
- Les grandes entreprises s'engagent aux côtés des fonds de l'État en direction de l'économie sociale et solidaire, afin que soit mise en valeur et soutenue de manière significative cette manière d'entreprendre et de développer l'économie des territoires.
- Les systèmes de peines alternatives à la prison favorisant l'accès au travail dans des structures dédiées soient largement soutenus.
- Les étrangers bénéficiant d'une autorisation de séjour en France puissent y travailler.

78 - « Tissons la solidarité » est un réseau d'insertion par l'activité économique, membre du Réseau Caritas France. Secteur d'activité : réemploi et recyclage de vêtements de seconde main.

79 - Imaginé par ATD Quart Monde et soutenu par le Secours Catholique, le projet TZCLD est désormais en phase d'expérimentation : 10 territoires ont été retenus pour mener pendant cinq ans, dans le cadre de la loi n° 2016-231 du 29 février 2016, cette expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée.

2.3. RESSOURCES ET PRESTATIONS SOCIALES

Les ressources des ménages accueillis proviennent principalement de deux sources : les revenus du travail et les transferts sociaux. Dans certains cas, les familles mobilisent d'autres sources de revenu, dites informelles, parce qu'elles recouvrent des transferts informels, de la famille, d'amis ou issus de la mendicité, et sans doute également des revenus d'activités non formellement rémunérées qui s'apparentent davantage à de la débrouillardise qu'à un emploi.

Les ménages qui parviennent à combiner travail et transferts ont en 2016 un revenu médian de 1 089 euros, revenu en légère baisse depuis 2015. De même, une légère baisse est observée pour le revenu médian des ménages qui travaillent mais ne touchent pas de transferts. Celui-ci s'élève à 856 euros. Le revenu médian des ménages ayant comme unique source de revenu les transferts a lui augmenté de 2,5 % et atteint 795 euros.

Ces variations laissent entrevoir qu'au cours de l'année 2016, les revenus du travail des ménages rencontrés par le Secours Catholique ont eu tendance à diminuer alors que les montants de transferts ont augmenté. On note également que par rapport à 2015, la proportion des ménages percevant des transferts a légèrement diminué, alors que celle percevant des revenus du travail a augmenté.

TABLEAU 24. REVENUS MÉDIANS SELON LE TYPE DE RESSOURCES DES MÉNAGES RENCONTRÉS, EUROS CONSTANTS 2016

	Revenu médian en euros 2016						Variations revenu			
	2010		2015		2016		2015-2016		2010-2016	
	% situations	En €	% situations	En €	% situations	En €	En %	En €	En %	En €
Aucunes ressources	14 %	0 €	18 %	0 €	19 %	0 €	-	-	-	-
Transferts seulement	43 %	737 €	39 %	776 €	38 %	795 €	+2,5 %	+19 €	+7,9 %	+58 €
Travail seulement	8 %	820 €	7 %	866 €	8 %	856 €	-1,1 %	-10 €	+4,4 %	+36 €
Travail et transferts	27 %	1 075 €	26 %	1 095 €	25 %	1 089 €	-0,6 %	-6 €	+1,3 %	+14 €
Autres revenus (informels)	8 %	962 €	9 %	968 €	11 %	933 €	-3,6 %	-35 €	-3,0 %	-29 €

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique au cours de l'année.
Lecture : En 2016, 38 % des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne perçoivent que des revenus issus de transferts sociaux. Le revenu médian de cette catégorie de ménage est de 795 €. Cela représente une augmentation de 2,5 %, ou de 19 €, par rapport à 2015.

On observe une hausse de la proportion des ménages sans aucunes ressources en 2016. Elle augmente d'un point par rapport à 2015, et de 5 points par rapport à 2010 pour atteindre 19 %, soit près d'un ménage sur cinq accueillis par le Secours Catholique en 2016.

Les ménages mobilisant des sources informelles de revenu sont aussi en augmentation parmi l'ensemble des ménages du Secours Catholique, avec une hausse de 2 points par rapport à 2015. Cette catégorie recouvre des situations bien différentes. Dans 31 % des cas, ces revenus sont l'unique ressource financière des ménages, et dans 41 % des cas ils complètent des transferts sociaux seulement. Parmi les types de ménages, ce sont le plus souvent des familles avec enfants (mères isolées ou couples avec enfants) qui ont recours à ce type d'activités. Ce type de recours apparaît donc plus comme une nécessité que comme un choix pour ces ménages.

2.3.1. HAUSSE DE LA PART DE MÉNAGES SANS RESSOURCES

Le nombre de ménages sans ressources accueillis par le Secours Catholique est en augmentation constante depuis quelques années. On retrouve ici des ménages aux profils différents, qui ne travaillent ni ne perçoivent d'aides sociales, parce qu'ils n'en ont pas le droit ou parce qu'ils sont désaffiliés de la société.

Dans plus d'un tiers des cas, il s'agit d'hommes seuls, et dans presque un quart des cas, de couples avec enfants. Les jeunes sont aussi fortement représentés dans cette catégorie de population, dont les 15-24 ans qui sont encore peu qualifiés et mal intégrés sur le marché du travail, et qui ne pouvaient jusqu'à une période récente toucher certaines prestations comme le RSA. Les 25-34 ans sont également très représentés. Dans l'ensemble, pour près de la moitié des ménages sans ressources, la personne de référence a moins de 35 ans alors qu'elles ne représentent qu'un tiers des ménages accueillis par le Secours Catholique.

Une grande partie des étrangers rencontrés figure parmi les ménages sans ressources, ce qui s'explique principalement par le fait que la population des étrangers sans statut n'a le droit ni de travailler ni de percevoir des transferts. Dans plus de la moitié des cas, les ménages sans ressources sont étrangers sans statut, et dans un quart des cas, ils sont français. Bien que comparativement faible, le nombre de ménages sans ressources de nationalité française reste

tout de même remarquablement élevé compte tenu du fait qu'a priori, les obstacles pour l'accès aux aides sont plus faibles. Ces ménages français sans ressources sont pour plus de la moitié des hommes seuls, pour qui le lien avec la société s'est rompu.

Il est aussi intéressant de noter que selon qu'ils soient étrangers ou français, les profils de ménages sans ressources varient fortement (tableau 25, à droite). Dans le cas des ménages français, il s'agit bien plus souvent d'hommes seuls, de moins de 35 ans, alors que dans le cas des ménages étrangers et sans statut, les cas les plus fréquents sont des couples avec enfants, ou des hommes seuls, dont la personne de référence a entre 25 et 44 ans.

TABLEAU 25. PROFIL DES MÉNAGES AVEC ET SANS RESSOURCES (2016)

	Avec ressources (en %)	Sans ressources (en %)	Sans ressources		
			Étrangers sans statut (en %)	Autres étrangers (en %)	Français (en %)
Type de famille					
Homme seul	18,9	35,8	28,8	34,2	51,9
Femme seule	17,4	15,6	14,5	14,5	19,8
Couple sans enfants	6,1	5,4	5,6	5,3	5,6
Père seul	3,9	2,4	1,5	3,1	3,8
Mère seule	29,1	17,3	18,1	19,3	12,8
Couple avec enfants	24,6	23,5	31,6	23,5	6,1
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Âge					
15-24 ans	6,2	15,3	12,3	12,1	26,7
25-34 ans	22,9	32,3	36,0	29,2	24,7
35-44 ans	26,8	28,2	31,6	28,1	20,5
45-54 ans	24,2	15,0	13,0	18,4	17,1
55-64 ans	14,5	7,2	5,5	8,6	9,6
65 ans et plus	5,4	2,0	1,5	3,6	1,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nationalité					
Hors UE, sans statut	5,9	53,1			
Hors UE, en règle	11,5	13,2			
UE	2,6	9,0			
Français	80,0	24,7			
Ensemble	100,0	100,0			

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2016, 18,9% des ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui perçoivent des ressources sont des hommes seuls. Ces derniers représentent 35,8% des ménages rencontrés et qui n'ont aucunes ressources. Parmi les étrangers sans statut, 28,8% des ménages sans ressources sont constitués d'hommes seuls, alors que parmi les Français, les hommes seuls représentent 52% des ménages sans ressources.*

Il convient de noter enfin qu'un nombre croissant d'enfants se trouvent dans des ménages sans ressources, et en particulier dans des ménages qui n'ont ni possibilité de travailler, ni de percevoir des transferts puisque pour une grande part d'entre eux, ils sont sans statut.

2.3.2. DES RESSOURCES DIFFÉRENTES SELON LA NATIONALITÉ DES MÉNAGES

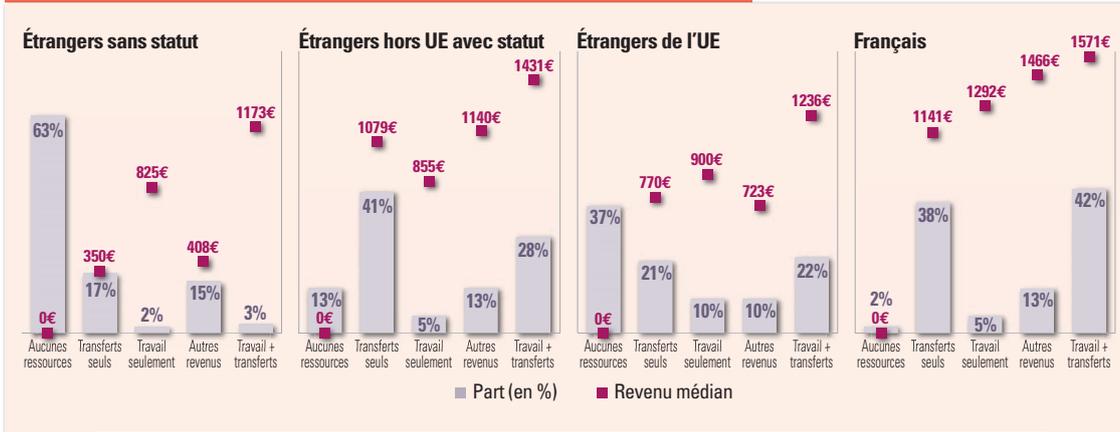
Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, les équipes du Secours Catholique accueillent chaque année une grande diversité de situations, avec des profils démographiques et sociaux très différents. Afin d'appréhender la situation économique de ces ménages, deux caractéristiques nous semblent particulièrement importantes : le type de ménage, en particulier la présence ou non d'un conjoint, ou d'enfants ; la nationalité de la personne de référence, puisque nous avons vu que cela conditionne l'accès à certaines ressources, comme les prestations sociales ou le travail.

Trois types de ménages sont particulièrement représentés au Secours Catholique : les couples avec enfants, les mères isolées et les hommes seuls. Nous examinons pour chacun de ces types de ménages les structures de leurs revenus selon la nationalité de la personne de référence.

Les couples avec enfants

Les familles biparentales représentent près d'un quart des situations rencontrées au Secours Catholique. Elles sont assez nombreuses parmi les étrangers, et en particulier parmi la population des sans statut. On observe que 63% de ces familles ne perçoivent aucunes ressources, et qu'une faible partie d'entre elles perçoivent des revenus du travail (5%). Certaines perçoivent une allocation temporaire d'attente, mais pour un montant généralement beaucoup plus faible que le même type de familles se trouvant en situation légale sur le territoire. La part de ménages vivant grâce à des ressources informelles est par conséquent plus importante parmi les familles biparentales (c.-à-d. couple avec enfants), étrangères et sans statut légal stable, que parmi les familles françaises ou étrangères en situation régulière.

GRAPHIQUE 32. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU MÉDIAN DE REVENU DES COUPLES AVEC ENFANTS, SELON LA NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des couples avec enfants rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : 63 % des couples avec enfants de nationalité étrangère, sans statut, et accueillis par le Secours Catholique en 2016 sont sans ressources. 17 % perçoivent des transferts sociaux seulement, et leur revenu médian mensuel s'élève à 350€.

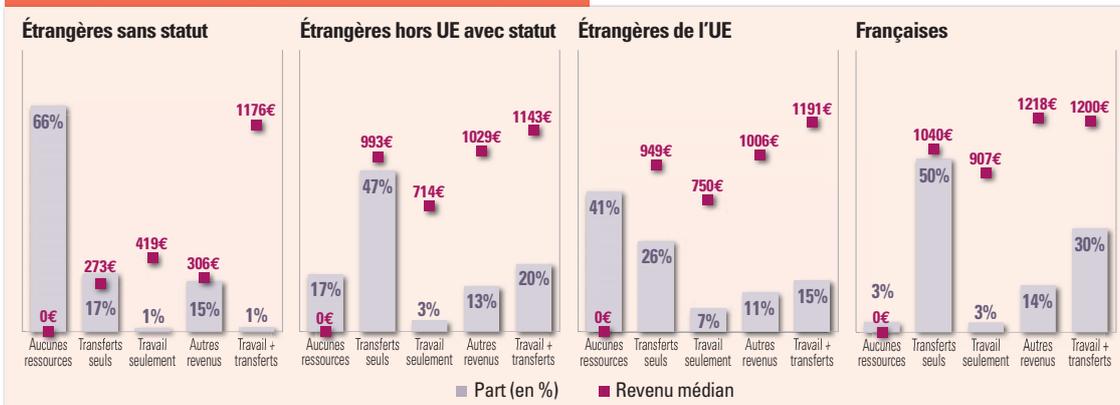
Les structures de revenus chez les autres familles biparentales étrangères, en situation régulière, diffèrent selon qu'elles proviennent de pays de l'Union européenne ou de pays situés hors de l'UE. Si une majorité de ces familles sont sans aucunes ressources, les deuxièmes perçoivent pour une grande partie d'entre elles des transferts ou des revenus du travail conjugués avec des transferts. Les revenus médians des familles étrangères issues de pays de l'UE sont aussi nettement inférieurs à ceux des autres familles étrangères en situation régulière, ou à ceux des familles françaises.

Finalement, les structures de revenus des familles françaises biparentales se rapprochent de celles observées pour les familles étrangères hors UE avec statut en règle. Elles sont une proportion bien plus faible à ne toucher aucunes ressources, et 80 % d'entre elles bénéficient d'aides sociales. Leurs revenus médians sont également plus élevés que dans les autres catégories de couples avec enfants, sans doute grâce au fait que ces familles parviennent plus facilement à faire valoir leurs droits. Malgré cela, elles restent un grand nombre à recourir à l'aide d'associations comme le Secours Catholique.

Les mères isolées

Les familles monoparentales dont la personne de référence est une femme constituent le type de familles le plus souvent rencontré au Secours Catholique, soit près de 26 % des situations rencontrées. Elles sont plus souvent françaises qu'étrangères (75 %). Ces ménages, particulièrement fragiles, font face à des difficultés sur le marché de l'emploi mais aussi en matière de garde d'enfants. Ces mères isolées sont généralement assez bien ciblées, comparativement aux pères, par les systèmes sociaux et peuvent bénéficier d'aides.

GRAPHIQUE 33. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU MÉDIAN DE REVENU DES MÈRES ISOLÉES, SELON LA NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages avec enfants, monoparentaux, et dont la personne de référence est une femme, rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : 66 % des ménages du type mères isolées, et dont la personne de référence est étrangère et sans statut, ne perçoivent aucunes ressources, 17 % perçoivent des transferts uniquement et leur revenu mensuel médian s'élève à 273€.

Malgré cela, une proportion importante de mères isolées, en particulier parmi la population étrangère en provenance de l'UE ou sans statut, sont sans ressources. Elles représentent respectivement 41 % et 66 % des ménages de ces catégories. Parmi les étrangères en situation légale, en provenance de l'UE ou d'ailleurs, moins d'un quart travaillent, et elles sont plus nombreuses parmi les étrangères hors UE à bénéficier d'aides sociales (67 %).

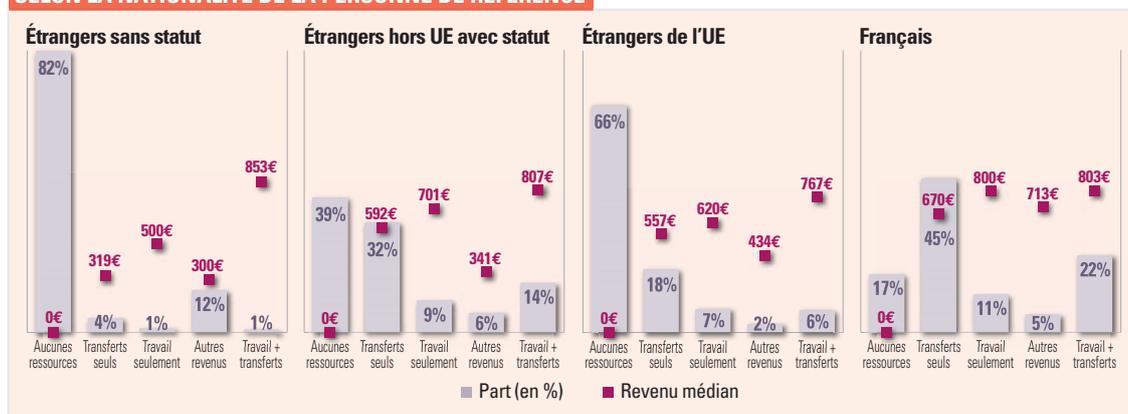
Ainsi pour ces ménages monoparentaux de l'UE, la citoyenneté européenne ne semble pas garantir un accès aux aides, alors même qu'ils remplissent les conditions pour en bénéficier.

Enfin les mères isolées françaises sont dans une situation similaire à celles des mères isolées étrangères hors UE en situation régulière : elles sont un peu plus nombreuses à travailler (33 %), et une majorité d'entre elles bénéficient de transferts sociaux.

Les hommes seuls

Environ 24 % des ménages rencontrés au Secours Catholique en 2016 sont des hommes seuls. Comme les précédents rapports l'ont montré, ils figurent bien souvent parmi les plus pauvres des situations rencontrées, et on peut penser que cela vient du fait que ces hommes ne poussent la porte du Secours Catholique qu'en cas d'extrême nécessité. Ils sont ensuite moins bien ciblés par les aides sociales, dont certaines sont conditionnées par la présence d'enfants dans le ménage.

GRAPHIQUE 34. RÉPARTITION PAR TYPE DE RESSOURCES ET NIVEAU MÉDIAN DE REVENU DES HOMMES SEULS, SELON LA NATIONALITÉ DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des hommes seuls rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : 82 % des hommes seuls étrangers sans statut ne perçoivent aucunes ressources. 4 % de ces hommes seuls perçoivent des transferts uniquement, et leur revenu mensuel médian s'élève à 319€.

Dans l'ensemble, plus de 30 % de ces hommes seuls vivent sans aucunes ressources, alors que cette situation concerne un ménage sur cinq dans l'ensemble de la population du Secours Catholique. Les étrangers sans statut sont plus de 80 % dans cette situation, ceux issus de pays de l'Union européenne le sont dans 66 % des cas, et les étrangers hors UE en situation régulière, dans 39 % des cas.

Ces derniers, avec les hommes de nationalité française, sont plus nombreux à percevoir des aides sociales (46 % et 67 % respectivement), et une minorité d'entre eux travaillent (23 % et 33 %). Les revenus médians sont généralement faibles pour ce type de ménage, et ce quelle que soit sa nationalité. Le revenu médian de cette catégorie de ménages, incluant les sans ressources, est de 461 € (et de 705 € pour ceux qui ont un revenu).

2.3.3. UNE COUVERTURE DES AIDES SOCIALES EN BAISSÉ

En 2016, 64,4 % des ménages aidés par le Secours Catholique perçoivent au moins un transfert de l'État. Cette part est en baisse par rapport à 2010 et à 2013. Une partie de cette baisse semble provenir de la baisse de la part des ménages percevant des allocations familiales, et dans une moindre mesure d'une baisse du recours aux aides au logement.

Étant donné que chacune de ces aides est conditionnée par des critères d'éligibilité, cette diminution observée peut s'expliquer à la fois par une baisse de la part de personnes éligibles parmi les situations rencontrées au Secours Catholique, et par une baisse de la couverture des allocations. Les critères d'éligibilité aux différentes aides sont souvent complexes, comme dans le cas du RSA par exemple (voir calcul du non-recours dans l'analyse du préjugé 7, « Les pauvres sont des assistés et des fraudeurs »). On ne peut déduire du tableau 26 ce qui pourrait expliquer cette baisse de la part de bénéficiaires : est-elle liée à la baisse du recours ou à la baisse de la part des éligibles ?

TABLEAU 26. PART DES MÉNAGES BÉNÉFICIAIRE D'AIDES SOCIALES⁸⁰

	2010	2013	2016
Prestations logement	64,1 %	64,3 %	63,0 %
RSA	36,8 %	38,4 %	35,6 %
Allocations familiales	32,5 %	31,7 %	28,8 %
Allocations chômage	14,8 %	15,0 %	15,4 %
Allocations pers. handicapées	8,8 %	8,7 %	8,6 %
Pension alimentaire	5,1 %	5,3 %	5,2 %
CCAS ou conseil général	1,2 %	1,1 %	1,1 %
Bourse d'études	0,5 %	0,4 %	0,4 %
Au moins un transfert	71,6 %	67,9 %	64,4 %

Source : *Secours Catholique.*

Champ : *Ensemble des ménages français ou étrangers en situation régulière rencontrés par le Secours Catholique.*

Lecture : *En 2010, 71,6 % des ménages percevaient au moins un type d'aide sociale. 64,1 % percevaient des prestations logement.*

PRÉJUGÉ 7 : LES PAUVRES SONT DES ASSISTÉS ET DES FRAUDEURS

FAUX !

Un préjugé qui a la vie dure en France est que les pauvres profiteraient d'un système social trop généreux, qui ferait d'eux des assistés sans motivation pour s'en sortir. Pire, une partie d'entre eux frauderaient, et toucheraient des aides sociales auxquelles ils n'auraient pas droit.

Ainsi, d'après le sondage représentatif, 31 % des Français pensent qu'une cause principale de la pauvreté en France est ce système social qui favorise l'assistanat. D'après cette même enquête, une personne sur cinq en France pense que le niveau des aides sociales est trop élevé, et plus d'un tiers pense qu'il est suffisant. Et, logiquement, pour une personne sur deux en France la priorité pour lutter contre la pauvreté devrait être de lutter contre la fraude sociale.

Alors qu'en est-il en réalité ? Et que penser de notre système social ? En fait-il réellement trop ? Les données du Secours Catholique, en plus d'autres études, apportent un éclairage sur une réalité très éloignée de ces préjugés.

Sur le montant des minima sociaux

L'essai publié par ATD Quart Monde en 2013⁸¹ révèle que pour ce qui concerne le montant des minima sociaux distribués, la France est au même niveau que la moyenne européenne. Ainsi, une personne seule en France perçoit en moyenne 655€ de minima sociaux. En Allemagne, ce montant atteint, en parité de pouvoir d'achat⁸², 772€, il est de 699€ en Belgique, et de 784€ au Danemark. Et pour un couple sans enfants, le montant des minima sociaux atteint 61 % du seuil de pauvreté, contre 59 % en Allemagne.

Les données du Secours Catholique sur les montants et les types de ressources montrent en effet que les montants des aides perçues par les ménages sont généralement bien inférieurs aux revenus du travail (voir section 2.3 « Ressources et prestations », tableau 24 et graphiques 32, 33 et 34), et très au-dessous des seuils de pauvreté (voir section 2.1.2 « Plus de six ménages sur dix vivent dans l'extrême pauvreté ») ou encore des budgets de référence de l'ONPES (voir préjugé 8, « Les pauvres ne savent pas gérer leur budget », et graphique 43). On aurait donc du mal à croire que les ménages bénéficiaires d'aides se satisfassent pleinement de ces montants. D'ailleurs, l'analyse du préjugé 6 « Les pauvres préfèrent ne pas travailler » montre que bien des ménages rencontrés préfèrent travailler alors même que l'emploi qu'ils occupent les rémunère moins bien que le montant des aides qu'ils pourraient toucher sans travailler.

Sur la fraude et le non-recours

Le problème serait-il alors que trop de personnes percevaient ces aides du fait de fraudeurs ? Là encore, les chiffres montrent une tout autre réalité. L'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore), structure universitaire soutenue par le CNRS, publie en 2012 un ouvrage qui oppose au phénomène de la fraude sociale, celui du non-recours⁸³. S'il est estimé que la fraude au RSA représente 170 millions⁸⁴ d'euros par an, le montant du non-recours aux aides sociales, lui, atteint un niveau bien supérieur. Ainsi, pour le RSA seul, l'observatoire estime que chaque année, 5,3 milliards d'euros ne sont pas versés à des ayants droit. Le non-recours à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé se traduirait par un montant de 800 millions d'euros non versés. Enfin, les auteurs estiment à 4,7 milliards d'euros le montant d'allocations non versées par les CAF en 2011.

80 - Parmi les ménages français ou étrangers en situation régulière.

81 - *En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté*, op. cit.

82 - Des montants exprimés en parité de pouvoir d'achat sont des montants ajustés selon le coût de la vie dans chacun de ces pays, ils sont donc comparables.

83 - Odenore, *L'Envers de la "fraude sociale". Le scandale du non-recours aux droits sociaux*, Éditions La Découverte 2012, 205 p.

84 - Source : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/21399.pdf>

85 - Les données disponibles ne permettent pas d'estimer précisément l'éligibilité de chaque ménage aux différents types d'aides. Nous proposons une estimation sur la base des critères principaux, et la précision de cette estimation n'est pas connue. Cette (im)précision est néanmoins identique pour toutes les années, et pour tous les groupes de ménages. Il est donc plus pertinent d'analyser ces taux à travers leur évolution, ou leurs différents niveaux dans différents groupes, que d'analyser le taux en lui-même.

86 - Voir les critères d'éligibilité aux allocations familiales : <https://www.aide-sociale.fr/montant-allocation-familiale/>

87 - Voir les conditions d'éligibilité aux prestations logement : <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/quelles-sont-les-conditions-pour-beneficier-d-une-aide-au-logement>

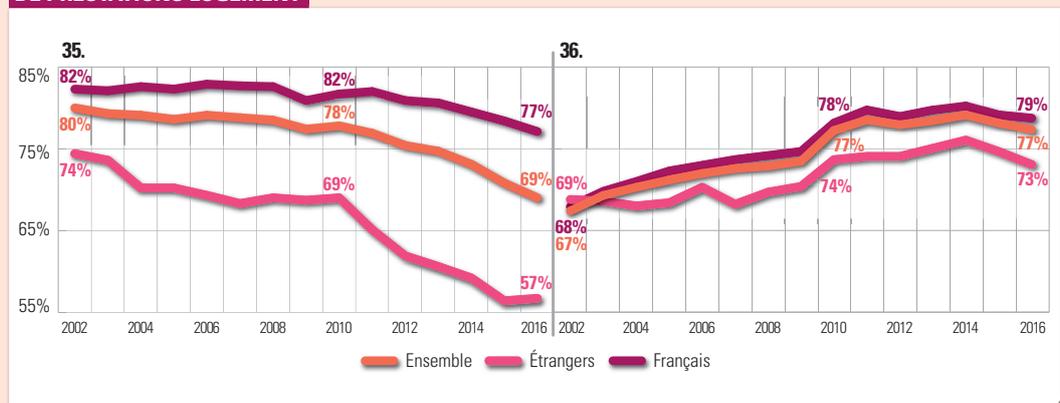
88 - Voir les conditions d'attribution du RSA et les montants : <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides-solidarite-et-insertion/le-revenu-de-solidarite-active-rsa>

Au Secours Catholique, le non-recours parmi les ayants droit dans la population accueillie est aussi particulièrement élevé. Tout d'abord, une grande partie de la population accueillie par l'association, celle des étrangers sans statut, n'a pas le droit aux prestations. Et parmi les ayants droit ensuite, seule une partie de la population bénéficie effectivement des aides⁸⁵.

Ainsi, en 2016, nous estimons que seuls 69 % des ménages français ou étrangers en règle avec au moins deux enfants de moins de 20 ans à charge touchent des allocations familiales (graphique 35)⁸⁶. Ce taux est bien plus faible parmi les étrangers, il atteint 57 % contre 77 % parmi les ménages français. Plus inquiétant, la part de bénéficiaires parmi les ménages éligibles est en baisse depuis 2002, avec une accélération depuis 2010, et une baisse particulièrement prononcée au sein des ménages étrangers.

Le taux de recours aux prestations logement parmi les ménages du Secours Catholique, français ou étrangers en règle, locataires ou propriétaires de leur logement⁸⁷, augmente depuis 2002, et atteint 77 %. Il est plus faible pour les ménages étrangers que pour ceux de nationalité française. Et il semble connaître une baisse depuis deux années consécutives.

GRAPHIQUE 35. PART DES MÉNAGES AVEC AU MOINS DEUX ENFANTS DE MOINS DE 20 ANS, BÉNÉFICIAIRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
GRAPHIQUE 36. PART DES MÉNAGES LOCATAIRES OU PROPRIÉTAIRES BÉNÉFICIAIRE DE PRESTATIONS LOGEMENT



35. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages français ou étrangers en situation régulière, avec au moins deux enfants de moins de 20 ans, rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2002, 80 % des ménages avec au moins deux enfants de moins de 20 ans touchaient des allocations familiales. Ils étaient 74 % parmi les étrangers en situation régulière, et 82 % parmi les ménages français.

36. Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages français ou étrangers en situation régulière rencontrés par le Secours Catholique, et qui louent ou sont propriétaires de leur logement.

Lecture : En 2002, 67 % des ménages propriétaires ou locataires de leur logement touchaient des prestations logement. Ils étaient 69 % parmi les étrangers en situation régulière, et 68 % parmi les ménages français.

Nous estimons ensuite un taux de non-recours au RSA, en identifiant dans un premier temps l'éligibilité des ménages à cette aide compte tenu de leur âge, nationalité, nombre d'années passées en France si étrangers, composition familiale, niveau de ressources, type de logement⁸⁸. Une fois ces ménages identifiés, nous déterminons la part d'entre eux qui bénéficient de l'aide, ceux qui sont en attente, et ceux qui ne touchent pas cette aide. La proportion de ces derniers constitue le taux de non-recours. Le taux de non-recours au RSA socle est reporté dans le graphique 37.

GRAPHIQUE 37. TAUX DE RECOURS ET DE NON-RECOURS AU RSA SOCLE PARMI LES MÉNAGES ÉLIGIBLES



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 et qui sont éligibles au RSA socle.

Lecture : 40 % des ménages remplissant les conditions d'éligibilité pour l'accès au RSA n'ont pas eu recours à cette aide en 2016.

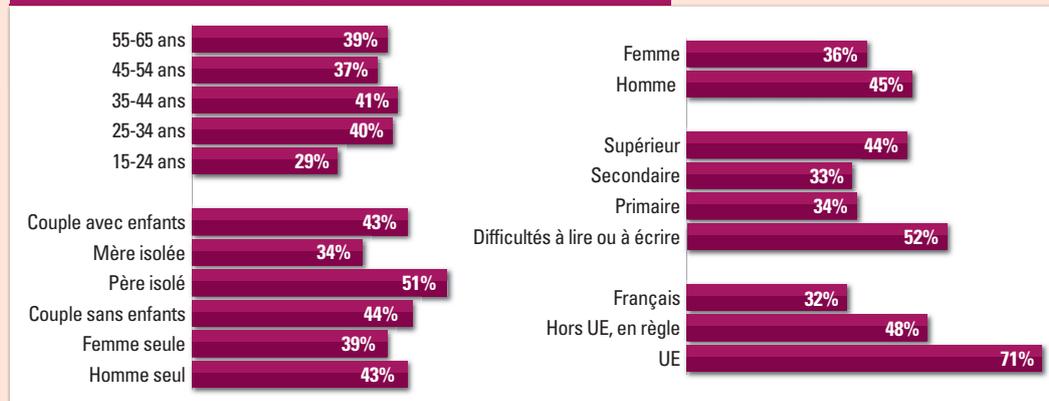


Les résultats de 2016 montrent un taux de non-recours en nette augmentation depuis 2015 (voir rapport de l'année précédente). Ce taux était estimé alors à 38 %, et gagne 2 points au cours de l'année 2016. La déclinaison du taux de non-recours selon les caractéristiques de la personne de référence révèle là encore des disparités fortes⁸⁹.

Pour le RSA activité, qui a changé de nom en 2016 et est devenu la prime d'activité, nous calculons également ce taux⁹⁰. Il atteint selon nos estimations 70 %, soit 4 points de plus qu'en 2015 avec le RSA activité. Cette augmentation contraste assez fortement avec la satisfaction des pouvoirs publics et de la CAF face à un recours affiché comme étant en forte hausse depuis le passage à la prime d'activité. Cependant, la fiche statistique du Secours Catholique n'ayant pas intégré le changement de nom du RSA activité, il est possible que les données surestiment le non-recours du fait d'un non-report important.

Les étrangers en provenance de l'UE rencontrés par le Secours Catholique en 2016 ont un taux de non-recours très élevé, comme l'année précédente. Ceux en provenance d'autres pays ont un taux de non-recours plus élevé que les ménages français.

GRAPHIQUE 38. TAUX DE NON-RECOURS AU RSA SOCLE DANS LA POPULATION ÉLIGIBLE, SELON LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE



Source : Secours Catholique.

Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique en 2016 et qui sont éligibles au RSA socle.

Lecture : 39 % des ménages dont la personne de référence a entre 55 et 65 ans et qui sont éligibles au RSA n'y ont pas eu recours en 2016.

Ainsi, d'après les données du Secours Catholique, on est loin de l'image véhiculée selon certains préjugés de ménages profitant de l'aide sociale. Les montants des prestations, premièrement, sont loin d'offrir des conditions de vie confortables, bien au contraire. Deuxièmement, une partie grandissante des ménages rencontrés par le Secours Catholique ne bénéficie pas de ces prestations, soit parce que les ménages n'y ont pas droit, comme les étrangers sans statut, soit parce qu'ils n'y recourent pas alors qu'ils y auraient droit. Les raisons de ce non-recours sont multiples : complexité des procédures, manque d'accès à l'information sur ces droits, inhibition du fait d'une non-maîtrise de la langue ou encore refus d'une stigmatisation. Les données montrent de plus que le phénomène de non-recours s'accroît au fil du temps, alors même que des mises en garde répétées et documentées ont été faites par des organismes comme l'Odenore.

89 - Ils augmentent en moyenne de 2 points, comme la moyenne sur toute la population rencontrée. Les catégories pour lesquelles le non-recours au RSA socle augmente plus fortement sont les mères isolées et les ménages ayant des difficultés à lire ou à écrire le français.

90 - En utilisant les nouvelles conditions d'attribution décrites sur : <http://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/s-informer-sur-les-aides-solidarite-et-insertion/la-prime-d-activite>

LA PAUVRETÉ DANS L'OPINION : ENTRE RESSENTI ET RÉALITÉ VRAIE ?

ADELINÉ MERCERON, directrice de clientèle, chargée des études sociétales à l'Ifop, département Opinion et Stratégies d'entreprise

UN RESSENTI ET UN VÉCU DE LA PAUVRETÉ SURPASSANT LES DONNÉES OBJECTIVES...

« La France compte 2,3 millions de personnes vivant avec moins de 672 euros par mois, 4 millions de mal-logés et 1,9 million de bénéficiaires de l'aide alimentaire. » C'est le constat que dresse l'Observatoire des inégalités en 2017^a, une réalité dont le Secours Catholique est le témoin chaque jour et qu'il décrit en détail dans les pages de ce rapport.

Fin juin 2017^b, près de deux Français sur cinq âgés de 15 ans et plus témoignaient avoir été à un moment de leur vie, dans une situation de pauvreté (37 %), et un sur cinq (20 %) déclarait l'avoir craint sans toutefois vraiment l'avoir été. Ce sont donc près de six Français sur dix (57 %) qui, il y a quelques mois à peine, considéraient que leur vie quotidienne était concernée ou menacée par la pauvreté. Dans une logique d'extrapolation, ce sentiment ou ce vécu d'être concerné ou menacé par la pauvreté va bien au-delà des chiffres annoncés. Sur la base des dernières données chiffrées de la population française fournies par l'Insee^c, ce sont un peu plus de 31 millions de Français qui se sentiraient concernés ou menacés par une situation de pauvreté.

... ET QUI IMPACTENT DUREMENT LE MORAL DES FRANÇAIS ET LEUR REGARD SUR LA SOCIÉTÉ

Face à cette réalité qui touche (à raison ou non) de nombreux Français, on s'étonnera peu que depuis plusieurs années, ces derniers vivent dans un pessimisme ambiant exacerbé. En janvier 2017^d, l'Ifop mesurait que seuls 28 % des Français se déclaraient optimistes pour eux ou leurs enfants en pensant à l'avenir. Sur le front économique et social, on notait que les niveaux de confiance mesurés, déjà faibles, se dégradèrent encore, moins d'un Français sur cinq attendant des avancées de la part du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (20 %), de baisse des impôts (17 %) et d'augmentation du pouvoir d'achat (15 %).

Dans ce climat morose, dans lequel la perception des inégalités ne cesse de s'accroître, il apparaît peu surprenant qu'en mars 2017^e, lorsque invités à décrire leur état d'esprit face à la société française actuelle, 42 % des Français se déclarent

« révoltés », 23 % « indifférents », 20 % « résignés », seulement 9 % « confiants » et 6 % « enthousiastes ».

La pauvreté ressentie et vécue ainsi que la montée des inégalités perçues tendent dès lors à entretenir un climat austère favorable à une réaction de repli sur soi.

UN TERREAU FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT DES PRÉJUGÉS

L'étude « Perils of Perception^f » (« Perception vs réalités ») réalisée en novembre 2016 dans 40 pays, dont l'objectif est de mesurer l'ampleur de la différence entre les perceptions des citoyens et la réalité objective des faits, démontre la tendance (qui n'est pas propre à la France) de s'inscrire dans une spirale plus négative qu'il n'y paraît. Cette enquête confirme que les citoyens de la quasi-totalité des pays étudiés, notamment occidentaux, partagent un regard très sombre sur la situation au sein de leur pays. À l'évocation de leur perception de l'avenir, du degré de tolérance ou d'intolérance de la société sur différents aspects ou encore du niveau des inégalités sociales, le jugement des personnes interrogées est souvent plus négatif que ce que l'on observe dans les faits. Si les Français sont un peu plus proches de la réalité en ce qui concerne les inégalités sociales, ils la surestiment toutefois encore nettement. Dans ce contexte, les préjugés tendent à se renforcer et alimentent ce pessimisme ambiant qui peut se traduire par des événements très concrets. Ainsi, comme le soulignent les auteurs de l'enquête, il s'agit là d'« éléments qui, combinés à une crise économique persistante et à une méfiance à l'égard des institutions, ont connu des traductions électorales retentissantes en 2016 avec l'élection de Donald Trump et le vote en faveur du Brexit ».

Or, comme le souligne l'enquête réalisée par le Secours Catholique, pour 73 % des répondants (QCM Démarche itinérante), les préjugés viennent « de chacun d'entre nous ». Aussi, pour s'en prémunir et lutter contre la diffusion de ces idées fausses qui nourrissent (en partie) ce climat de défiance, il convient d'être vigilant quant aux messages qui sont véhiculés et aux informations qui sont délivrées. Il s'agit là de mettre fin à cette spirale malsaine dont on peine à sortir et qui complexifie la lutte contre des difficultés qui, pour le coup, sont bien réelles et concernent de nombreux Français.

a - http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=1648&id_rubrique=123&id_groupe=9&id_mot=76

b - <https://www.ipsos.com/fr-fr/plus-dun-tiers-des-francais-deja-fait-lexperience-de-la-pauvrete-un-moment-de-sa-vie>

c - Au 1^{er} janvier 2017, selon l'Insee, la France compte près de 67 millions de personnes, parmi elles, 52 millions sont âgées de 18 ans et plus (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1892086?sommaire=1912926>).

d - http://www.ifop.com/?option=com_publication&type=poll&id=3600

e - http://www.ifop.fr/media/poll/3704-1-study_file.pdf

f - https://www.ipsos.com/sites/default/files/files-fr-fr/doc_associe/rapport-d-etude_perils-of-perception-2016.pdf

2.4. DÉPENSES

Après avoir examiné les ressources des ménages rencontrés, cette partie s'intéresse maintenant à l'allocation de ces ressources à travers les principaux postes de dépenses renseignés dans les fiches statistiques. Le premier poste de dépense correspond au logement. Les autres postes concernent entre autres l'énergie, la communication, les transports ou encore les frais bancaires, appréhendés à travers les impayés mensuels des ménages.

2.4.1. PLUS DU QUART DES MÉNAGES RENCONTRÉS VIVENT EN LOGEMENT PRÉCAIRE

Les ménages accueillis par le Secours Catholique se répartissent selon deux grands types de logement : les logements dits stables, à savoir les habitations fixes et pérennes (location, propriété, habitat collectif), et les logements dits précaires, rassemblant toutes les formes de logement non fixes et non durables (hôtel, caravane, mobile home, famille, abri, centre d'hébergement, rue, etc.). En 2016, près de trois quarts des ménages rencontrés vivent dans des logements stables, en majorité des locations HLM du parc social et des locations du parc privé. Alors que plus d'un quart des ménages rencontrés vivent encore en logement précaire, cette part ne cesse d'augmenter, de 2,5 points depuis 2013 et de 5 points au cours des six dernières années (tableau 27).

	2010	2013	2016
Location HLM	40,2 %	39,7 %	39,3 %
Location privée	29,1 %	26,9 %	25,2 %
Habitat collectif	4,3 %	4,1 %	4,3 %
Propriété	4,5 %	5,0 %	4,3 %
Sous-total logement stable	78,1 %	75,7 %	73,1 %
Hôtel, pension, garni	2,0 %	2,3 %	3,1 %
Caravane, péniche, mobile home	1,9 %	1,9 %	1,5 %
Famille, amis	8,2 %	8,5 %	9,1 %
Centre d'hébergement	6,2 %	6,5 %	8,6 %
Squat, abri de fortune, rue	3,6 %	5,2 %	4,6 %
Sous-total logement précaire	21,9 %	24,4 %	26,9 %

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.
Lecture : En 2010, 78,1 % des ménages rencontrés habitaient dans un logement stable. 21,9 % vivaient en logement précaire.

Cette dernière tendance reflète en réalité la grande précarité du logement des ménages de nationalité étrangère accueillis : plus de la moitié d'entre eux vivent dans un logement précaire en 2016 ; ce n'est le cas « que » pour environ 13 % des ménages français. Ces disparités se sont fortement aggravées au cours des dix dernières années, si bien que depuis 2012 maintenant, une majorité grandissante d'étrangers vit en logement précaire.

L'absence de statut légal stable pour une proportion croissante des étrangers rencontrés explique en partie cette dégradation. Les étrangers sans papiers ou en attente de régularisation, souvent sans ressources et dans l'incapacité de déposer une demande formelle de logement social ou privé, sont très largement surreprésentés dans les centres d'hébergement. Ils sont parfois appuyés par leur réseau familial ou amical, mais l'alternative demeure souvent pour eux la rue ou, au mieux, la location de chambres privées onéreuses et insalubres chez des « marchands de sommeil ». Finalement, moins d'un quart d'entre eux disposent d'un logement stable. Et plus de la moitié de ceux occupant des logements précaires sont accompagnés d'enfants. Enfin plus d'un tiers des étrangers en situation régulière vivent également en logement précaire, bien qu'ils puissent prétendre à un logement stable (graphique 39). Pour eux, c'est le manque de disponibilité de logements sociaux et les loyers prohibitifs du parc privé, au regard de leurs faibles ressources, qui les excluent durablement du marché locatif formel.

À l'inverse, de plus en plus de ménages français rencontrés accèdent à un logement stable, en raison d'un meilleur accès au logement social, mais également d'une hausse notable de la proportion de propriétaires (qui reste malgré tout très faible, autour de 6 %). On retrouve dans ces logements stables des personnes en moyenne plus âgées et une plus grande proportion de familles, monoparentales ou avec enfants, qui bénéficient prioritairement des logements sociaux lorsqu'ils sont disponibles. Ils sont également plus souvent occupés par des personnes en emploi, en raison des ressources mais également de la relative sécurité que procure l'exercice d'une activité professionnelle même temporaire. L'accès à l'emploi semble donc être un prérequis indispensable à l'obtention d'un logement de meilleure qualité. L'inverse étant également vrai, les situations tendent alors à se polariser, avec d'un côté des personnes pouvant éventuellement aspirer à plus d'insertion résidentielle, professionnelle et sociale, et de l'autre des personnes durablement exclues à la fois du marché du logement et de l'emploi.



© XAVIER SCHWIBEL / SCOF

GRAPHIQUE 39. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE LOGEMENTS PRÉCAIRES PAR NATIONALITÉ (2010-2016)**Source :** Secours Catholique.**Champ :** Ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique.

Lecture : En 2010, 14 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité française habitaient un logement précaire. C'était le cas de 28 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère en situation régulière et de 73 % des ménages dont la personne de référence était de nationalité étrangère sans statut légal stable.

Malgré tout, l'accès des ménages à un logement stable n'est pas gage de sortie de la précarité : les charges directes (loyer, mensualités de crédit) et indirectes (énergie, eau, communication) associées à l'occupation d'un logement pèsent lourdement dans le budget de ces ménages. Ils restent de fait vulnérables économiquement et continuent de solliciter l'appui du Secours Catholique.

91 - Les loyers désignent ici les loyers payés par les ménages locataires ou, par extension, les mensualités de crédit immobilier pour les ménages propriétaires. Par souci de simplicité, le terme loyer est utilisé dans ce rapport.

92 - Le taux d'effort ne comprend ici que les dépenses de loyer ou les mensualités de crédit. Au sens exact de l'Insee, il devrait également inclure les taxes liées au logement, les charges de copropriété et les dépenses en eau et en énergie. Ces informations ne sont malheureusement pas disponibles dans les données.

Pour l'ensemble des ménages rencontrés en logement stable, les loyers⁹¹ bruts médians (APL incluses) ont en effet continué d'augmenter plus rapidement que l'inflation, mais de manière notablement modérée depuis 2010 avec une croissance de 1 %. Le montant des APL n'a cependant pas toujours suivi cette augmentation, si bien que les loyers nets après déduction des APL ont quant à eux crû plus vite (+ 1,8 % sur la même période). C'est plus particulièrement le cas pour les ménages sans enfants, notamment les femmes seules qui sont souvent retraitées et pour qui le loyer net a notablement augmenté, de 5,5 % depuis 2010 (tableau 28).

Par conséquent, le taux d'effort brut⁹², qui correspond à la part des dépenses de loyers bruts dans les ressources totales du ménage, reste très important : en l'absence d'aides spécifiques, les ménages rencontrés auraient à consacrer près de la moitié de leurs maigres ressources au paiement de leur loyer. Réduites de 5€ depuis le 1^{er} octobre 2017, les APL demeurent pourtant essentielles pour assurer des conditions de logement décentes aux ménages les plus modestes à qui elles bénéficient majoritairement : elles parviennent en effet à réduire considérablement leur taux d'effort, en le divisant par près de 3, pour le porter à 16,5 %. A titre de comparaison, rappelons que le niveau de vie médian des personnes rencontrées n'a augmenté que de 3 euros seulement (en euros constants 2016) au cours des cinq dernières années. Ainsi, une baisse même modeste des APL risque de fragiliser une partie non négligeable des ménages les plus pauvres.

Brut ou net, le taux d'effort reste cependant plus élevé pour les ménages sans enfants que pour les ménages avec enfants. Cela s'explique principalement par les caractéristiques des logements occupés : les personnes seules et les jeunes couples occupent plus souvent des logements du secteur privé, dans les grands pôles urbains, dont les loyers au mètre carré sont plus élevés. Parallèlement, leurs ressources sont en moyenne plus faibles. À l'inverse, le loyer

au mètre carré est moins élevé que la moyenne pour les couples avec enfants et les familles monoparentales, plus souvent locataires de logements plus spacieux du parc social à l'extérieur des grandes villes. En outre, les APL restent plus élevées pour ces familles, ce qui contribue à alléger un peu plus encore leur taux d'effort⁹³.

Il est toutefois important de souligner qu'après une nette augmentation au cours de la décennie passée, les taux d'effort bruts et nets ont été réduits depuis 2010 et de manière relativement uniforme pour l'ensemble des ménages rencontrés (à l'exception des femmes seules en ce qui concerne le taux d'effort net). Les dépenses de loyer ont donc tendance à se stabiliser ces dernières années, voire à s'alléger dans le budget de certains ménages parmi les plus précaires. Comme le note l'Insee, sur la période récente, l'évolution des loyers est historiquement basse en raison de plusieurs facteurs : le ralentissement de l'inflation qui limite les revalorisations des baux en cours, la limitation de la hausse des loyers à l'indice de référence des loyers (IRL) dans les zones tendues depuis 2012 et l'encadrement des loyers dans certaines agglomérations comme Paris. Ainsi les loyers ont augmenté moins rapidement que les ressources, même chez les plus pauvres, ce qui a impliqué cette baisse notable du taux d'effort.

TABLEAU 28. LOYERS ET TAUX D'EFFORT PAR TYPE DE MÉNAGE (2010-2016)

	Loyer médian						Taux d'effort médian					
	Brut			Net			Brut			Net		
	2010	2016	Évol. 2010-2016	2010	2016	Évol. 2010-2016	2010	2016	Évol. 2010-2016	2010	2016	Évol. 2010-2016
Homme seul	354 €	354 €	+0,0 %	145 €	141 €	-2,8 %	49,3 %	47,7 %	-1,6	20,2 %	19,2 %	-1
Femme seule	399 €	400 €	+0,3 %	182 €	192 €	+5,5 %	51,2 %	49,5 %	-1,7	23,6 %	24,1 %	+0,5
Couple sans enfants	423 €	434 €	+2,6 %	199 €	199 €	+0,0 %	44,9 %	42,9 %	-2,0	21,5 %	20,0 %	-1,5
Sous-total sans enfants	370 €	380 €	+2,7 %	162 €	166 €	+2,5 %	50,1 %	48,8 %	-1,3	22,0 %	21,7 %	-0,3
Père isolé	426 €	430 €	+0,9 %	167 €	167 €	+0,0 %	47,2 %	45,6 %	-1,6	18,9 %	18,4 %	-0,5
Mère isolée	487 €	496 €	+1,8 %	153 €	156 €	+2,0 %	44,9 %	42,9 %	-2,0	14,4 %	13,7 %	-0,7
Couple avec enfants	514 €	520 €	+1,2 %	192 €	192 €	+0,0 %	38,6 %	38,0 %	-0,6	14,8 %	14,0 %	-0,8
Sous-total avec enfants	487 €	496 €	+1,8 %	169 €	172 €	+1,8 %	42,8 %	41,4 %	-1,4	15,2 %	14,4 %	-0,8
Total	446 €	450 €	+0,9 %	167 €	170 €	+1,8 %	45,1 %	43,8 %	-1,3	17,0 %	16,5 %	-0,5

Source : Secours Catholique.
Champ : Ensemble des ménages locataires ou propriétaires rencontrés par le Secours Catholique. Les variations sont calculées en euros constants 2016.
Lecture : En 2010, le loyer brut médian (ou mensualités de crédit pour les propriétaires) s'élevait à 354 € pour les hommes seuls rencontrés, ce qui représentait pour eux un taux d'effort brut médian lié au logement de 49,3 %. Leur loyer net était de 145 € après déduction des APL, soit un taux d'effort net médian de 20,2 %. Les variations de loyers sont exprimées en pourcentage et les variations de taux d'effort en points de pourcentage.

Il faut également noter que les loyers nets du parc social (150 € en médiane en 2016), déjà plus faibles, ont connu une augmentation moins forte encore que les loyers du parc privé (207 €), principalement en raison d'APL plus élevées et en plus nette augmentation. Par conséquent, le taux d'effort net dans le parc social (14,5 % en 2016) reste également bien plus faible que dans le parc privé (20 %). Dans la mesure où les ménages les plus pauvres, étrangers ou personnes seules, ont un accès plus limité au parc social, le poids du logement s'avère plus lourd dans le budget de ces ménages que dans le budget des ménages plus « aisés ». Il apparaît donc en miroir que l'amélioration de l'accès aux logements sociaux et de leur disponibilité, de même que le soutien aux APL contribueraient à réduire les inégalités précédemment mentionnées en matière de logement et de conditions de vie, et à assurer l'accès pour tous à un lieu de vie décent.

Il convient enfin de conclure cette section en précisant que le taux d'effort n'inclut ici que les loyers directs et les mensualités de crédit. Or, la disponibilité d'un logement induit en parallèle le paiement de taxes et d'importants coûts d'énergie, d'eau ou encore d'entretien. L'indice des prix des dépenses liées au logement a en réalité particulièrement augmenté pour les plus pauvres (voir ci-après, préjugé 8, « Les pauvres ne savent pas gérer leur budget »). Ainsi, l'Insee note en 2017 que, bien que la croissance des loyers se soit ralentie, les dépenses de logement tous frais inclus pèsent de plus en plus fortement sur le budget des ménages, et notamment ceux du premier quartile. La section qui suit s'intéresse ainsi plus précisément à ces dépenses indirectes qui génèrent pour beaucoup de ménages des impayés et les maintiennent, même sous un toit stable, dans des conditions de vie toujours précaires.

2.4.2. DES IMPAYÉS TRÈS LIÉS AU LOGEMENT ET QUI PÈSENT LOURD

Une majorité des ménages rencontrés par le Secours Catholique déclarent faire face à des impayés, principalement en lien avec le logement.

Baisse de la part de ménages faisant face à des impayés, légère baisse du montant d'impayés

La part de ménages rencontrés en situation d'impayés a baissé pour la troisième année consécutive. Les impayés concernent 56,3 % de l'ensemble des ménages accueillis en 2016 (contre 60 % en 2010 et 57,3 % en 2015). Le terme « impayés » ne recouvre que les factures ou échéances non réglées et non l'ensemble des crédits.

93 - Voir à ce sujet : *Les conditions de logement en France*, op. cit.

Cette baisse est liée en partie à la part croissante de ménages étrangers sans statut et de ménages en errance (français ou étrangers). Ces derniers, faute de logements stables, n'ont pas de dépenses liées qui peuvent générer des impayés. En 2016, trois ménages sur dix qui ne déclarent pas d'impayés sont sans ressources financières, contre deux sur dix en 2010.

Lorsque l'on considère uniquement les ménages qui perçoivent des ressources, la part de ménages faisant face à des impayés baisse également. De 65,3 % en 2010, elle passe à 67,3 % en 2013, pour atteindre 64,3 % en 2016.

Même lorsque les ressources sont faibles, près d'un tiers des ménages parviennent à gérer leur budget sans générer d'impayés. Cela se fait sans doute au détriment d'un logement stable, ou d'une alimentation satisfaisante (voir notamment le préjugé 8, « Les pauvres ne savent pas gérer leur budget »).

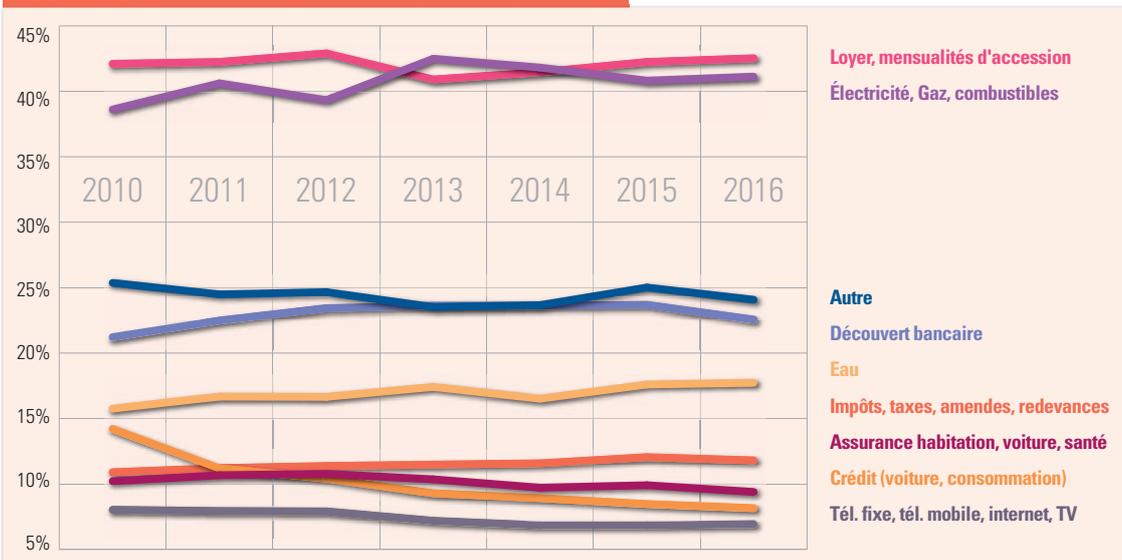
Pratiquement l'ensemble des ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui font face à des impayés sont français (81,4 %) ou étrangers en situation régulière (14,8 %). Cette part reste stable dans le temps. Comme montré dans le précédent rapport du Secours Catholique, les ménages qui ont des impayés ne sont pas ceux qui ont les plus faibles ressources, au contraire : ces impayés concernent souvent des ménages avec un logement stable, et donc un certain niveau de ressources, qui reste insuffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses. La part de familles monoparentales parmi les ménages qui font face à des impayés est plus importante que dans l'ensemble des ménages rencontrés : 34,7 % contre 29,6 %. Les revenus d'un seul adulte sont insuffisants pour couvrir les besoins de ces ménages (voir préjugé 1, « Les pauvres font des enfants pour toucher les allocations familiales »).

Le montant médian des impayés baisse en 2016 pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début de la décennie, soit 771 euros (825 euros constants en 2010), tout en demeurant plus élevé que dix ans auparavant (600 euros constants en 2006). Le montant des impayés avait fortement augmenté à la suite de la crise financière de 2008.

Le logement constitue toujours la source d'impayés la plus importante

Les impayés les plus fréquents sont en premier lieu les loyers et les factures d'énergie, avec une part très élevée dans les deux cas : 42,5 % pour les impayés de loyer et 41 % pour ceux d'énergie en 2016. Ces deux parts ont augmenté de 0,3 point entre 2015 et 2016. Les impayés liés aux factures d'eau sont en augmentation depuis 2010 et concernent 17,7 % des ménages en situation d'impayés en 2016.

GRAPHIQUE 40. ÉVOLUTION DES PARTS D'IMPAYÉS SIGNALÉS



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages rencontrés par le Secours Catholique et qui font face à des situations d'impayés.

Lecture : En 2016, 42,5 % des ménages rencontrés faisant face à des impayés déclarent des impayés de loyer ou d'accession à la propriété. Plusieurs types d'impayés peuvent coexister.

Alors qu'ils concernaient 14,2 % des ménages en situation d'impayés en 2010, les impayés liés aux crédits (voiture ou consommation) sont indiqués par 8 % de ces ménages en 2016. Cette baisse peut être rapprochée de la loi Lagarde sur le surendettement de 2010 restreignant les conditions d'accès aux crédits à la consommation. On note une légère baisse des découverts bancaires en 2016 : 22,6 % soit 1,1 point de baisse par rapport à 2015 après une hausse entre 2010 et 2013.

Face à ces augmentations et à la forte part que prennent les dépenses liées au logement dans les budgets, les impayés sont souvent le résultat d'arbitrages et illustrent les situations dans lesquelles se retrouvent les ménages précaires. Quand les ressources sont insuffisantes pour faire face à toutes les dépenses, il faut privilégier le règlement de celles dont le non-paiement est le plus risqué.



© STEVEN WASSENHAR / SCDF

TABLEAU 29. EXISTENCE D'IMPAYÉS ET PART D'IMPAYÉS DE LOYER ET D'ÉNERGIE POUR LES LOCATAIRES DU PARC SOCIAL ET DU PARC PRIVÉ

	Locataires du parc social	Locataires du parc privé
Existence d'impayés	67,5 %	66,9 %
Nature des impayés		
Loyer	48,8 %	40,3 %
Électricité, gaz, autres combustibles	39,2 %	47,9 %

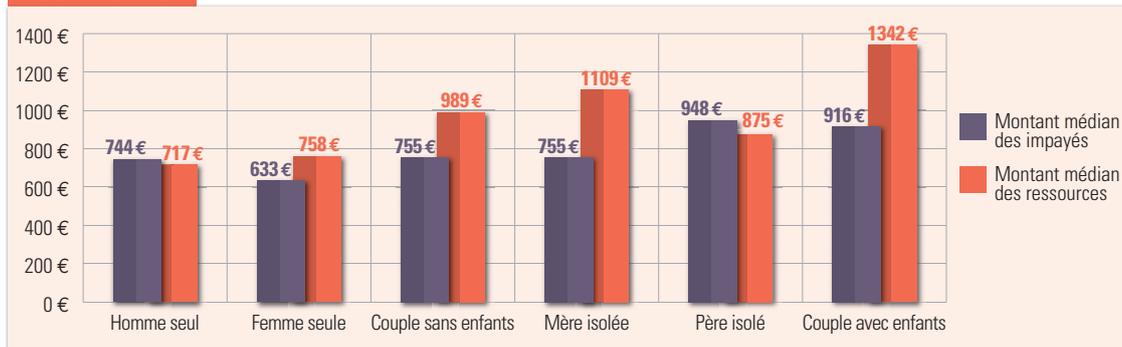
*Source : Secours Catholique.
 Champ : Ménages locataires rencontrés par le Secours Catholique en 2016.
 Lecture : En 2016, 67,5 % des locataires du parc social font face à des impayés. 48,8 % des ménages locataires du parc social en situation d'impayés ont des impayés de loyer.*

Entre les deux types de locataires apparaît ainsi une différence qui montre cet arbitrage : les locataires du parc social s'acquittent en premier lieu des dépenses d'énergie, alors que ceux du parc privé commencent par régler leur loyer. Cela peut tenir au fait que dans le parc privé, le risque d'expulsion est plus important.

Les impayés atteignent plus des trois quarts du montant des ressources (77,5 %)

Les montants médians d'impayés varient selon le profil des ménages. Quand le montant s'élève à 633 euros pour les femmes seules, il est de 948 euros pour les pères isolés.

GRAPHIQUE 41. MONTANTS DES IMPAYÉS ET RESSOURCES DES MÉNAGES FAISANT FACE À DES IMPAYÉS



Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages faisant face à des impayés rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, le montant médian des impayés pour les hommes seuls est de 744 euros quand leurs ressources sont de 717 euros par mois.

Quand on rapporte ce montant aux ressources médianes de ces mêmes ménages, on prend la mesure de la faiblesse des ressources, qui sont bien trop insuffisantes pour couvrir les besoins des ménages. Les montants médians des impayés pour les mères isolées et les couples avec enfants atteignent 68 % de leurs ressources médianes. Les couples avec enfants ont les loyers les plus élevés dans le parc privé (295 euros après APL). Pour les hommes seuls et les pères isolés, moins en lien avec les services sociaux, les montants d'impayés dépassent ceux des ressources, et les ratios atteignent 104 % et 108 %.

L'endettement d'une grande partie des ménages pauvres tient d'une part à leurs faibles ressources, et d'autre part à l'augmentation des prix des biens de consommation de base.

PRÉJUGÉ 8 :
LES PAUVRES NE SAVENT PAS GÉRER LEUR BUDGET

FAUX !

L'un des préjugés les plus répandus sur la pauvreté est qu'elle concerne des ménages ne sachant pas gérer leur budget. Pour preuve, seuls 53 % des Français interrogés lors de la démarche itinérante se disent choqués par une telle affirmation.

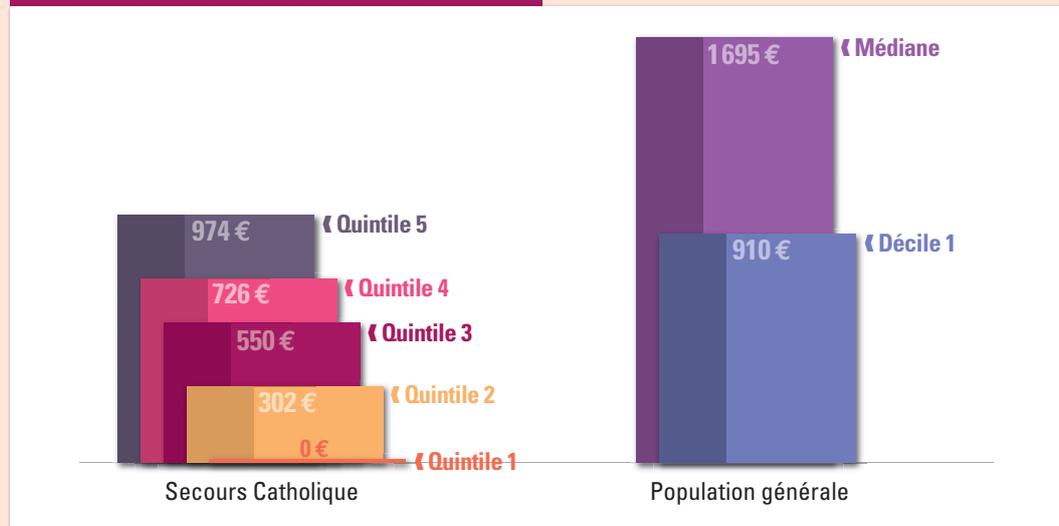
À ce préjugé on peut opposer plusieurs faits saillants. D'une part les budgets gérés par les ménages pauvres sont extrêmement serrés et souvent bien en deçà d'un niveau dit décent comme évalué par l'ONPES. Les ménages les plus modestes consomment ensuite des biens dont les prix augmentent plus vite que la moyenne ; ils font face en particulier à des dépenses de logement de plus en plus élevées. Les impayés sont une conséquence inévitable de cette hausse. Malgré cela, et pour éviter ces impayés, beaucoup de ménages parmi ceux reçus au Secours Catholique choisissent de se précariser un peu plus, en réduisant des consommations essentielles comme l'alimentation, ou en renonçant à un logement stable afin de ne pas s'endetter.

Il faut souligner ici non pas la mauvaise gestion des budgets, mais plutôt l'extrême ingéniosité dont font preuve les ménages pauvres pour survivre.

Des budgets particulièrement serrés

Une comparaison des niveaux de vie des ménages rencontrés au Secours Catholique et de ceux de la population générale de la France montre aisément que les premiers doivent composer avec des budgets extrêmement serrés, qui se situent pour la grande majorité dans la tranche la plus faible des revenus de la population.

GRAPHIQUE 42. DISTRIBUTION DES NIVEAUX DE VIE DANS LES ACCUEILS DU SECOURS CATHOLIQUE ET COMPARAISON AVEC LA POPULATION GÉNÉRALE



Sources : Secours Catholique ; Insee, 2017, fiche thématique « Revenus », calcul basé sur les revenus 2015 ajustés de l'inflation.

Champs : Pour le Secours Catholique, ensemble des situations rencontrées par les équipes d'accueil en 2016. Pour la population générale : personnes vivant en France métropolitaine et déclarant des revenus nuls ou positifs.

Lecture : En 2016, le niveau de vie médian des 20 % des ménages les plus aisés au Secours Catholique est de 974 €. Dans la population française, le revenu médian des 10 % des ménages les plus pauvres est de 910 € en 2015.

Dans de telles conditions, le moindre centime compte et doit être alloué le plus efficacement possible aux dépenses de première nécessité.

L'analyse de la pauvreté par les budgets de référence récemment réalisée par l'ONPES⁹⁴ évalue le niveau de budget nécessaire pour permettre à un ménage de vivre décemment. La méthode est détaillée dans notre rapport paru en 2015⁹⁵ et les résultats montrent que le niveau de budget permettant à un ménage de vivre décemment est plus élevé que le seuil de pauvreté monétaire calculé par l'Insee. Cette approche par budgets de référence est participative, elle repose sur l'identification des besoins maté-

94 - Les budgets de référence : une méthode d'évaluation des besoins..., op. cit.

95 - Statistiques d'accueil 2014. La fracture mobilité.

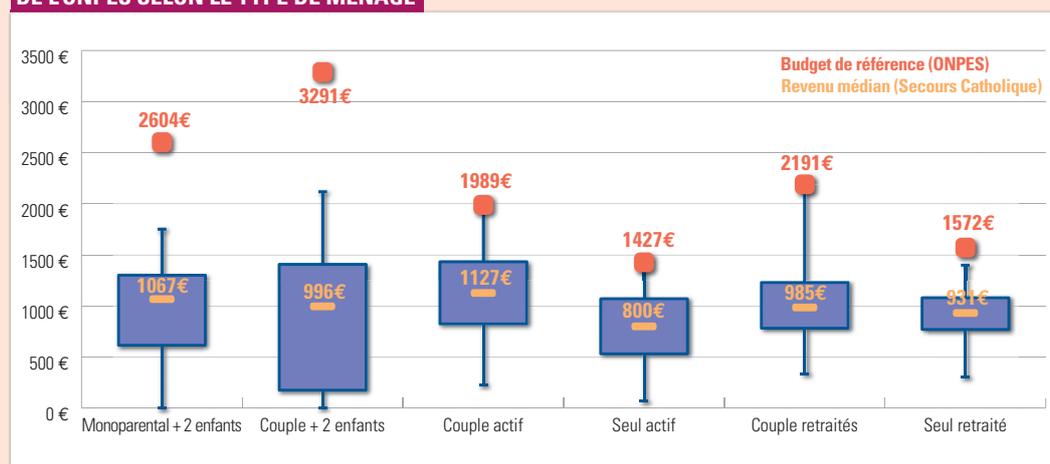


© CHRISTOPHE HARGOUES / SCOF

riels nécessaires pour vivre décemment et leur valorisation par des groupes de personnes constitués de « citoyens experts ». Tous les aspects de la vie courante sont considérés, passés en revue dans un grand détail, qu'il s'agisse du logement, de l'alimentation ou du transport. Les budgets de référence sont présentés et détaillés dans le rapport de l'ONPES, et le constat principal est qu'ils se situent au-dessus des seuils de pauvreté monétaire.

À partir des budgets de référence par types de familles définis par l'ONPES, le graphique 43 compare les revenus des ménages rencontrés par le Secours Catholique à ces budgets, les montants ayant été ajustés de l'inflation. C'est la distribution qui est indiquée ici, avec les montants minimaux et maximaux⁹⁶, le montant médian, et les montants du 1^{er} et du 3^e quartile qui bornent la boîte bleue.

GRAPHIQUE 43. DISTRIBUTION DES REVENUS, ET COMPARAISON AVEC LES BUDGETS DE RÉFÉRENCE DE L'ONPES SELON LE TYPE DE MÉNAGE



Sources : Secours Catholique ; ONPES.

Champ : Ensemble des situations rencontrées par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : Le revenu médian des familles monoparentales avec deux enfants accueillies par le Secours Catholique en 2016 est de 1 067 €. Le revenu du 95^e percentile dans cette catégorie de familles accueillies par le Secours Catholique est de 1 753 €. Le budget de référence pour ce type de famille établi par l'ONPES en 2014 et ajusté de l'inflation est de 2 604 €.

Il apparaît clairement que les revenus de la très grande majorité des ménages rencontrés par le Secours Catholique sont insuffisants pour atteindre un budget leur permettant un niveau de vie décent. L'écart est particulièrement fort pour les familles avec enfants, qu'elles soient monoparentales ou biparentales. Ce constat

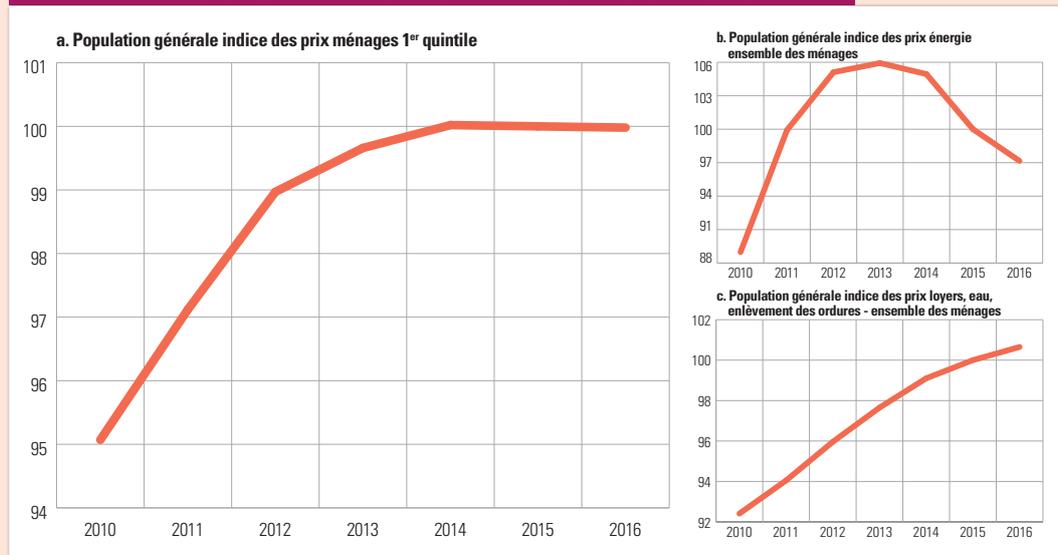
96 - Pour ne pas tenir compte des valeurs extrêmes dans la base, nous considérons le 5^e et le 95^e percentile plutôt que les valeurs minimales et maximales.

est inquiétant pour les conditions de vie des enfants de ces ménages. Dans le cas des ménages sans enfants, certains parviennent à atteindre le montant minimal ou à s'en approcher, mais plus de 95 % des ménages n'y parviennent pas.

Les prix des biens consommés par les tranches les plus modestes augmentent plus vite que la moyenne

Face à ce budget serré, les ménages les plus pauvres font face à des dépenses de plus en plus élevées. Cette évolution s'explique comme nous le montre le graphique suivant par le fait que le prix des biens consommés par les ménages les plus modestes augmente fortement depuis 2010. Le graphique 44a indique l'évolution de l'indice annuel des prix à la consommation pour les ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie (France, base 2015)⁹⁷, c'est-à-dire les 20 % des ménages les plus pauvres.

GRAPHIQUE 44. ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX DANS LA POPULATION GÉNÉRALE



Source : Insee, prix à la consommation / IPC (indice des prix à la consommation).

Champs : À g., ménages du 1^{er} quintile de revenus de la population générale. À dr. : ensemble de la population générale.

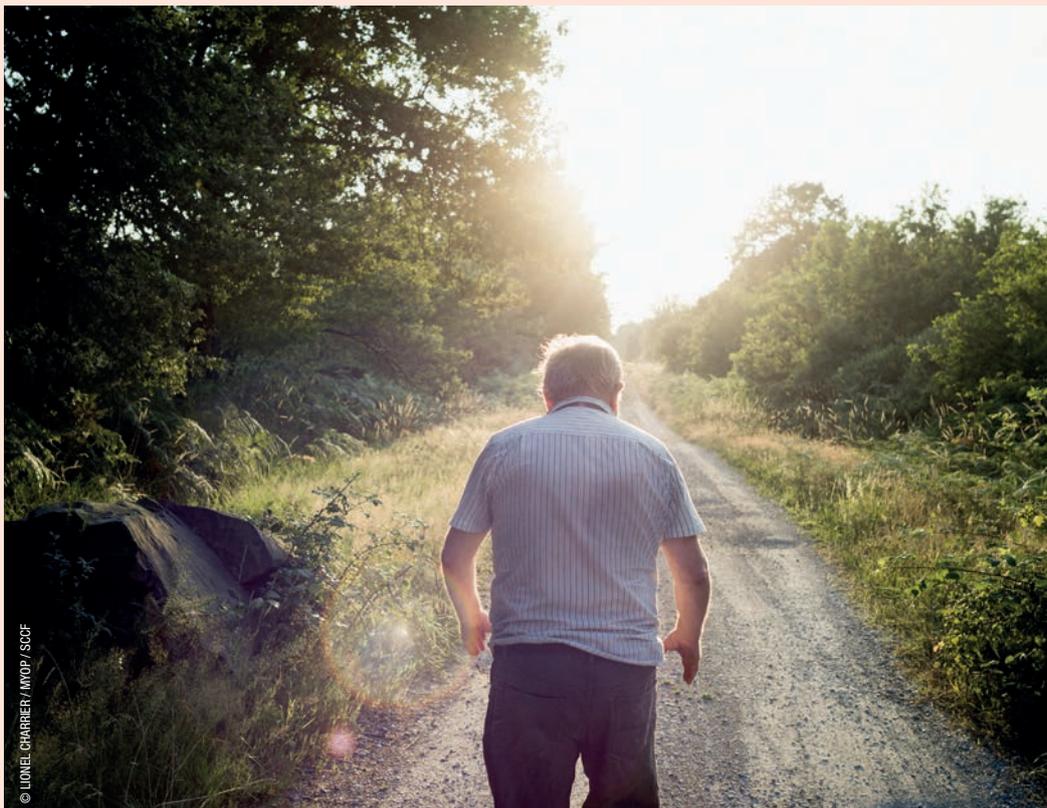
Lecture : Comme base de comparaison, l'indice vaut 100 en 2015 (base 2015). Il vaut 99,98 en 2016 ce qui traduit une très légère baisse des prix.

On observe une forte augmentation depuis le début de la décennie et une stagnation sur les trois dernières années de l'indice des prix à la consommation pour les ménages du premier quintile. Les ménages rencontrés par le Secours Catholique sont tous dans cette tranche de niveaux de vie.

Les graphiques 44b et 44c portent sur l'ensemble de la population générale, ils présentent les évolutions de l'indice annuel des prix à la consommation pour l'énergie d'une part et pour les loyers, l'eau et l'enlèvement des ordures ménagères d'autre part. Ces biens qui représentent près de 20 % de la consommation des ménages les plus modestes (contre 10 % de la consommation des ménages les plus aisés) ont vu leur prix fortement augmenter depuis le début de la décennie. La baisse des prix de l'énergie observée après 2014 ne parvient pas à ramener les prix au niveau de 2010. Ce sont ces différences dans les parts des budgets qui sont utilisées par les statisticiens de l'Insee pour estimer un indice des prix selon le niveau de revenu.

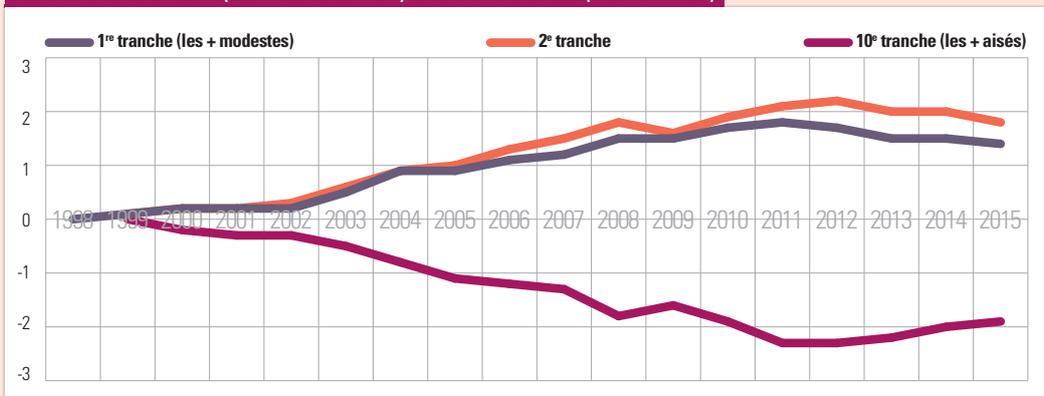
La hausse du prix des dépenses liées au logement explique en grande partie le niveau d'impayés des ménages du Secours Catholique, puisque nous avons vu que ces impayés concernent avant tout le logement. Elle montre aussi les difficultés grandissantes auxquelles les ménages pauvres avec de faibles ressources font face pour boucler leur budget. Ces changements de prix les frappent plus durement que le reste de la population, comme en témoigne le graphique 45 qui compare l'évolution de l'indice de prix des deux premiers déciles, représentant les ménages les plus modestes, par rapport à celui des ménages les plus aisés de la population générale. Ces derniers consacrant une grande partie de leur budget à la consommation de biens dont les prix augmentent moins, ils subissent une inflation plus faible.

97 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001766925>



© LIONEL CHARRIER / MYOP / SCOF

GRAPHIQUE 45. ÉCART PAR RAPPORT À L'INDICE D'ENSEMBLE DE L'INDICE DES PRIX DES MÉNAGES DES 1^{er} ET 2^e DÉCILES (PLUS MODESTES) ET DU 10^e DÉCILE (PLUS AISÉS)



Source : Insee, indice des prix 1998-2015 selon le niveau de vie du ménage.

Champ : Population générale. La première tranche regroupe les 10 % des ménages les plus modestes et la 10^e tranche les 10 % des ménages les plus aisés.

Lecture : En 2015, l'écart entre l'augmentation des prix pour les ménages les plus modestes par rapport à l'augmentation des prix pour l'ensemble de la population est de 1,4 point. Pour les plus aisés cet écart est de - 1,9 point.

Des adaptations pour faire face aux dépenses trop élevées et aux risques d'impayés : exemple des locataires et des propriétaires rencontrés par le Secours Catholique et de leurs stratégies de survie

Comme détaillé dans la section 2.4.2 (tableau 29 en particulier), les locataires des parcs d'habitation publics ou privés priorisent respectivement soit le paiement de leurs factures d'énergie soit celui de leur loyer, en fonction des risques encourus en cas de difficultés de paiement.

La part des propriétaires ou locataires en situation d'impayés était de 70 % en 2013, de 68 % en 2015 et atteint 67,4 % en 2016. Malgré des ressources faibles, un tiers des locataires ou propriétaires parviennent à ne pas avoir d'impayés. Le tableau 30 compare les demandes d'aide exprimées, les types de ressources et les dépenses de ces ménages vivant en logement stable, selon qu'ils aient ou non des impayés. Les données mettent en évidence les stratégies mises en œuvre par ces ménages pour éviter l'endettement.

TABLEAU 30. QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES MÉNAGES LOCATAIRES OU PROPRIÉTAIRES RENCONTRÉS SELON QU'ILS FONT FACE OU NON À DES IMPAYÉS

		Locataires ou propriétaires en situation d'impayés	Locataires ou propriétaires sans impayés
Contact	Personne déjà connue	32 %	37 %
Origine de la demande	Initiative individuelle	6 %	14 %
	Services sociaux	91 %	82 %
Demande exprimée	Écoute, conseil, accueil	55 %	64 %
	Alimentation	50 %	66 %
	Vêtements	5 %	8 %
	Loyer, factures d'énergie, d'eau	37 %	10 %
Types de ressources	Ni revenus du travail ni transferts	3 %	7 %
	Travail seulement	8 %	9 %
	Transferts seulement	48 %	52 %
	Travail et transferts	41 %	32 %
Revenu par UC moyen (niveau de vie) - euros constants 2016		688€	623€
Situation face à l'emploi	Sous-total emploi	21 %	19 %
	Sous-total chômage	44 %	39 %
	Sous-total inactivité	35 %	42 %
Surendettement	Pas de dossier	82 %	96 %
	Dossier déposé	11 %	2 %
	Dossier accepté	7 %	3 %
Logement	Locataire HLM, parc social	57 %	57 %
	Locataire parc privé, sous-locataire	36 %	37 %
	Propriétaire	7 %	6 %
Durée médiane dans le logement (en années)		2,6	1,9
Durée dans le logement	Moins de 6 mois	16 %	25 %
	5 ans et plus	32 %	27 %
Qualité du logement	Aux normes	72 %	78 %
	Insalubre, dégradé, vétuste	6 %	4 %
Loyer moyen après APL - euros constants 2016	HLM	207€	186€
	Privé	257€	235€

Source : Secours Catholique.

Champ : Ménages locataires ou propriétaires rencontrés par le Secours Catholique en 2016.

Lecture : En 2016, 32 % des locataires en situation d'impayés rencontrés par le Secours Catholique étaient déjà connus des équipes les années précédentes.

Les ménages locataires et propriétaires sans impayés sont plus souvent connus du Secours Catholique, accompagnés depuis plus longtemps et ont plus souvent pris contact avec l'association de leur propre initiative. Ils formulent très largement des demandes d'aide alimentaire. Une majorité d'entre eux ne perçoit que des transferts, que l'on peut imaginer consacrés très largement au paiement du loyer et des factures d'énergie. En effet leur niveau de vie est plus faible que celui des ménages endettés, ce qui peut expliquer entre autres les demandes d'aide alimentaires élevées.

Les ménages avec des impayés ont des loyers plus élevés. Ces ménages sont presque tous orientés par les services sociaux. Ils perçoivent plus souvent que les autres ménages des ressources issues à la fois du travail et de transferts. Leur niveau de vie est légèrement plus élevé que celui des ménages sans impayés, ils habitent leur logement depuis plus longtemps, mais ces logements sont plus souvent insalubres.

Les informations du tableau 30 montrent bien les choix auxquels sont confrontés les locataires ou propriétaires pauvres pour survivre : privilégier les dépenses alimentaires au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures, ou faire appel à l'aide alimentaire afin de ne pas s'endetter. Ce constat reflète parfaitement l'impasse financière dans laquelle se trouvent ces ménages pauvres qui malgré des ajustements ingénieux et nécessaires, ne peuvent subvenir à leurs besoins sans appuis.



ANNEXES

1. SONDAGE REPRÉSENTATIF

En février 2017, le Secours Catholique-Caritas France a mené en partenariat avec l'institut Viavoice un sondage sur la perception de la pauvreté et l'engagement citoyen des Français⁹⁸. L'enquête a été réalisée en ligne, sur un échantillon de 1 017 personnes représentatif de la population française de plus de 18 ans.

Le sondage a été conçu comme un prélude à la démarche itinérante (voir annexe 2), entreprise à partir du mois de mars 2017 par le Secours Catholique. Mais il s'inscrit aussi dans un cadre plus large, celui de l'appel lancé par le Secours Catholique pendant la campagne présidentielle, appel à une révolution fraternelle et au vivre-ensemble.

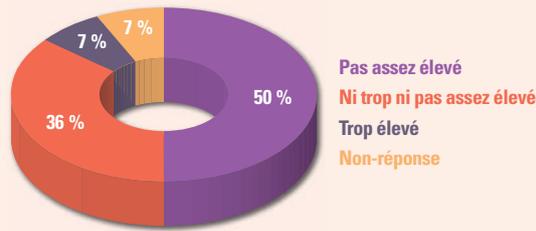
À travers une vingtaine de questions, ce sondage permet de dresser un tableau de la perception qu'ont les Français de la pauvreté et des aides sociales, mais aussi de la place que tient la lutte contre la pauvreté dans le débat politique et l'engagement individuel. Ci-après sont présentés quelques résultats de ce sondage.

À PROPOS DU MONTANT DU RSA

Une fois informé du montant du RSA pour une personne seule, un Français sur deux considère que ce montant n'est pas assez élevé, et un sur trois qu'il n'est ni trop élevé ni pas assez. Seulement 7 % des Français considèrent qu'il est trop élevé.

98 - Les résultats complets sont publiés sur le site web du Secours Catholique : <http://www.secours-catholique.org/actualites/qui-croit-encore-que-les-démunis-ont-la-belle-vie>

ACTUELLEMENT, LE MONTANT DU RSA POUR UNE PERSONNE SEULE EST DE 535 EUROS PAR MOIS SI ELLE N'A PAS DE LOGEMENT ET DE 455 EUROS PAR MOIS SI ELLE DISPOSE D'UNE AIDE AU LOGEMENT. DIRIEZ-VOUS QUE LE MONTANT DU RSA EST... ?

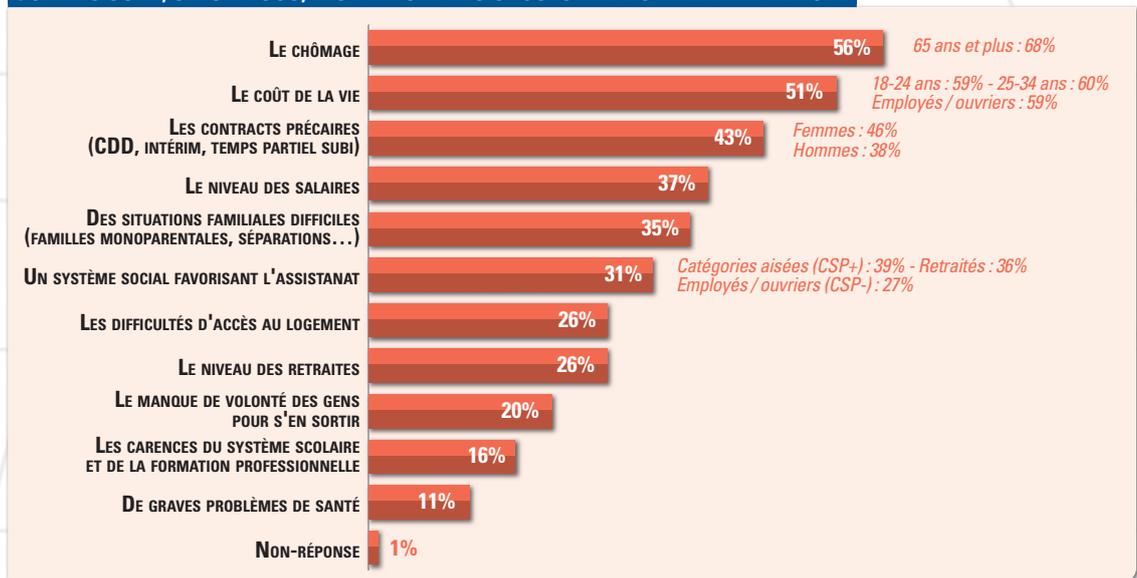


À PROPOS DES CAUSES DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

Pour 56 % des Français, le chômage est la principale cause de pauvreté en France, vient ensuite pour 51 % d'entre eux le coût de la vie, puis pour 43 %, les contrats précaires.

Presque un tiers des Français considèrent que l'une des principales causes de la pauvreté est le système social français qui favoriserait l'assistantat.

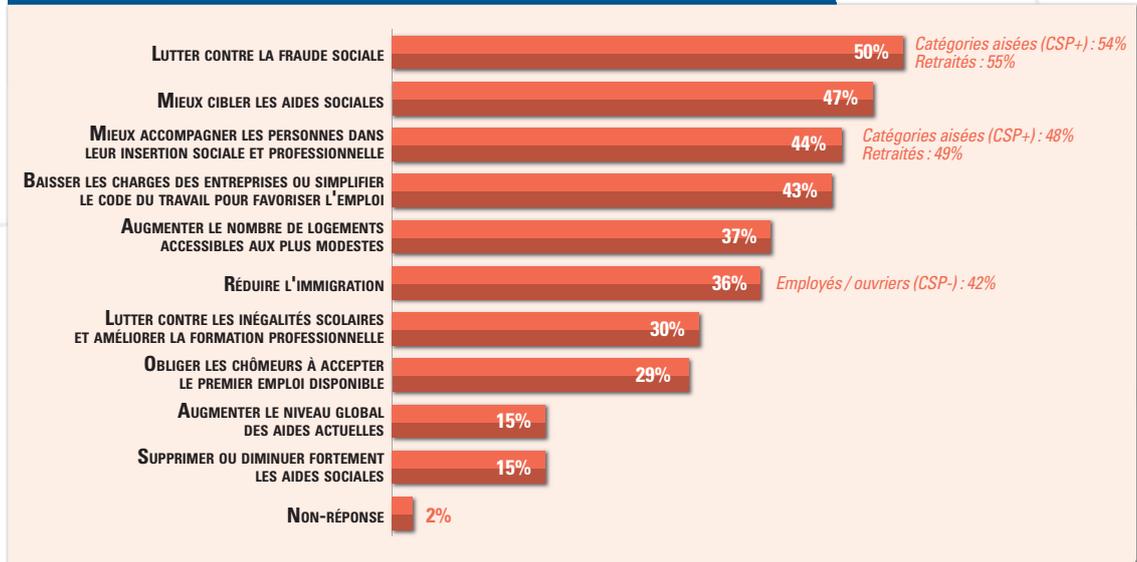
QUELLES SONT, SELON VOUS, LES PRINCIPALES CAUSES DE PAUVRETÉ EN FRANCE ?



À PROPOS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

À la question « D'après vous, pour lutter contre la pauvreté, il faudrait en priorité... ? », une personne sur deux répond qu'il faut lutter contre la fraude sociale, une personne sur trois pense qu'il faut réduire l'immigration. Trois personnes sur dix pensent qu'il faut en priorité lutter contre les inégalités scolaires et améliorer la formation professionnelle.

D'APRÈS VOUS, POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ IL FAUDRAIT EN PRIORITÉ... ?

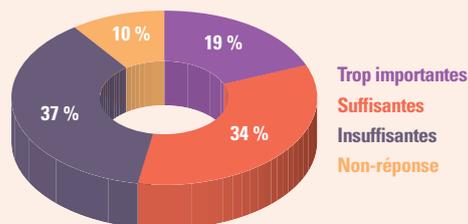




À PROPOS DU MONTANT DES AIDES SOCIALES

À la question « Selon vous, pour participer à la lutte contre la pauvreté en France, les aides sociales actuelles sont-elles...? », une personne sur trois répond qu'elles sont suffisantes, une personne sur cinq qu'elles sont trop importantes. Toutefois, plus d'un Français sur trois (37 %) pense qu'elles sont insuffisantes.

SELON VOUS, POUR PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EN FRANCE, LES AIDES SOCIALES ACTUELLES SONT-ELLES... ?



OPINION ET PRÉJUGÉS SUR LA PAUVRETÉ

Trois quarts des Français pensent que tout le monde a des préjugés sur certains groupes de personnes. Plus de six personnes sur dix pensent que les gens ont trop de préjugés sur les SDF et sur les pauvres.

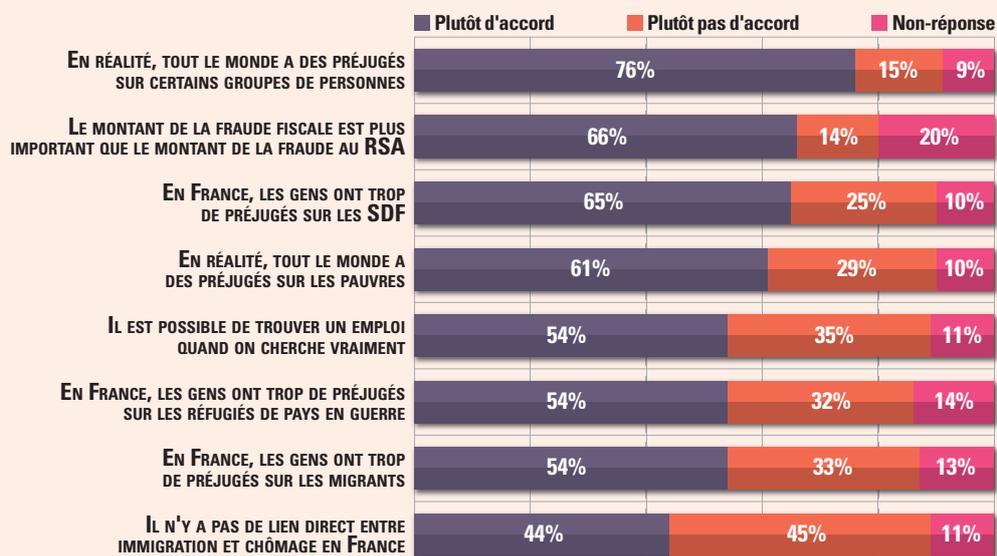
54 % des Français sont plutôt d'accord avec l'affirmation « En France, les gens ont trop de préjugés sur les migrants ».

Mais seulement 44 % pensent qu'il n'y a pas de lien direct entre immigration et chômage.

Les deux tiers des Français pensent que le montant de la fraude fiscale est plus important que le montant de la fraude au RSA.

54 % des Français sont plutôt d'accord avec l'affirmation : « Il est possible de trouver un emploi quand on le cherche vraiment ».

POUR CHACUNE DES AFFIRMATIONS SUIVANTES, DIRIEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES PLUTÔT D'ACCORD OU PLUTÔT PAS D'ACCORD ?

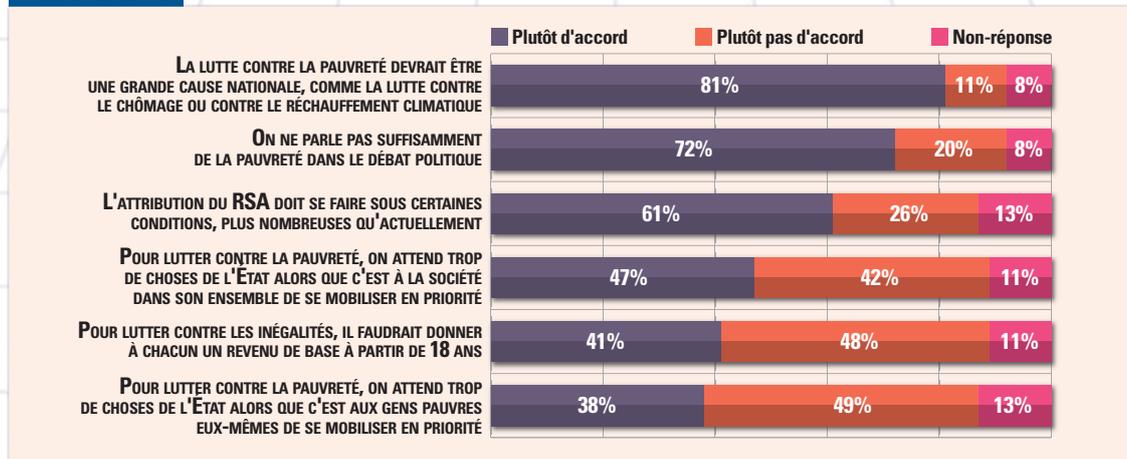


Huit personnes sur dix pensent que la lutte contre la pauvreté devrait être une grande cause nationale, et plus de sept sur dix pensent que l'on ne parle pas suffisamment de pauvreté dans le débat politique.

Une majorité de Français (61 %) pensent que le RSA doit être attribué de manière plus ciblée, sous certaines conditions plus nombreuses qu'actuellement.

41 % des Français sont plutôt d'accord avec l'affirmation « Pour lutter contre les inégalités, il faudrait donner à chacun un revenu de base à partir de 18 ans ».

POUR CHACUNE DES AFFIRMATIONS SUIVANTES, DIRIEZ-VOUS QUE VOUS ÊTES PLUTÔT D'ACCORD OU PLUTÔT PAS D'ACCORD?



2. QCM DÉMARCHE ITINÉRANTE

La démarche itinérante du Secours Catholique-Caritas France a eu lieu dans trente villes de France en mars et avril 2017 autour d'un camion podium, d'animations. En cette année électorale, elle a eu pour objectif de susciter un dialogue citoyen autour de la lutte contre les préjugés et de la protection de la cohésion sociale. Elle visait donc plus l'opinion publique que les candidats aux élections.

Plus de 5 300 personnes ont répondu au QCM⁹⁹ Démarche itinérante au cours des étapes.

Le QCM étudié ici a été conçu avec un double objectif d'outil d'animation et de recueil d'informations. Il a permis d'aller à la rencontre des passants, d'engager un dialogue et des questionnements, des prises de conscience sur les préjugés. Avec un format court, des affirmations qui pourraient toutes paraître choquantes, cela n'en fait donc pas une enquête classique ni un objet rigoureusement scientifique. Le QCM Démarche itinérante apporte néanmoins des éclairages, des enseignements.

Quelques biais sont à garder à l'esprit concernant les résultats présentés ci-dessous :

- Les personnes qui ont répondu au questionnaire n'ont pas été sélectionnées pour assurer une représentativité de la population française.
- Certains questionnaires ont été remplis en présence de/avec l'aide de bénévoles du Secours Catholique. Cela peut avoir une influence sur la manière dont on répond au questionnaire.
- Il existe également un biais de déclaration, même lorsque l'on remplit le questionnaire seul : il s'agit de la différence entre ce que l'on déclare et ce que l'on pense réellement d'un sujet.

99 - Questionnaire à choix multiple. À part pour la question 4, les personnes interrogées avaient le choix de cocher plusieurs cases pour répondre aux questions.

QUI SONT LES 5 357 PERSONNES AYANT RÉPONDU AU QCM ?

Nous pouvons répartir les personnes qui ont répondu au questionnaire en trois classes d'âges, au poids quasi similaire : trois sur dix ont moins de 25 ans, trois autres ont plus de 60 ans, quatre sur dix ont entre 25 et 60 ans.

Parmi les personnes qui ont répondu au questionnaire, 20 % sont des salariés, 23 % des étudiants (ou lycéens) et 27 % des retraités. Il s'agit des trois populations qui ont le plus répondu au questionnaire.

Ces trois populations recoupent également la répartition par âge. L'immense majorité (94 %) des étudiants ont moins de 25 ans, de même pour les retraités, qui sont 97 % à avoir plus de 60 ans.

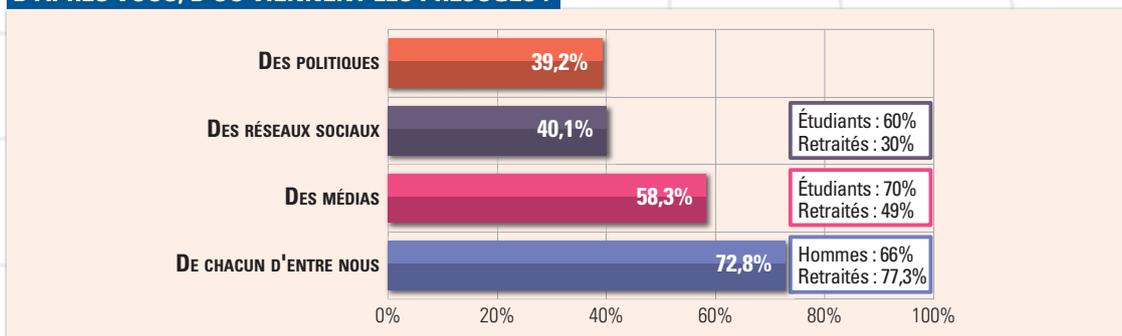
Sur les 5 357 personnes qui ont répondu au questionnaire, plus de 60 % sont des femmes. On observe donc une sur-représentation de la population féminine.

La répartition par activités des personnes ayant répondu au questionnaire est globalement la même entre les hommes et les femmes.

QUESTION 1 : D'APRÈS VOUS, D'OÙ VIENNENT LES PRÉJUGÉS ?

Pour près de trois personnes sur quatre, les préjugés viennent d'abord de chacun d'entre nous, ce qui est ressenti plus fortement pour les femmes (76 %), les salariés (76 %) et les retraités (77 %).

D'APRÈS VOUS, D'OÙ VIENNENT LES PRÉJUGÉS ?



Champ : Ensemble des personnes ayant répondu au QCM Démarche itinérante du Secours Catholique au printemps 2017.

Lecture : Question à choix multiple. 39,2 % des personnes ayant répondu au QCM considèrent que les préjugés sont véhiculés par les « politiques », 72,8 % par « chacun d'entre nous ». 77,3 % des retraités ont répondu que les préjugés viennent « de chacun d'entre nous ».

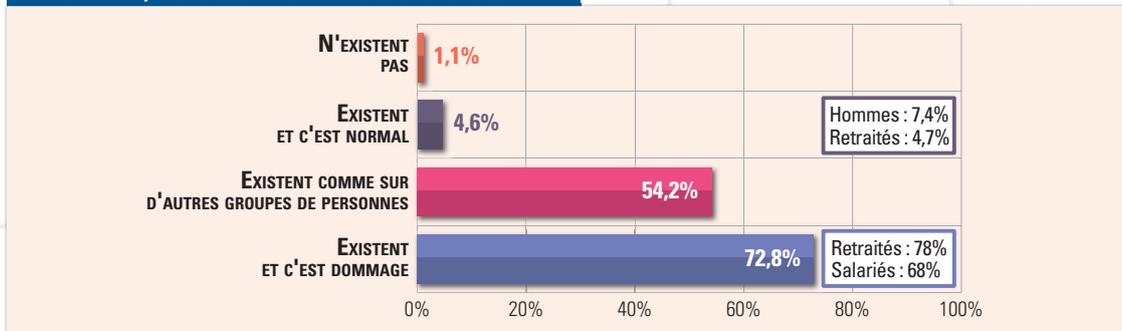
Nota : Le champ est le même pour les questions suivantes.

La deuxième réponse la plus donnée impute aux médias l'origine des préjugés : c'est ce que pensent six personnes sur dix. On peut noter que ce sont ceux qui utilisent le plus les réseaux sociaux qui les associent le plus à un vecteur de préjugés.

QUESTION 2 : POUR VOUS, LES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES... ?

Bien qu'une très large majorité des personnes interrogées (72,8 %) considèrent que les préjugés sur les pauvres existent, et que c'est dommage, toutes ne voient pas forcément de spécificité aux préjugés sur les pauvres (54,2 % considèrent que ces préjugés existent comme sur d'autres groupes de personnes).

POUR VOUS, LES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES... ?



Pour sept personnes sur dix, les préjugés existent et c'est dommage ; c'est une opinion légèrement plus exprimée chez les femmes (73 %) et chez les retraités (78 %).

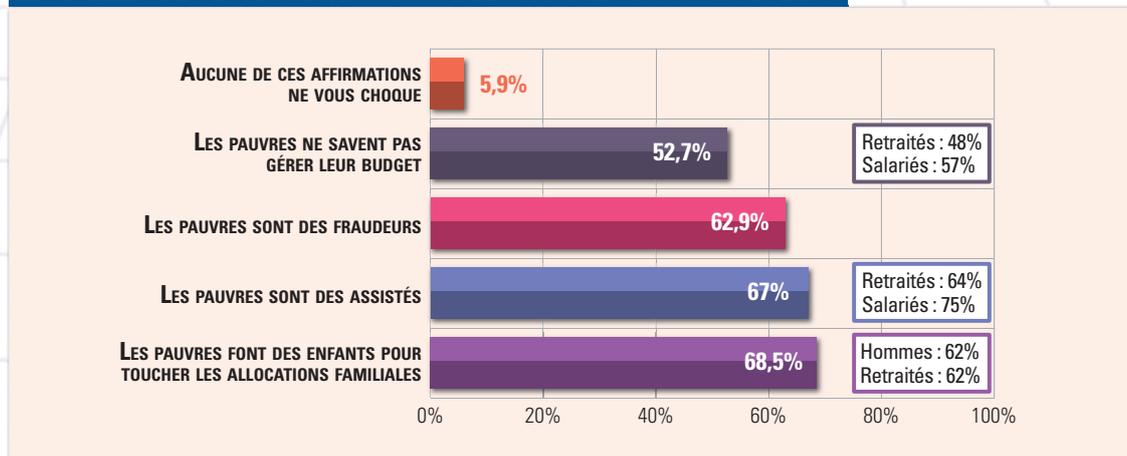
Pour 5 % des personnes ayant renseigné le questionnaire, les préjugés sur les pauvres existent et c'est normal, et pour 1 %, ils n'existent pas. Ces proportions sont légèrement plus importantes pour les hommes que pour les femmes (7,4 % contre 3,2 % et 1,7 % contre 0,9 %). Comme indiqué plus haut, des biais peuvent exister dans la façon dont le questionnaire a été renseigné. Les répondants peuvent ne pas avoir osé sélectionner cette affirmation, même s'ils en partageaient l'opinion. Il faut donc noter à la fois qu'il est possible que plus de personnes considèrent que les préjugés

sur les pauvres existent et que c'est normal, ou bien même qu'ils n'existent pas, mais aussi que malgré les conditions de remplissage du QCM, 5 % des personnes ont tout de même répondu ainsi.

QUESTION 3 : LESQUELLES DE CES AFFIRMATIONS SUR LES PAUVRES VOUS CHOQUENT ?

Pour une personne sur deux, l'affirmation « Les pauvres ne savent pas gérer leur budget » n'est pas choquante, ou ne l'est pas suffisamment pour cocher la case correspondante. Cela semble vouloir dire qu'une personne interrogée sur deux pense que la pauvreté est aussi due à des comportements individuels (comme une piètre gestion du budget) qui auraient pu être évités.

LESQUELLES DE CES AFFIRMATIONS SUR LES PAUVRES VOUS CHOQUENT ?



L'affirmation qui choque le plus de personnes interrogées est que « les pauvres font des enfants pour toucher des allocations familiales » ; elles sont 68,5 % à se déclarer choquées. C'est une opinion qui choque plus les femmes (70 %) et moins les retraités (61,6 %).

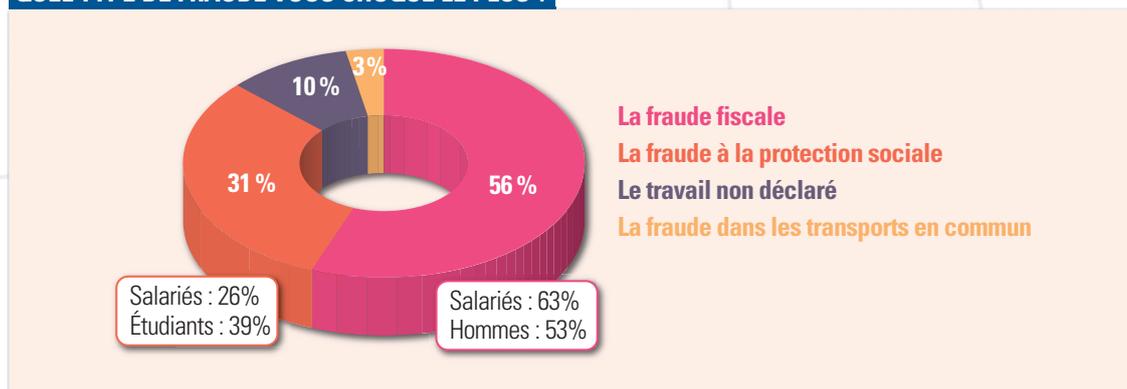
Deux tiers des personnes ont répondu qu'elles sont choquées par l'affirmation « Les pauvres sont des assistés ». Cela choque plus les femmes (68 %) que les hommes (64 %).

Pour 6 % des personnes ayant renseigné le questionnaire, les affirmations proposées ne sont pas choquantes (7,8 % des hommes et 5 % des femmes). Au contraire, 36 % des répondants sont choqués par toutes les affirmations proposées.

QUESTION 4 : QUEL TYPE DE FRAUDE VOUS CHOQUE LE PLUS ?

C'est la fraude fiscale qui choque le plus les personnes ayant renseigné le questionnaire (56 %).

QUEL TYPE DE FRAUDE VOUS CHOQUE LE PLUS ?



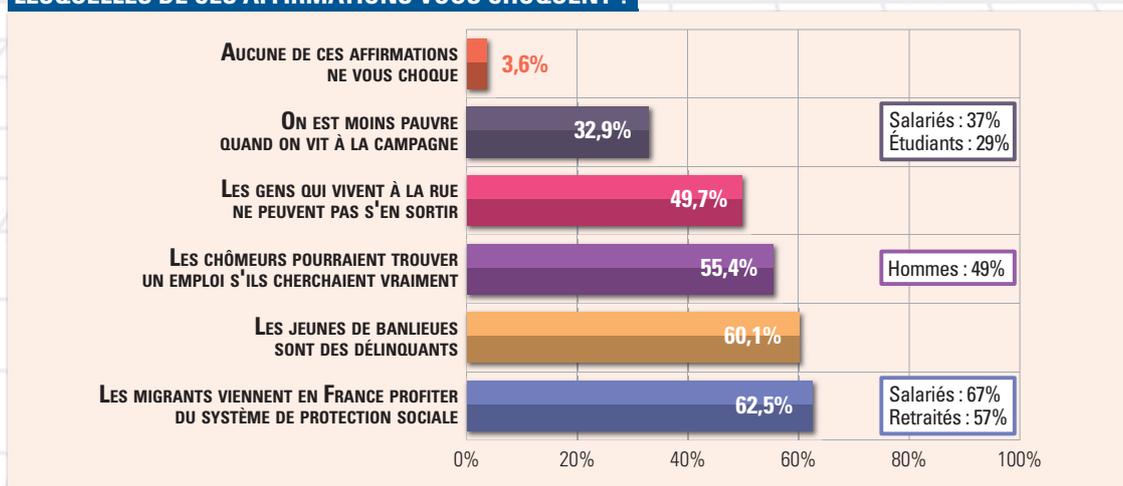
Trois personnes sur dix considèrent que la fraude la plus choquante est la fraude à la protection sociale. Il est possible que les personnes ayant répondu ainsi considèrent que s'attribuer de manière illégitime des aides sociales pénalise ceux qui sont le plus dans le besoin et qui peuvent ne pas en bénéficier. Il est également possible que la fraude à la protection sociale soit assimilée à un comportement de profiteurs, qui retirent des bienfaits du système sans vraiment y contribuer.

Une personne sur dix trouve que le travail non déclaré est une fraude plus choquante que les autres.

QUESTION 5 : LESQUELLES DE CES AFFIRMATIONS VOUS CHOQUENT ?

Dans la question 3, les affirmations énoncées concernent les personnes pauvres exclusivement, et ce qui a trait aux questions de ressources et de dépenses. Dans la question 5, nous avons choisi des affirmations de nature plus diverse. Pour 14,7 % des répondants, les cinq affirmations proposées sont choquantes ; c'est une part beaucoup plus faible que pour la question 3 (36 %).

LESQUELLES DE CES AFFIRMATIONS VOUS CHOQUENT ?



L'affirmation qui choque le plus est que les migrants viennent en France profiter du système de protection sociale (six personnes sur dix). Néanmoins, il faut noter que cela semble ne pas choquer quatre personnes interrogées sur dix. L'affirmation « Les chômeurs pourraient trouver un emploi s'ils cherchaient vraiment » choque plus d'une personne sur deux, et presque six salariés sur dix.

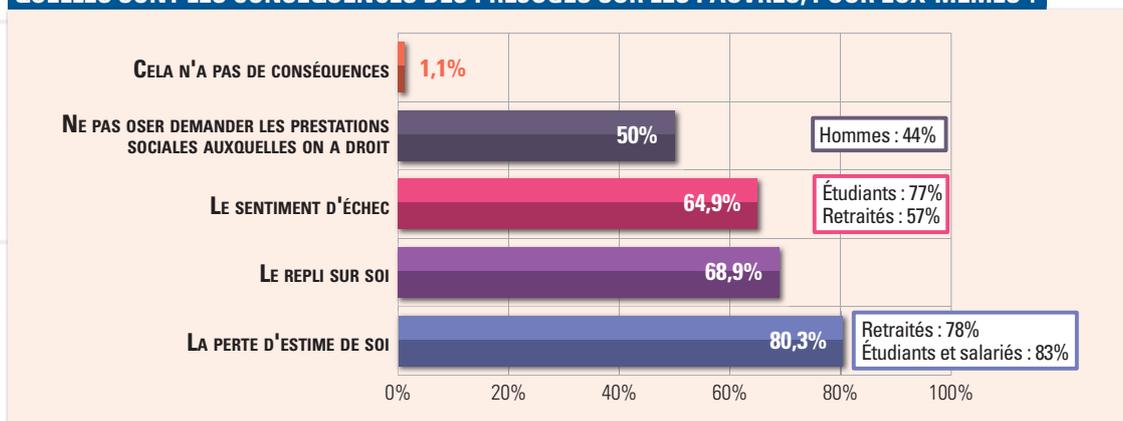
Pour un répondant sur deux, il n'est pas choquant de dire que les gens qui vivent à la rue ne peuvent pas s'en sortir. De même, près de sept personnes sur dix ne sont pas choquées par l'affirmation « On est moins pauvre quand on vit à la campagne ».

Enfin, 3,6 % des personnes interrogées ne sont choquées par aucune des affirmations présentées ; c'est un taux légèrement plus important chez les hommes (5,7 %), les retraités et les étudiants (4 %). C'est un taux plus faible que pour la question 3 (6 %), bien que les mêmes biais précédemment cités soient à considérer.

QUESTION 6 : QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES, POUR EUX-MÊMES ?

Huit personnes sur dix considèrent que les préjugés sur les pauvres entraînent une perte d'estime de soi. C'est une opinion assez largement partagée par les personnes interrogées, et qui apparaît comme une des réponses faisant le plus consensus dans l'ensemble du QCM.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES, POUR EUX-MÊMES ?



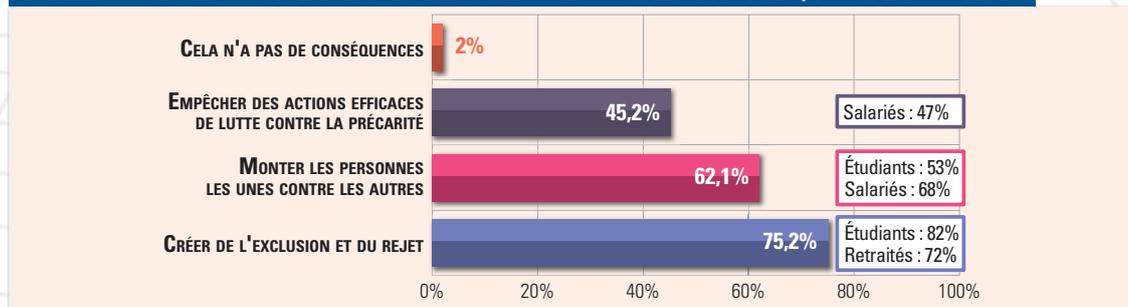
Plus de six personnes sur dix considèrent que les préjugés sur les pauvres créent chez eux un sentiment d'échec. C'est une opinion plus largement partagée par les étudiants (77 %) et les femmes (67 %).

Plus de la moitié des personnes semblent ne pas considérer que les préjugés sur les pauvres font que ceux-ci n'osent pas demander les prestations sociales auxquelles ils ont droit. Il existe donc potentiellement une sous-estimation de la proportion de non-recours aux prestations sociales et une méconnaissance de ces situations.

Il semble qu'une large majorité des répondants soient conscients que les préjugés peuvent avoir des effets sur la vie des personnes qui les subissent ; seulement 1 % des répondants considèrent que cela n'a pas de conséquences.

QUESTION 7 : QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES, POUR LA SOCIÉTÉ ?

Pour trois quarts des personnes, les préjugés sur les pauvres créent de l'exclusion et du rejet dans la société. C'est une opinion plus largement partagée par les femmes (78 %) que les hommes (69 %). Néanmoins, cela signifie aussi que presque trois personnes sur dix semblent considérer que cela ne crée pas d'exclusion ni de rejet.

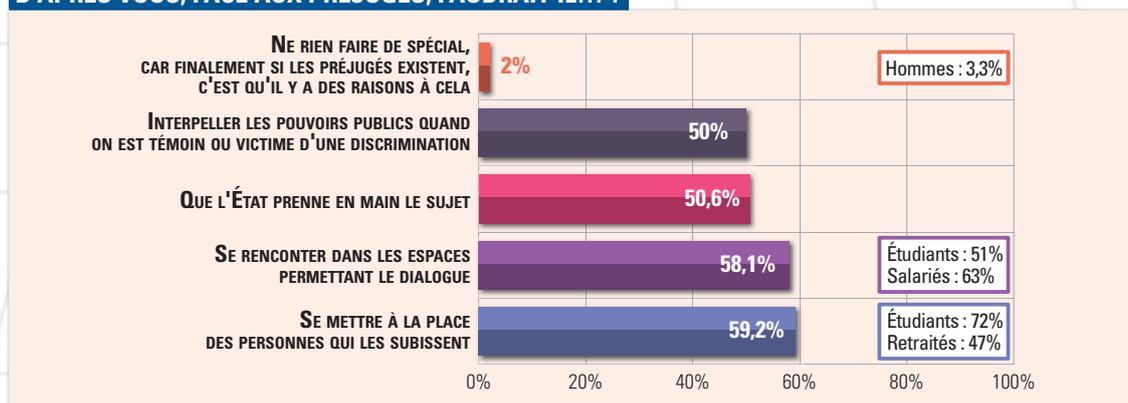
QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES DES PRÉJUGÉS SUR LES PAUVRES, POUR LA SOCIÉTÉ ?

Pour six personnes sur dix, les préjugés sur les pauvres montent les personnes les unes contre les autres. Plus de quatre personnes sur dix considèrent que ces préjugés empêchent des actions efficaces de lutte contre la précarité. Un quart des répondants (25,6 %) considèrent que les trois propositions constituent des conséquences des préjugés sur les pauvres pour la société.

La majorité des personnes interrogées ont conscience que les préjugés sur les pauvres ont des conséquences négatives, non seulement pour les personnes pauvres elles-mêmes, mais également pour l'ensemble de la société.

QUESTION 8 : D'APRÈS VOUS, FACE AUX PRÉJUGÉS, FAUDRAIT-IL... ?

Les deux propositions le plus souvent sélectionnées lorsqu'il est question de réagir face aux préjugés sont « Se mettre à la place des personnes qui les subissent » et « Se rencontrer dans des espaces permettant le dialogue » (respectivement 59,2 % et 58,1 %).

D'APRÈS VOUS, FACE AUX PRÉJUGÉS, FAUDRAIT-IL... ?

Une personne sur deux considère que l'État doit prendre en main le sujet ; c'est une opinion que partagent plus les femmes (54 %) et les étudiants (60 %).

Seules 2 % des personnes considèrent qu'il ne faut rien faire de spécial face aux préjugés, car s'ils existent, c'est qu'il y a des raisons à cela. Un peu plus de 3 % des hommes ont choisi cette réponse, soit deux fois plus que les femmes. Il s'agit de très faibles pourcentages, mais ils sont à considérer à l'aune des biais mentionnés plus haut. Cela peut vouloir dire que plus de personnes considèrent qu'il ne faut rien faire de spécial, mais n'osent pas forcément le dire.

Pour 15,4 % des répondants, les quatre propositions sont pertinentes face aux préjugés. Pour ces personnes, la lutte contre les préjugés doit être partagée par tous, et ce à plusieurs niveaux (individuel, étatique) et sous plusieurs formes (le dialogue, l'empathie...).

CONCLUSION

En tenant compte des limites indiquées précédemment, ce QCM conforte ou indique certaines tendances.

Un des biais est l'orientation donnée aux affirmations dans les questions 3 et 5 notamment. En parcourant le document proposé aux passants, on peut penser a priori que tout doit paraître choquant, hors ce n'est le cas que pour un sixième à un tiers des personnes selon les questions. Ces informations limitent la portée de ce biais.

Il apparaît clairement que nous répondons aux questions en fonction de notre situation, de ce que nous vivons ou pourrions potentiellement vivre dans un futur proche. Ainsi, les étudiants sont plus sensibles que les autres au sentiment d'échec que peut produire le regard des autres. Les salariés sont plus choqués que les autres par le préjugé sur l'assistanat, ou sur la mauvaise gestion par les pauvres de leur budget.

Nous répondons également en fonction de ce que nous ne vivons pas et de ce que nous ne connaissons pas, comme le montre la sous-estimation du phénomène de non-recours à cause du regard des autres. Cela apparaît également en fonction de l'endroit où l'on vit.

Les résultats de ce QCM montrent qu'il existe néanmoins une conscience de la problématique des préjugés envers les pauvres. Une meilleure connaissance de la pauvreté dans ses diverses dimensions et implications participerait à la lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de précarité.

SOURCES STATISTIQUES ET ANALYSES

Pascale Novelli, département enquêtes et analyses statistiques

Camille Saint-Macary, économiste, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Jean-Noël Senne, maître de conférences en sciences économiques à l'université Paris Sud - Paris Saclay, chercheur associé à l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Avec l'assistance de Léa Ambroise, stagiaire

CORRECTION - RÉVISION

Irsane de Scitiaux

MAQUETTE

Véronique Baudoin - maquette et création - Département Fadip - Direction de la communication

FABRICATION

Sandrine Routier - Département Fadip - Direction de la communication

IMPRESSION

Wagram Éditions

TIRAGE

5 200 exemplaires.

secours-catholique.org

Département enquêtes et analyses statistiques

01 45 49 73 71

dept.statistiques@secours-catholique.org

 [caritasfrance](#)  [Secours Catholique-Caritas France](#)